

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

ETUDE DES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NIVE

Marion Champailier

Agriculture Environnement & Territoire

2014

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

ETUDE DES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NIVE

Marion Champailier

Agriculture Environnement & Territoire

2014

Maître de stage : ITURRIOZ Miren, Syndicat Mixte du
Bassin versant de la Nive

Tuteur pédagogique : AZNAR Olivier, VetAgroSup
Clermont-Ferrand

« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et / ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »

Remerciements

Cette étude a été possible grâce aux personnes qui ont participé de près ou de loin à celle-ci.

Tout d'abord je souhaite remercier Miren Iturrioz, la Directrice du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Nive, Jérémie Coinon, chargé de mission agriculture et leur président Jean-Michel Galant qui m'ont permis de réaliser ce stage dans de bonnes conditions et m'ont accompagné pour la réalisation de cette étude.

Merci à Maite Goienetxe, animatrice à BLE pour ses conseils, sa patience et sa disponibilité et Thomas Erguy coordinateur de l'association BLE.

Merci à Olivier Aznar pour l'accompagnement pédagogique et ses conseils au cours de ce stage.

Je tiens à remercier tous les agriculteurs et acteurs rencontrés qui m'ont offert un peu de leur temps afin de répondre à mes questions au cours de ces entretiens.

Ce stage a été une expérience enrichissante dans un cadre agréable aux côtés de mes collègues du syndicat et des employés de Landagoien.

Merci à ma famille et mes proches qui m'ont encouragé pendant ces derniers mois d'étude et aux amis du Pays Basque avec qui j'ai découvert la beauté et le dynamisme de ce pays.

Résumé / Abstract

La Nive est une rivière permettant l'alimentation en eau potable de 200 000 riverains. Si sa qualité globale est jugée bonne, elle présente une faible qualité bactériologique. Afin de répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau imposée par la Directive Cadre Européenne sur l'eau, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive met en œuvre des actions et accompagne les porteurs de projets dans les domaines de l'assainissement, de la gestion des cours d'eau et de l'amélioration des pratiques agricoles. En avril 2014, le Syndicat s'est associé à BLE, association de producteur pour la diffusion des techniques bio et l'accompagnement, afin d'étudier le potentiel du développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant comme une solution pour améliorer la qualité de l'eau. Cette étude s'appuie sur des entretiens auprès des agriculteurs et des acteurs socio-économiques locaux. Le potentiel de la transition des exploitations est analysé par un système d'indicateur. Il est créé afin de rendre compte de la convertibilité au niveau technique mais également via les perceptions. Les entretiens avec les acteurs permettent d'identifier le rôle dans l'accompagnement de la production, de l'organisation de la filière ou du développement territorial autour de l'AB. Des freins à la conversion ont pu être identifiés, ils concernent les structures des exploitations, les techniques, la commercialisation, l'aspect social. Des actions en faveur des débouchés et l'accompagnement pour la diffusion des techniques sont engagés mais les démarches peuvent être renforcées pour répondre à l'enjeu eau. Des propositions sont travaillées en comité de pilotage au regard des expériences d'autres territoires et en référence aux leviers identifiés en entretiens pendant l'étude.

Mots clés : agriculture biologique, eau, territoire, entretiens, acteurs socio-économique, agriculteurs, convertibilité des exploitations, plan d'action.

The Nive is a river that furnishes a drinkable water to 200,000 residents. Even though its overall quality is considered good, it has a low bacteriological quality. To meet the challenges and improve water quality which are imposed with European Water Framework Directive, the work of Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive involves remediation tasks for sewage system, management of river quality and better agricultural practises. In april 2014, Syndicat joined to BLE, producer association which supports farmers and distributes information about organic agricultural practises, to study the potential of development of organic farming in the river basin as solution to improve water quality. This study is based on interviews with farmers and local socio-economic stakeholders. The potential of the farm transition to organic is analyzed with indicator system which was created to study convertibility at the technical level and completed by analysis of farmers' perception of organic farming. Interviews with stakeholders identify the role of organic agriculture supporting production, organization of network or regional development. Limiting factors of conversion could be identified, concerning structures of farm, on technical, commercial level with social aspects included. In order to develop the full potential of organic agriculture for water quality, further actions need to be strengthened with sharing of experiences how convert to organic agriculture. Proposal of proceedings based on interviews and actions of other territorial structures should be worked with stakeholder of steering committee.

Keywords: organic farming, water, territory, interviews, socio-economic stakeholders, farmers, farm convertibility, action plan

TABLE DES MATIERES

Résumé / Abstract	4
Table des tableaux	6
Table des figures	7
Table des Annexes	7
Liste des abréviations	8
Introduction	9
1. Contexte	10
1.1. <i>Le territoire : un bassin versant a forte dynamique agricole</i>	10
1.1.1. Présentation du bassin : territoire, démographie et économie	10
Un bassin versant de 100 000ha	10
Une dynamique démographique et économique.....	10
1.1.2. Une agriculture dynamique et organisée pour la valorisation de la production	10
Un contexte pédoclimatique façonnant l’agriculture du bassin	10
Le métier d’agriculteur : héritage et changement	10
Dynamisme collectif et signes de valorisation	11
1.1.3. Un territoire à fort enjeu eau	11
L’alimentation en eau potable	11
Une qualité globale de l’eau à préserver, une qualité bactériologique à améliorer	12
Le SMBVN, une structure compétente pour la qualité des eaux de rivières	12
1.2. <i>L’agriculture biologique pour améliorer la qualité de l’eau: un postulat appuyé sur un colloque et des retours d’expériences</i>	13
1.2.1. Qu’est-ce que l’agriculture biologique ?.....	13
1.2.2. L’AB : Un moyen pour améliorer la qualité de l’eau	13
Une gestion naturelle et limitée de la fertilisation	13
Une protection des cultures interdisant les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique	14
Un mode d’élevage limitant l’impact sur les ressources	14
L’exemple des territoires pilotes : reconquête de la qualité de l’eau par le développement de l’AB	14
1.2.3. Contexte local de l’AB : Qu’en est-il de la bio sur le territoire ?.....	14
1.2.4. BLE : Une association pour l’accompagnement de projet et de conseils	15
1.3. <i>Deux structures autour d’un enjeu commun: Création d’un partenariat et première phase d’étude</i>	15
1.3.1. Du colloque à la naissance d’un partenariat.....	15
1.3.2. Commande et problématisation :	15
2. Méthodologie	17
2.1. <i>Présentation du cadre d’analyse</i>	17
2.1.1. Trois composantes envisagées	17
L’AB et l’approche technique et structurelle des EA	17
L’AB et les démarches des acteurs locaux	17
La perception de l’AB	17
2.1.2. Une base méthodologique : La grille d’analyse des territoires	17
2.2. <i>Développement d’une méthode</i>	18
2.2.1. Travailler sur un territoire à délimiter	18
2.2.2. Rencontrer des acteurs autour d’un entretien	18
Un échantillon identifié	18
Des entretiens semi directifs.....	18
2.2.3. Analyser des résultats techniques et des citations	19

Créer un système d'indicateur pour apprécier la convertibilité sur des données techniques des exploitations agricoles	19
Identifier les actions et les perceptions des agriculteurs et des acteurs	21
2.2.4. Impliquer des acteurs autour d'un plan d'action : le comité de pilotage, gage de qualité du projet	21
3. Résultats	22
3.1. <i>La transition des exploitations vers l'AB : potentiels techniques et choix des agriculteurs</i>	22
3.1.1. Typologie des agriculteurs rencontrés	22
Description sommaire des exploitations visitées	22
La convertibilité des exploitations.....	22
3.1.2. La perception de l'AB et les positions des agriculteurs	23
3.1.3. Des conversions : envisagées, exprimés	25
Que disent-ils à propos de leurs conversions potentielles ?.....	25
Pré-diagnostic de conversion : intérêts et mise en œuvre	27
3.1.4. Des freins et des atouts identifiés à la conversion.....	27
Freins et atouts techniques.....	28
Freins et atouts commerciaux et économiques	31
Freins et atouts structurels et sociaux	32
3.1.5. Une sensibilité aux techniques alternatives biologiques	33
3.2. <i>Des acteurs porteurs de démarches favorables à l'AB pour lever les freins de la transition</i>	35
3.2.1. Le potentiel de production : Des freins sur les EA relayés par les acteurs, des propositions d'actions	35
3.2.2. Le potentiel d'organisation de la filière : Des démarches collectives afin de valoriser des productions ..	36
Un bassin de consommation proche et demandeur.....	36
Des circuits courts et des filières qui s'organisent.....	37
Des démarches pour des produits de qualité et la sensibilité de l'environnement	38
3.2.3. Le développement territorial de l'AB : soutien et implication des citoyens et des élus.....	39
4. Discussion.....	41
4.1. <i>Discussion sur la confrontation des visions des agriculteurs et des acteurs</i>	41
4.1.1. Perception de l'AB : Une vision démystifiée mais qui souffre de préjugés.....	41
4.1.2. Amélioration des pratiques et signes de qualité : des outils pour la transition vers l'AB?	41
4.1.3. Convergence des points de vue et des actions	42
4.1.4. Postures à affirmer, partenariat à travailler	42
4.2. <i>Poursuite de l'étude « eau et bio » : Pérennité du développement et travail autour d'un plan d'action</i>	43
4.2.1. Un comité de pilotage à mobiliser autour d'action plan d'action	43
4.2.2. Les compétences des acteurs à solliciter.....	43
4.2.3. A l'image de la transition : le plan d'action, une démarche progressive	44
4.2.4. Echelle individuelle et collective	44
4.2.5. Territoire(s) d'action.....	44
4.3. <i>Limites de l'étude : La méthode et le déroulement</i>	44
Conclusion	46
Bibliographie	47
Annexes.....	48

Table des tableaux

Tableau 1 : Echantillonnage des acteurs et liens au sujet d'étude

Tableau 2 : Indicateurs de convertibilité sur les ateliers productions végétales et explication de sélection des critères

Tableau 3 : Indicateur de convertibilité des ateliers élevages et explication de sélection des critères

Tableau 4 : Les projets de conversion face à la convertibilité

Tableau 5 : Intérêt pour un pré diagnostic de conversion face à la convertibilité

Tableau 6 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur l'atelier élevage

Tableau 7 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur l'atelier production végétale

Tableau 8 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur la commercialisation et l'économie de l'exploitation

Tableau 9 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur la structure des EA et la dimension sociale

Tableau 10 : Freins à la conversion des exploitations relayés par les acteurs et exemple d'actions leviers

Table des figures

- Figure 1 : Localisation du bassin versant, la Nive et ses affluents principaux
Figure 2 : Evolution de population sur le bassin versant
Figure 3: Carte des activités économiques, sportives et de loisirs en lien à l'eau sur le Bassin Versant de la Nive
Figure 4 : Le développement de l'AB pour la reconquête de la qualité de l'eau
Figure 5 : Exemple du développement de l'AB à Lons le Saunier pour l'amélioration de la qualité de l'eau
Figure 6: Démarche de création d'un système d'indicateur pour la représentation de la convertibilité d'une exploitation
Figure 7: Indicateurs de la convertibilité de l'exploitation X en « polyculture élevage piment » avec l'assolement en AB)
Figure 8 : Comparaison des indicateurs de convertibilité des exploitations X (en bleu) et Y (en rouge) en polycultures élevage piment »
Figure 9 : Représentation de la convertibilité par exploitation
Figure 10 : Un aperçu synthétique des initiatives dans les filières locales
Figure 11 : Résumé synthétique des propositions d'actions pour la poursuite du projet «Eau & Bio »

Table des Annexes

Annexe 1 : Les acteurs de l'eau sur le bassin versant et leurs compétences	- 1 -
Annexe 2 : Etude bibliographique sur l'efficacité de l'AB pour la qualité de l'eau au sein des territoires pilotes	- 2 -
Annexe 3 : Grille d'analyse des territoires – FNAB	- 5 -
Annexe 4 : Grille d'entretien 'agriculteurs'	- 9 -
Annexe 5 : Indicateurs créés, critères et pondérations	- 13 -
Annexe 6 : Animation des ateliers de travail du 15 septembre 2014.....	- 15 -
Annexe 7 : Calendrier.....	- 20 -
Annexe 8 : Echantillon d'agriculteurs rencontrés	- 21 -
Annexe 9 : Indicateurs de la convertibilité pour chaque exploitation	- 22 -
Annexe 10 : Compte rendu du comité de pilotage du 15 juillet 2014	- 23 -

Liste des abréviations

AAC	Aire d'alimentation de captage
AB	Agriculture biologique
AC	Agriculture conventionnelle
AFOG	Association pour la formation à la gestion
AMAP	Association de maintien pour l'agriculture paysanne
AOC	Appellation d'origine protégée
AOP	Appellation d'origine contrôlée
APFPB	Association des producteurs fermiers du Pays Basque
BLE	Biharko Lurraren Elkartea
CA64	Chambre d'agriculture Pyrénées Atlantiques
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CIVAM	Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
COPIL	Comité de pilotage
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DCE	Directive cadre européenne sur l'eau
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DUP	Déclaration d'utilité publique
EA	Exploitation agricole
EHLG	Euskal Herriko Labantza Ganbara
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FNAB	Fédération nationale d'agriculture biologique
GFA	Groupement foncier agricole
IGP	Indication géographique protégée
IFOAM	International Federation of Organic Agriculture Movements
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
ITAB	Institut technique de l'agriculture biologique
MAE	Mesure agro-environnementale
OL	Ovin lait
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
OV	Ovn viande
SARL	Société à responsabilité Limitée
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence Territoriale
SIQO	Signes d'identification de la qualité et de l'origine
SMUN	Syndicat mixte de l'usine de la Nive
SMBVN	Syndicat mixte du bassin versant de la Nive
STH	Surface fourragère toujours en herbe
UGB	Unité gros bovin

Introduction

Pour 2015, la Directive Cadre Européenne sur l'eau porte l'ambition de la reconquête de la qualité des cours d'eau. Pour répondre à ces enjeux, la préservation et la restauration des milieux est nécessaire. Des structures comme le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive (SMBVN) ont la capacité d'impulser des changements dans les pratiques des usagers et d'expérimenter des nouvelles pistes pour atteindre ces objectifs. Son rôle est tourné vers les acteurs du territoire, élus et particuliers à l'échelle du bassin versant de la Nive.

Localement, l'agriculture avec la polyculture-élevage occupe une place importante dans l'économie, la conservation des paysages, et la culture basque. Aussi sa responsabilité est engagée dans la protection des ressources. Le Syndicat travaille donc en lien avec le milieu agricole pour l'amélioration des pratiques en partenariat avec des structures d'accompagnement agricole.

Face à l'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau, Biharko Lurraren Elkartea (BLE) défend l'idée que l'agriculture biologique a un rôle à jouer. Des territoires (Lons le Saunier, Munich, La Rochelle) ont fait l'expérience et ont développé l'agriculture biologique comme une solution préventive pour atteindre les objectifs. Pour les projets les plus anciens, les résultats sont très favorables.

Le SMBVN et BLE se retrouvent autour d'un enjeu commun : développer l'AB comme une solution pour la qualité de l'eau.

L'objectif de ce mémoire est de mettre en évidence le potentiel du territoire pour le développement de l'AB afin d'améliorer la qualité de l'eau en identifiant les freins et des atouts dans la production agricole mais aussi dans les filières et les politiques locales. Des propositions seront envisagées pour la poursuite de l'étude.

Après une présentation du contexte du territoire et de ses enjeux sur l'eau, la solution de l'AB, le partenariat entre le SMBVN et BLE est présenté. La méthodologie présentera ensuite les moyens et outils utilisés et créés pour recueillir et mettre en valeur l'information de terrain. Les résultats seront présentés sous 2 axes :

- Les possibilités de transition des exploitations agricoles vers l'AB seront présentées.
- Les démarches vers l'AB des acteurs du territoire autour de l'accompagnement de la production, de l'organisation de la filière ou du développement territorial.

La discussion permettra de mettre en relief les potentiels du territoire pour le développement de l'AB en confrontant les perceptions et les actions des différents acteurs. Les poursuites de l'étude seront envisagées dans un travail autour d'un plan d'action. Les limites de ce travail seront discutées concernant les choix de la méthode et le déroulement de cette étude.

1. Contexte

1.1. Le territoire : un bassin versant à forte dynamique agricole

1.1.1. Présentation du bassin : territoire, démographie et économie

Un bassin versant de 100 000ha

Le bassin versant de la Nive s'étend sur 110 000ha (environ 14% du territoire départemental), soit 53 communes pour une population de 97 600 habitants. Il comporte 1300km de cours d'eau en comptant la Nive et ses affluents, des cours d'eau permanents ou temporaires. Ses limites géographiques s'étendent au sud-est à la frontière espagnole et au Nord-Ouest à Bayonne (Cf. Figure 1).

Une dynamique démographique et économique

Sur ce bassin de vie, la dynamique de côte et de l'intérieur des terres influence les mouvements des populations. La côte basque est très attractive avec des flux migratoires importants autour de l'agglomération de Bayonne. Les bassins de vie s'organisent autour d'agglomérations comme celle du « B-A-B » (Bayonne-Anglet-Biarritz) qui forme désormais un tissu urbain continu qui influence les migrations de la Côte et de l'Intérieur (Cf. Figure 2). A cette dynamique démographique s'ajoute le tourisme présent toute l'année mais plus important en période estivale et sur la côte. Cette émigration touristique ou non a des conséquences sur l'étalement urbain et périurbain qui gagne l'Intérieur, la consommation locale, la cohabitation ruraux / néo-ruraux. Ces populations ont des besoins de consommation alimentaires mais aussi au niveau de l'habitat. Cela peut se traduire par de nouveaux débouchés pour la production agricole, mais cela représente aussi une concurrence sur l'occupation de l'espace et les ressources avec la construction de zones commerciales, de zones artisanales, de lotissement. Le marché immobilier est très dynamique.

1.1.2. Une agriculture dynamique et organisée pour la valorisation de la production

Un contexte pédoclimatique façonnant l'agriculture du bassin

Ce territoire est marqué par ses reliefs, ses piémonts et ses fonds de vallées. L'influence du climat océanique doux et humide marque le territoire du bassin où l'on relève quelques variations en fonction de la localisation. La pluviométrie est élevée avec 1800 mm par an dans la montagne basque. Ces conditions de montagnes humides sont très favorables aux surfaces fourragères indissociables de l'activité d'élevage. Elles représentent 89% de la SAU (Surface agricole utile) dont 72% sont des surfaces toujours en herbe (STH). L'élevage ovin est ainsi l'OTEX (Orientation technico-économique des exploitations) le plus représenté au niveau du pays basque avec 85% des EA d'élevage. L'élevage ovin représente 2/3 de la main d'œuvre agricole au Pays Basque. En aval, le relief est moins marqué, la plaine de la Nive permet le développement des cultures comme le maïs, les prairies temporaires et le piment d'Espelette. L'arboriculture est présente avec des vergers de cerisiers notamment et certains coteaux sont cultivés en vigne. Les forts reliefs sont contraignants, d'autant plus pour les petites exploitations qui pour se maintenir font le choix de l'intensification ou de la diversification.

Le métier d'agriculteur : héritage et changement

La population agricole et le métier d'agriculteur a toutefois changé au cours de ces dernières décennies. En 30 ans le nombre d'exploitation a diminué d'un quart. Les agriculteurs représentent 2% des actifs au Pays Basque, pourcentage comparable à la moyenne nationale. Les exploitations se sont agrandies ou regroupées. Le métier d'éleveur a évolué ces dernières décennies vers une intensification.

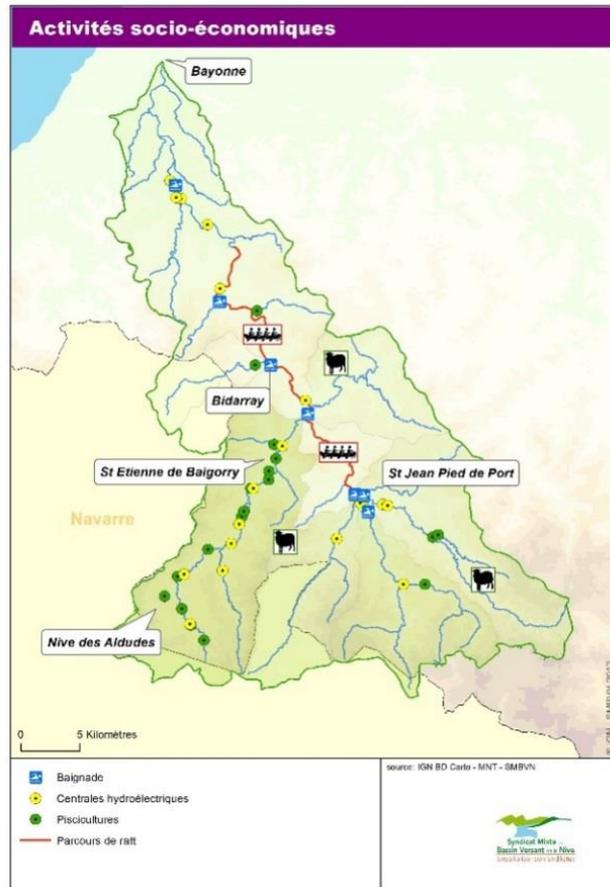


Figure 3: Carte des activités économiques, sportives et de loisirs en lien à l'eau sur le Bassin Versant de la Nive
 (Source : SMBVN)

La DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) relève deux éléments : Les cheptels se sont agrandis et la transhumance est pratiquée par 2/3 des éleveurs soit 10% de moins qu'il y a 10 ans (DRAAF, 2014). Parallèlement, la dynamique d'installation est l'une des plus importantes de France mais ne compense pas le nombre de départ en retraite avec un taux de renouvellement de 88% dans le département des Pyrénées Atlantiques. En Pyrénées Atlantiques 27,2% des agriculteurs sont pluriactifs avec un écart de 5 points supérieur à la moyenne régionale. La pluriactivité forte dans le milieu agricole peut être reliée aux activités de travail à façon, de transformation et à la dynamique touristique permettant de diversifier l'activité. En effet, le taux de pluriactivité est supérieur à cette moyenne départementale dans les cantons proche de la côte basque de Labour, dans les piémonts souletins et dans le Béarn (DRAAF, 2012).

Dynamisme collectif et signes de valorisation

Les démarches collectives de valorisation des productions à travers des signes officiels de qualité et d'origine sont courantes sur le territoire. En Pyrénées Atlantiques entre 30 et 39% des EA sont engagées dans une démarche de qualité.

La filière ovine laitière est organisée depuis les années 70 avec la création du syndicat de l'Ossau Iraty, un fromage de lait de brebis qui obtient l'AOC (Appellation d'origine contrôlée) en 1980 et l'AOP (Appellation d'origine protégée) en 1996. Aux côtés de cette filière, l'agriculture locale du bassin concentre de nombreux produits de terroirs parmi lesquels le vin AOC Irouleguy, et le piment d'Espelette AOP. D'autres signes de qualité sont en gestation comme par exemple la filière porc Basque Kintoa. Nous pouvons aussi citer la filière de la cerise d'Itxassou qui s'organise autour d'association et de coopératives agricoles dynamique afin de réfléchir sur une indication géographique protégée (IGP). Une démarche collective avec l'association des producteurs fermiers a abouti sur la création d'une marque locale IDOKI qui met en avant une production fermière de petite échelle en lien avec le savoir-faire traditionnel et le contact direct avec le consommateur. Des cahiers des charges par production et une charte posent les critères de « qualité » de la marque IDOKI.

Cette agriculture dynamique peut compter sur une organisation collective importante pour la valorisation de la production. Elle est soumise aux contraintes du milieu et doit respecter les enjeux de territoires tels que les enjeux en lien à l'eau.

1.1.3. Un territoire à fort enjeu eau

L'alimentation en eau potable

La Nive est la principale ressource en eau pour la consommation d'eau potable. Le captage d'eau potable à Ustaritz est le principal captage d'eau en rivière. Il alimente 200 000 habitants de la vallée et de l'agglomération Bayonne, Anglet, Biarritz et près de 400 000 en été.

La Nive et ses affluents représentent un intérêt pour une multitude d'usages (Cf. Figure 3) : la pisciculture, les microcentrales, l'agriculture et les industries, les sports et les loisirs (pêches, canyoning, avirons, etc.). Cette ressource naturelle a un rôle important dans l'économie locale en lien à la production agricole, les loisirs et le tourisme notamment.

Ces usages nécessitent une eau de qualité répondant aux normes et à la réglementation.

Une qualité globale de l'eau à préserver, une qualité bactériologique à améliorer

La qualité de l'eau de la Nive et de ses affluents est analysée 8 fois par an par temps sec et par temps humide. Ces campagnes d'analyse se focalisent sur des indicateurs d'altération physicochimique et chimiques (concentrations chimiques en nitrate, ammonium, nitrite, matières organiques oxydées et matière phosphorée) ainsi que des indicateurs microbiologiques (densité de population *Escherichia coli* et *Streptocoques*). Ils permettent de jauger l'évolution de la qualité de l'eau. Sur l'ensemble des points d'analyses, les taux de nitrates sont inférieurs à la valeur maximale règlementaire de 50 mg/L. Les taux de pesticides pour les molécules recherchées sont également en dessous des normes présentant un risque.

Les résultats sur la qualité microbiologique sont moins satisfaisants.

En effet si les analyses en période sèche sont bonnes, celles en période humide présentent des indices microbiologiques (*Escherichia coli* et *Streptocoques*) mauvais à très mauvais en fonction des points. Si les captages présents sur le bassin versant ne sont pas classés de type Grenelle ou captage prioritaire, n'ayant pas de problématique prégnante sur les nitrates et pesticides, la problématique microbiologique reste préoccupante. En effet ces pollutions diffuses ponctuelles mais récurrentes ne sont pas compatibles aux exigences de résultats de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE). De plus ces pics microbiologiques peuvent entraîner une problématique réelle pour le traitement de l'eau potable ainsi que des fermetures de zone de baignade temporaire sur la côte et permanente sur la Nive.

La qualité physico-chimique est bonne mais la qualité bactériologique reste à améliorer. Afin de reconquérir la qualité des eaux et mener une gestion de cette ressource, plusieurs acteurs rentrent en jeu (Cf. Annexe 1). Parmi ces structures le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive est un acteur fondamental pour le bassin versant.

Le SMBVN, une structure compétente pour la qualité des eaux de rivières

Une compétence et des actions menées pour la qualité de l'eau

Le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive a la compétence de l'amélioration de la qualité de la Nive et de ses affluents. Il réunit ses partenaires de l'eau (Cf. Annexe 1) autour d'un Contrat Bassin afin d'établir son plan d'action.

Initialement le syndicat a œuvré pour lutter contre les pollutions d'origine domestique en finançant la création ou le renouvellement de structures d'assainissement collectif et individuel. La création d'un cadre de solidarité financier entre l'amont et l'aval du territoire a permis de financer ces projets et d'associer les élus du territoire autour d'une problématique commune. Malgré les moyens employés, les résultats sur la qualité bactériologique restaient à améliorer.

Le Syndicat avait conscience que les pollutions et la prévention se jouait aussi sur le plan agricole dans cette zone où l'activité de polyculture élevage est prédominante. C'est pourquoi en 2008, il réalise un diagnostic sur 325 exploitations agricoles du bassin versant avec EHLG (Euskal Herriko Labantza Ganbara). A la suite des résultats, le SMBVN a complété son action sur la qualité de l'eau par le développement d'un programme d'animation agricole pour l'accompagnement technique et financier. Il est constitué d'actions telles que la mise en place des MAET (Mesure agro-environnementale territorialisée), des actions d'accompagnement pour le compostage du fumier et le bâchage, des conseils en termes d'aménagement pour l'abreuvement des animaux d'élevage afin d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau. Depuis le lancement de l'animation en 2010, plus de 200 agriculteurs se sont engagés montrant ainsi la pertinence de ces actions et une certaine sensibilité des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques pour la qualité de la ressource en eau.

Un fonctionnement classique de syndicat associant des partenaires locaux

Cet établissement public rassemble 46 communes de la vallée et l'Agglomération Côte Basque Adour. Les élus du bureau syndical prennent les décisions politiques du syndicat sur les actions à mener, les projets à porter. L'équipe de 4 salariés est force de proposition et elle permet la mise en œuvre des plans d'action et la coordination avec les acteurs locaux. Il s'associe régulièrement à des partenaires et notamment dans le cadre agricole avec l'association EHLG, la Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques, les CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole), etc.

Après quatre années d'animation agricole, le SMBVN souhaite renforcer son action agricole en travaillant sur de nouvelles pistes telles que l'agriculture biologique (AB) et ses techniques.

1.2. L'agriculture biologique pour améliorer la qualité de l'eau: un postulat appuyé sur un colloque et des retours d'expériences

1.2.1. Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

L'agriculture biologique est un mode de production dans lequel s'inscrivent des techniques pour limiter l'impact des pratiques agricoles sur les ressources naturelles. Elle s'appuie sur la connaissance et l'importance des propriétés écologiques du sol, d'une gestion préventive face aux adventices et ravageurs par la rotation des cultures ; mais aussi sur la diversité des espèces cultivées, sur la présence de couvert hivernal et l'utilisation de fertilisation organique. La gestion du troupeau est envisagée sous l'aspect technique avec un chargement limité, une alimentation issue majoritairement de l'exploitation et l'usage de soins préventifs avec un recours limité à l'allopathie (Agence Bio, 2013). A l'échelle nationale, l'Etat français légifère sur l'agriculture biologique pour la première fois en le définissant en 1980 dans la Loi d'Orientation Agricole (Lamine & Bellon, 2009). Son cahier des charges est alors reconnu par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité). Son label est un signe officiel de qualité certifiant le respect de la réglementation en vigueur sur ce mode de production et de transformation. A l'échelle européenne, l'AB est défini par Le règlement européen CE 834/2007 (Petit, 2013) dont les produits sont reconnaissables par un label européen distinct.

1.2.2. L'AB : Un moyen pour améliorer la qualité de l'eau

En 2003, une étude de l'INRA classait le cahier des charges de l'Agriculture Biologique comme étant le plus favorable à une eau de qualité (Girardin et Sardet, 2003). Les pollutions de nitrates, pesticides et microbiologiques sont limitées par des contraintes sur la gestion des sols, la fertilisation, les protections phytosanitaires des cultures et les pratiques d'élevages.

Une gestion naturelle et limitée de la fertilisation

Les prescriptions du cahier des charges bio actuel sur les principes de production à mettre en œuvre sur les parcelles en agriculture biologique repose sur : « La fertilité et l'activité biologique du sol doivent être maintenues ou augmentées par des rotations pluriannuelle des cultures incluant des légumineuses et d'engrais verts et par l'épandage d'effluents d'élevage ou de matières organiques de préférence compostés provenant de la production animale biologique. ». Si les besoins des cultures ne sont pas couverts par les effluents d'élevages ou de matière organique, une liste précise d'engrais autorisés présente les engrais qui peuvent être utilisés. En effet l'utilisation d'engrais minéral azotée est interdite (FNAB, 2014). De plus la quantité d'effluents d'élevage (fumier, fumier séché et fiente de volailles déshydratée, compost d'excréments d'animaux liquides) ne peut dépasser 170 kg d'azote par an/ hectare de surface agricole utilisée (SAU) (FNAB, 2014).

Ces dispositions limitent ainsi les risques de pollutions nitrates et bactériologiques.

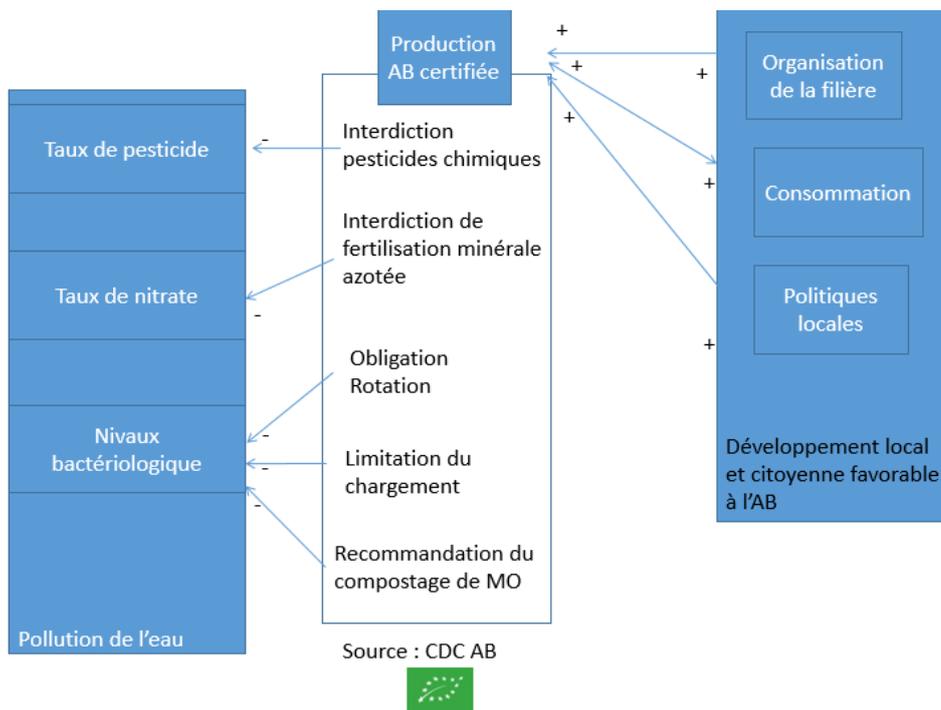


Figure 4 : Le développement de l'AB pour la reconquête de la qualité de l'eau (Réalisation : M. Champailier, 2014)

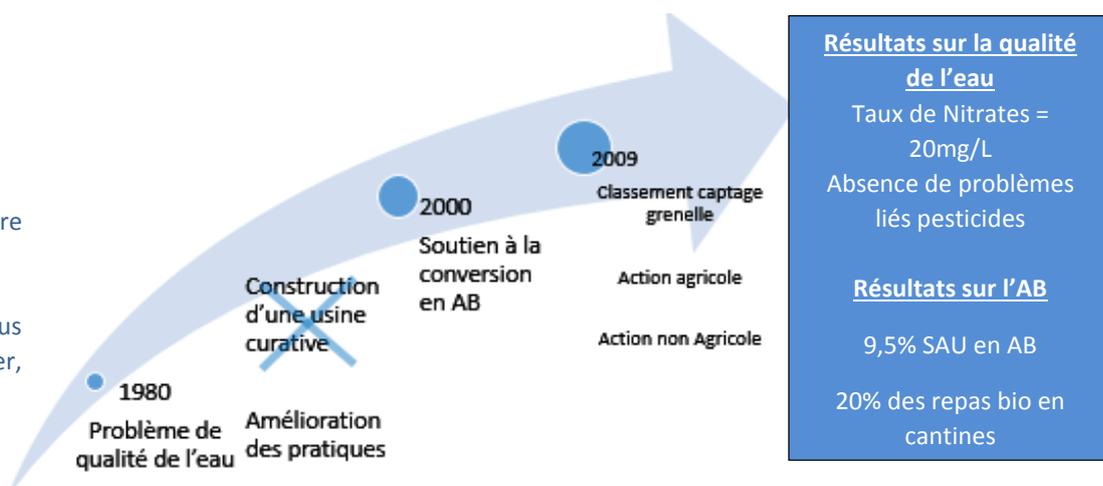
Figure 5 : Exemple du développement de l'AB à Lons le Saunier pour l'amélioration de la qualité de l'eau (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Caractéristique territoire :

Commune de Franche Comté
19000habitant
5400ha dont 3200ha de SAU

Productions agricoles:
Grandes cultures, Polyculture
élevage, Viticulture

Avec des produits reconnus
(AOP & AOC) : Comté, Morbier,
Côtes du Jura



Une protection des cultures interdisant les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique

La protection des cultures repose sur la prévention des dégâts causés par les ravageurs, les maladies et les adventices. Les pratiques en AB s'inscrivent pour la protection des prédateurs, avec un choix des espèces et des variétés, des rotations des cultures appropriés, des techniques culturales adéquates et des procédés de désherbage thermiques et mécaniques.

En dehors de l'interdiction des molécules chimiques de synthèse, le recours aux produits phytopharmaceutiques est encadré par une liste de substances actives autorisées (huiles essentielles, bouillie sulfo-calciques, etc.) et par un dosage limité dans le cas du cuivre à 6kg/ha/an. Ces prescriptions diminuent le risque de pollution lié aux pesticides.

Un mode d'élevage limitant l'impact sur les ressources

Les pollutions diffuses liées à l'élevage sont limitées. La densité du troupeau est restreinte (2 UGB/h) permettant d'adapter les surfaces fourragères disponibles et les quantités d'effluents en préservant du surpâturage. Le recours aux traitements allopathiques est limité. La santé animale est gérée par la qualité de l'alimentation provenant à 50% de l'exploitation agricole (notée EA), une limitation de la ration en concentrée, un recours aux produits phytopharmaceutiques encadrés par une liste de substances actives autorisées et des fréquences de traitements encadrées. Ces obligations restreignent les risques de pollutions nitrates et bactériologiques.

L'AB par son cahier des charges et son esprit est un outil d'amélioration de la qualité de l'eau (Cf. Figure 4). Elle propose un ensemble cohérent de solutions agronomiques au bénéfice de la protection de l'eau qui impactent positivement la ressource en eau et l'environnement plus général (Fleury & Vincent, 2010 ; El-Hage Scialabba & Hattam, 2002). C'est dans ce cadre que des territoires ont choisi d'expérimenter cette solution pour améliorer la qualité de leur ressource en eau.

L'exemple des territoires pilotes : reconquête de la qualité de l'eau par le développement de l'AB

Les territoires pilotes sont 12 sites suivis par la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) depuis 2010 (FNAB, 2013). Ils sont d'échelle variable (aire de captage et périmètre de protection, communes, communautés de communes, bassin versant, parc régional). Ayant des problèmes de qualité de l'eau (pesticides ou nitrates), ces sites pilotes ont la particularité commune d'avoir répondu par une gestion préventive en développant l'AB. Cette solution est multisectorielle. Les démarches impulsées par divers acteurs sur ces territoires ont rassemblé plusieurs interlocuteurs : les acteurs de l'eau, de l'agriculture, du développement territorial et de la consommation alimentaire locale. Les actions menées aspirent à développer le potentiel de l'AB par la production et l'organisation de la filière (Cf. Annexe 2). Lons le Saunier est un exemple de territoire pilote (Cf. Figure 5). Confronté à des problèmes de qualité de l'eau potable liée aux pesticides et aux nitrates en 1980, la municipalité de Lons le Saunier a fait le choix d'agir en amont en impliquant les agriculteurs pour changer leurs pratiques. Elle s'est ensuite tournée vers l'AB dans les années 2000 en soutenant les conversions. Des actions d'accompagnement technique, de développement des débouchés, des dispositifs d'aides financières et des actions de sensibilisation ont été réalisées.

Aujourd'hui, les actions menées sont concluantes puisque les taux de nitrates sont stabilisés à 20mg/L et l'eau ne présente plus de problématiques de pesticides.

Lons le Saunier et d'autres territoires comme Munich, Augsburg, la Rochelle sont parvenus à améliorer leurs ressources en eau grâce à l'AB par le développement d'actions agricoles et non agricoles en impliquant les acteurs locaux.

1.2.3. Contexte local de l'AB : Qu'en est-il de la bio sur le territoire ?

L'agriculture biologique représente près de 170 agriculteurs en Pays Basque et 330 à l'échelle du département soit 2% du territoire (Agence bio, 2014). Les productions sont variées et souvent la

valorisation de la production est associée à la vente directe. Entre 2012 et 2013, les surfaces en bio augmentent de 2%. La transition des exploitations en AB ou l'installation est accompagnée par des associations ou des OPA.

1.2.4. BLE : Une association pour l'accompagnement de projet et de conseils

Biharko Lurraren Elkartea aussi appelé BLE (traduction littérale «Pour l'agriculture de demain) est une association de producteurs bio et non-bio qui propose un accompagnement sur les techniques alternatives biologiques et la création de projet, l'installation. Créée en 1992, elle rassemble 350 agriculteurs du Pays Basque dont la moitié pratique une agriculture biologique certifiée. « Le but de l'association est de développer une agriculture biologique autonome (les paysans doivent être maîtres de leurs décisions techniques) et économe (au niveau des intrants ou de la consommation énergétique) »¹. L'association regroupe 5 animateurs en productions animales et végétales ainsi que sur l'agronomie au sens large et sur l'aspect filière. BLE fait partie du réseau Bio Aquitaine qui regroupe les associations de producteurs biologiques de la Région, du réseau CIVAM BIO (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et du réseau FNAB. L'association est ancrée dans le territoire, ce sont les référents en termes d'AB.

1.3. Deux structures autour d'un enjeu commun: Création d'un partenariat et première phase d'étude

1.3.1. Du colloque à la naissance d'un partenariat

En partenariat avec le CIVAM Bio 40 et la fédération Bio Aquitaine, BLE a organisé en juin 2013 un colloque intitulé « Eau et Agriculture: quelles solutions pour le futur? *De la montagne au littoral la bio ça coule de source* ». L'objectif de cette rencontre consistait à montrer que l'AB était un mode de production respectueux de la ressource et de la qualité de l'eau. Ce colloque était ouvert aux élus, aux syndicats gestionnaires de la ressource en eaux et à la profession agricole. Il a permis de rendre compte du rôle de chacun dans la gestion de la ressource dans les options choisies pour la production agricole à travers des exposés, des témoignages d'actions sur des territoires pilotes de la FNAB. Ce colloque a été l'opportunité pour le SMBVN de s'associer à BLE afin de discuter de leur objectif commun, la reconquête de la qualité de l'eau, en associant leurs compétences pour une première phase d'étude.

1.3.2. Commande et problématisation :

En ayant conscience de ces éléments de contexte, le SMBVN et BLE souhaitent connaître le potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire du bassin versant de la Nive pour en faire un outil d'amélioration de la qualité de l'eau. Cette évaluation comprendra dans un premier temps une analyse des freins et atouts du territoire pour le développement de l'AB, puis permettra dans un second temps de proposer des solutions concrètes pour favoriser l'AB sur le territoire.

L'AB est envisagée comme un outil de développement territorial porteur de solutions à long terme pour la qualité de l'eau. L'AB est un mode de production qui se réfère à des techniques règlementées dans un cahier des charges. La certification est une reconnaissance officielle qui garantit la conformité au cahier des charges de production et de transformation pour sa valorisation dans des filières plus ou moins courtes auprès des consommateurs. Mais elle ne se limite pas à des techniques recensées dans un cahier des charges, ni à la suppression des produits chimiques dans la production

¹ Citation issue de <http://www.bio-aquitaine.com/ble/>

ni à l'obtention d'un label pour le producteur. Cette définition serait réductionniste (Caplat, 2012).

L'AB va au-delà, c'est un système complexe entre l'agriculteur et son environnement qui inclue ses pratiques et ses valeurs. De plus, elle implique une multitude d'acteurs : les agriculteurs qui la pratiquent bien sûr et ceux qui veulent la pratiquer, les acteurs des filières, les consommateurs, les conseillers et professionnels du développement agricole, mais aussi les institutionnels et plus récemment de nouveaux acteurs comme les gestionnaires de l'eau (Vincent & Fleury, 2013). L'étude de l'AB et son développement sur un territoire doit donc prendre en compte les potentiels techniques auprès des différents acteurs mais également leurs perceptions ou leurs représentations de l'AB.

Que représente le potentiel de l'AB localement en prenant en compte les démarches existantes et les perceptions ? De la démarche individuelle d'amélioration des pratiques ou de conversion, jusqu'à l'action collective des partenaires socio-économiques: Quel plan d'action adapté au territoire peut-on envisager ?

L'objectif de ce mémoire sera donc d'expliquer puis d'analyser la démarche d'évaluation du potentiel de développement de l'AB sur ce territoire qui permet d'aboutir à la mise en place d'actions concrètes. L'analyse des résultats issus de cette étude permettra finalement d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un tel outil à l'échelle d'un bassin versant.

2. Méthodologie

Afin de travailler sur les potentiels de l'AB, nous avons choisi trois composantes et un outil qui nous permettront de développer la méthodologie mise en place

2.1. Présentation du cadre d'analyse

2.1.1. Trois composantes envisagées

L'AB et l'approche technique et structurelle des EA

La conversion vers l'AB amène des modifications profondes ou des ajustements avec le système en place sur l'exploitation agricole. Différentes manières permettent d'aborder le changement, la rupture et la transition. Si certains parlent de ruptures face à l'ampleur des changements et leur rapidité de mise en place, d'autres évoquent la transition pour marquer une continuité, une manière progressive de convertir l'exploitation. Nous faisons le choix d'aborder les conversions en tant que transition car les conversions par ruptures sont plus difficiles à accompagner et plus rare d'après la bibliographie (Michelsen in Petit, 2013). Nous considérons que la conversion passe par une transition plus ou moins rapide d'un système à un autre. Elle commence par l'amélioration des pratiques et aboutit à la certification. Les exploitations agricoles susceptibles de se convertir peuvent être identifiées par les pratiques exercées et une dimension structurelle de l'EA que nous appellerons convertibilité.

L'AB et les démarches des acteurs locaux

Les structures et acteurs locaux sont des vecteurs plus ou moins favorables et ancrés dans le développement de l'AB. Leurs actions et démarches spécifiques à l'AB sont mises en places sur leur aire d'action et rendent possible son développement en levant les freins de la conversion notamment.

La perception de l'AB

Les perceptions ou représentations de l'AB par les individus sont des éléments essentiels dans le choix d'une conversion en AB pour une exploitation ou dans le choix d'actions et les moyens mis en place pour le développement de l'AB par une structure.

Le cadre d'analyse s'articule ainsi autour de ces composantes. Elles impliquent deux sphères d'acteurs : les agriculteurs et les acteurs socio-économiques. L'analyse de leurs pratiques, leurs actions et leurs représentations de l'AB permettra de répondre à la problématique.

2.1.2. Une base méthodologique : La grille d'analyse des territoires

La grille d'analyse des territoires est un outil d'analyse développé par la FNAB et des partenaires associatifs, institutionnels, chercheurs (Agence l'eau, INRA, Ministères, Assemblée Plénières des Chambres d'Agriculture), GRAB (Groupement régional d'Agriculteurs Biologiques), ITAB (Institut Technique de l'Agriculture biologique). Cette grille permet de recueillir l'étendue des éléments de contexte du territoire pour apprécier les potentiels de développement de l'agriculture biologique comme solution pour l'amélioration et préserver la qualité de l'eau (Cf. Annexe 3). Il permet d'aborder l'AB dans 5 domaines: la production, la consommation, l'organisation de la filière, les politiques locales et pressions réglementaires (FNAB, 2010). Cet outil peut être employé dans deux situations : la comparaison de territoire pour distinguer les territoires prioritaires ou l'analyse d'un territoire comme une étude de cas. C'est dans cette optique que le syndicat et BLE proposait d'employer l'outil pour servir l'étude. C'est une clé pour appréhender un territoire. Elle nécessite d'être adaptée par rapport aux spécificités locales (indicateurs productions, chargement, etc.).

Tableau 1 : Echantillonnage des acteurs et liens au sujet d'étude (Réalisation : M. Champailier, 2014)

	Echantillon	Liens à l'eau et à l'agriculture
Eau	SMUN (Syndicat mixte de l'usine de la Nive)	Propriétaire de l'aire de captage dépendant d'une eau de qualité Partenaire financier SMBVN
Production	Chambre d'agriculture 64	Conseils techniques en agriculture (AC et AB)
	EHLG	Conseils techniques en agriculture (AB)
	FDCUMA64 Agri compost	Réalisation de travaux agricoles (ex : compostage) Formation journées techniques
	AFOG, Association de formation collective à la gestion	Formations collectives aux agriculteurs
	APFPB, Association des producteurs fermiers du Pays Basque	Valorisation des produits fermiers
Filières	AOP Piment d'Espelette	Valorisation de l'AOP
	AOP Ossau Iraty	Valorisation de l'AOP
	Groupe LUR BERRI filière agneau	Vente d'agneau AB
	Association Biozkaria,	Valorisation de la production de viande bovine
	CAOSO, coopérative collecte agneau	Vente d'agneau AB
	Abattoir Anglet	Abattage agrémenté AB
	Abattoir St Jean Pied de Port	Abattage agrémenté AB
	Abattoir Mauléon	Abattage agrémenté AB
	Fromagerie Agour	Collecte et transformation lait (AC et AB)
	Fromagerie Pyrénées From	Collecte et transformation lait
	SARL Garazi Fromagerie St Michel	Collecte et transformation lait (AC et AB)
	SCIC Garro	Production légumes AB
	Consommation	Inter AMAP Pays Basque, Association de maintien pour l'agriculture paysanne
Politique locale	Communauté de commune Errobi	Collectivité territoriale locale
	CG64 "manger bio"	Organisation débouchés
	Syndicat SCoT (Schéma de cohérence Territoriale)	Planification aménagement
	Lurzaindia	Veille foncière et sensibilisation
Sensibilisation	Lycée agricole Fransesenia St Jean Pied de Port	Formation et sensibilisation aux futurs agriculteurs
	Bizi	Sensibilisation aux enjeux environnementaux et la place de l'agriculture

La façon d'employer cet outil doit être choisie : réunion entre acteur, bibliographie, enquêtes, entretiens, etc.

Le développement de la méthode doit être envisagé dans ce cadre d'analyse avec un outil proposé par les commanditaires et les trois composantes mises en évidence précédemment.

2.2. Développement d'une méthode

2.2.1. Travailler sur un territoire à délimiter

Le territoire correspond au bassin versant de la Nive, l'aire d'action du SMBVN. Les personnes rencontrées pour l'étude travaillent dans cette zone soit en partie, soit exclusivement. Un territoire plus restreint est défini correspondant à la communauté de commune d'Errobi, où le principal captage d'eau potable du bassin versant est présent sur la commune d'Ustaritz. Ce territoire restreint permettra de rassembler un groupe de travail, les membres du comité de pilotage de l'étude autour d'un travail spécifique.

2.2.2. Rencontrer des acteurs autour d'un entretien

Si la grille d'analyse des territoires invite la consultation des acteurs nous avons fait le choix de sélectionner un échantillon d'acteurs que nous rencontrons au cours de cette étude.

Un échantillon identifié

L'échantillon de personnes représente 20 agriculteurs et 25 acteurs socio-économiques. Les agriculteurs ont été sélectionnés d'après plusieurs critères de façon à disposer d'un échantillon représentatif du territoire : la géographie de l'exploitation, la représentation syndicale variée, les productions diverses, différentes proximités au cours d'eau. Les acteurs ont été sélectionnés pour inclure la représentation des différents domaines d'action en lien avec l'eau et l'AB sur le plan politique, de l'éducation, des techniques agricoles, de gestion de l'eau, etc. Ils représentent des partenaires potentiels qu'ils soient ou non incontournables sur la bio (Cf. Tableau 1).

Des entretiens semi directifs

Les acteurs ont été rencontrés autour d'entretiens semi directifs. Cette méthode permet de faciliter l'expression et de se rapprocher au mieux de la réalité de l'acteur rencontré. « Instaurer une relation d'écoute active et méthodique aussi éloignée du pur laisser-faire de l'entretien non directif que du dirigisme du questionnaire » (Bourdieu, 1993). Ces entretiens s'appuyaient sur des grilles différentes en fonction du type d'acteur.

Chez les agriculteurs : L'objectif de l'entretien était d'aborder la réalité de l'exploitation et le point de vue de l'agriculteur sur l'AB et les techniques. Les entretiens permettaient ainsi d'évoquer l'exploitation agricole dans son ensemble, les différents ateliers et les pratiques, l'environnement socio-économique et les projets de l'agriculteur. Dans un second temps l'AB était abordée afin de saisir la perception de l'agriculteur, sa signification, les projets de conversion, les envies d'information, les atouts et les freins de l'exploitation pour une conversion hypothétique, les connaissances techniques et le relationnel (Cf. Annexe 4).

Chez les acteurs : Les entretiens étaient conduits différemment en fonction du champ d'actions, des acteurs rencontrés, des compétences et de l'orientation de leurs structures. Les démarches des structures en cours sont présentées synthétiquement.

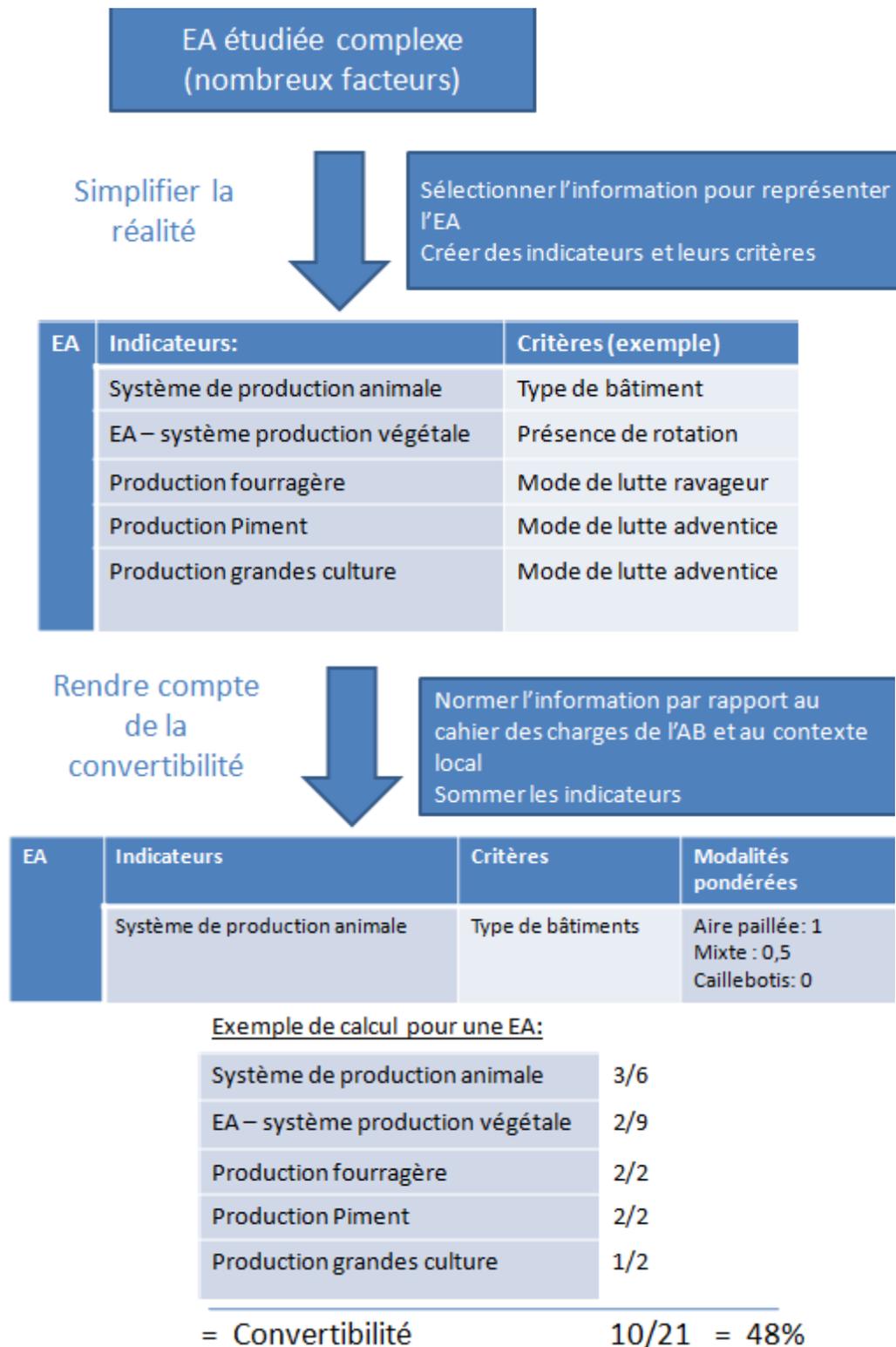


Figure 6: Démarche de création d'un système d'indicateur pour la représentation de la convertibilité d'une exploitation (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Ces entretiens permettaient d'évoquer les points techniques et factuels sur les actions, les freins et les atouts à la conversion, tous en gardant une ouverture sur des éléments plus conceptuels comme la signification de l'AB et les postures adoptés.

2.2.3. Analyser des résultats techniques et des citations

Créer un système d'indicateur pour apprécier la convertibilité sur des données techniques des exploitations agricoles

Au sein des exploitations nous avons créé un système d'indicateurs permettant d'évaluer la convertibilité de chacune des exploitations et de les confronter. Nous définissons la convertibilité grâce aux caractéristiques liées à l'exploitation, l'environnement et les pratiques qui correspondent au mieux au cahier des charges de l'AB par rapport aux spécificités locales. Ceci a été possible grâce à la lecture du cahier des charges de l'AB et la rencontre avec 5 agriculteurs au cours d'entretiens exploratoires. Afin d'apprécier cette convertibilité, nous évaluons les pratiques techniques et l'environnement des exploitations, en simplifiant la réalité de l'exploitation par un système d'indicateurs sommaires. La convertibilité des exploitations est modélisée par 5 indicateurs créés et normés par rapport au cahier des charges de l'AB, ses exigences et ses recommandations et aux spécificités locales. Chaque indicateur traduit la proximité technique et structurelle de l'exploitation à une convertibilité optimale. Chaque indicateur est la somme de plusieurs critères présentant différentes modalités normées. La convertibilité est la moyenne pondérée indicateurs (Cf. Figure 6).

Tableau 2 : Indicateurs de convertibilité sur les ateliers productions végétales et explication de sélection des critères
(Réalisation : M. Champailleur, 2014)

Indicateurs	Critères	Explications de la sélection du critère
Indicateur EA production végétale	Présence d'adventices sur l'EA	La présence de ravageurs et d'adventices représentant un problème pour l'exploitation est un frein au passage au bio. Le risque de salissure des parcelles et de la récolte est ressenti par l'agriculteur comme trop important.
	Présence de ravageurs sur l'EA	
	Diversité des espèces sur l'EA	La biodiversité cultivée sur l'exploitation est obligatoire d'après le cahier des charges de l'AB.
	Gestion des bords de champs	Les bordures de champs sont des espaces non productifs dont l'entretien revient au propriétaire ou fermier de la parcelle. En AB, la gestion par utilisation de désherbant est interdite.
	Autonomie de fertilisation	La production d'effluents d'élevage est utilisée sur les cultures pour sa valeur fertilisante. Si l'autonomie est atteinte, le cout de la fertilisation ne représente pas un frein.
	Utilisation de fertilisation organique exclusivement	Le cahier des charges de l'AB interdit l'utilisation d'engrais minéral.
	Evolution consommation	La consommation de produits phytosanitaire est un indicateur permettant de voir cette dépendance de recours aux produits. Le cahier des charges interdit l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse chimique.
	Rotation pluriannuelle	La rotation de culture pluriannuelle est obligatoire en AB.
	Durée des rotations	La durée supérieure à 4 ans est recommandée pour la gestion des cultures.
	Présence de légumineuses dans la rotation	L'intégration de légumineuses dans la rotation permet une fertilisation azotée et l'utilisation de légumineuses dans la ration animale.
Indicateur grande culture	Moyen de lutte des ravageurs sur culture	Le moyen de lutte sur les cultures ne peut pas utiliser les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique
	Moyen de lutte des adventices sur culture	
Indicateur production fourragère	Moyen de lutte des ravageurs sur fourrage	Le moyen de lutte sur les cultures ne peut pas utiliser les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique
	Moyen de lutte des adventices sur fourrage	
Indicateur piment	Moyen de lutte des ravageurs sur piment	Le moyen de lutte sur les cultures ne peut pas utiliser les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique
	Moyen de lutte des adventices sur piment	

Les indicateurs et critères ont été sélectionnés sous l'angle des pratiques sur troupeau, sur les caractéristiques de l'exploitation et les pratiques pour la production végétale, la gestion des ravageurs et adventices sur les grandes cultures, les cultures fourragères et le piment (Cf. Tableau 2 et Tableau 3). Le détail de la pondération est disponible en annexe (Cf. Annexe 5)

Tableau 3 : Indicateur de convertibilité des ateliers élevages et explication de sélection des critères (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Indicateur	Critères	Explication
Indicateur élevage	Le chargement	Le chargement constitue une caractéristique de l'exploitation. En AB il est limité à 2 UGB/ha. Dans le contexte du Pays Basque afin de faciliter l'autonomie alimentaire et de préserver les ressources pastorales, un chargement favorable se situe en dessous de 1,5UGB/ha.
	Type de Bâtiment	Les caillebotis sont interdits en AB pour la totalité d'un bâtiment (max. 50%), la mixité est autorisée. La transformation d'un bâtiment avec caillebotis en bâtiment aire paillée est possible mais coûteux.
	Autonomie fourragère	L'alimentation du troupeau doit provenir à plus de 50% de la ferme. L'autonomie fourragère sur l'exploitation garantit une meilleure stabilité.
	Autonomie protéine	L'alimentation du troupeau doit provenir à plus de 50% de la ferme. L'autonomie protéique sur l'exploitation garantit une meilleure stabilité. Elle provient généralement de la culture de légumineuse dans les prairies mais peut également être issu de culture de luzerne, de soja, etc.
	Autonomie concentré	L'alimentation du troupeau doit provenir à plus de 50% de la ferme. L'autonomie en concentrée sur l'exploitation garantit une meilleure stabilité.
	Soins du troupeau	Les soins du troupeau sont règlementés par le cahier des charges de l'AB. L'usage d'antibiotiques et de traitements allopathiques est restreint en fonction des cas. La transition entre le recours systématique aux antibiotiques et d'autres formes de traitement est un changement conséquent pour l'agriculteur en termes de gestion des maladies et des problèmes sanitaires

Identifier les actions et les perceptions des agriculteurs et des acteurs

« Le discours des personnes interrogées est de la première importance, loin de constituer un reflet déformant de d'une supposée réalité objective, il est le vecteur de production des significations sociales, de mises en forme de la réalité, de cohérence de leur identité. Toutefois, le chercheur ne peut se contenter de rendre compte de ces savoirs indigènes de ces logiques pratiques, il doit les comprendre en rompant de manière relative et progressive avec le sens communs » (Kaufmann, 2011). Les entretiens sont retranscrits sous la forme de compte rendu, ils permettent de s'y référer pour retrouver le discours tenu par les personnes rencontrées. Pour les agriculteurs, les citations compléteront l'approche de la conversion par le système d'indicateurs établi en éclairant sur les situations, les freins ressentis et les atouts de l'exploitation agricole. Pour les acteurs les citations alimenteront la réflexion pour comprendre le contexte local au niveau de la production, des filières et des politiques locales et seront confronté aux perceptions des agriculteurs.

2.2.4. Impliquer des acteurs autour d'un plan d'action : le comité de pilotage, gage de qualité du projet

Afin d'engager les acteurs autour du projet du SMBVN et de BLE pour la reconquête de l'eau par l'AB, un comité de pilotage de l'étude est composé. Il regroupe des partenaires de l'eau, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, des collectivités territoriales locales et des consommateurs. La concertation au sein du comité de pilotage permet dans un premier temps d'impliquer les acteurs concernés autour de la thématique « Eau et AB », puis de produire de manière participative un plan d'action. Des ateliers de travail animés seront proposés afin de discuter des actions envisageables lors du comité de pilotage prévu le 15 septembre. Ils permettront de susciter leur participation et de révéler l'engagement des membres du comité de pilotage (Cf. Annexe 6). Le déroulement de cette étude est planifié dans un calendrier disponible en annexe (Cf. Annexe 7).

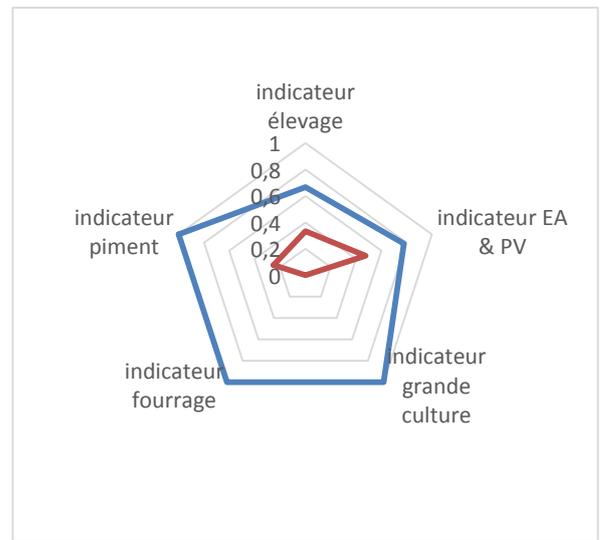
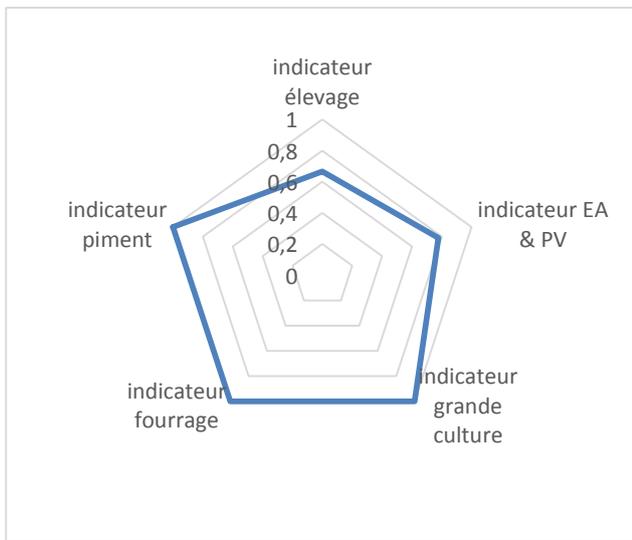


Figure 7: Indicateurs de la convertibilité de l'exploitation X en « polyculture élevage piment » avec l'assolement en AB (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Figure 8 : Comparaison des indicateurs de convertibilité des exploitations X (en bleu) et Y (en rouge) en polycultures élevage piment » (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Exploitations rencontrées

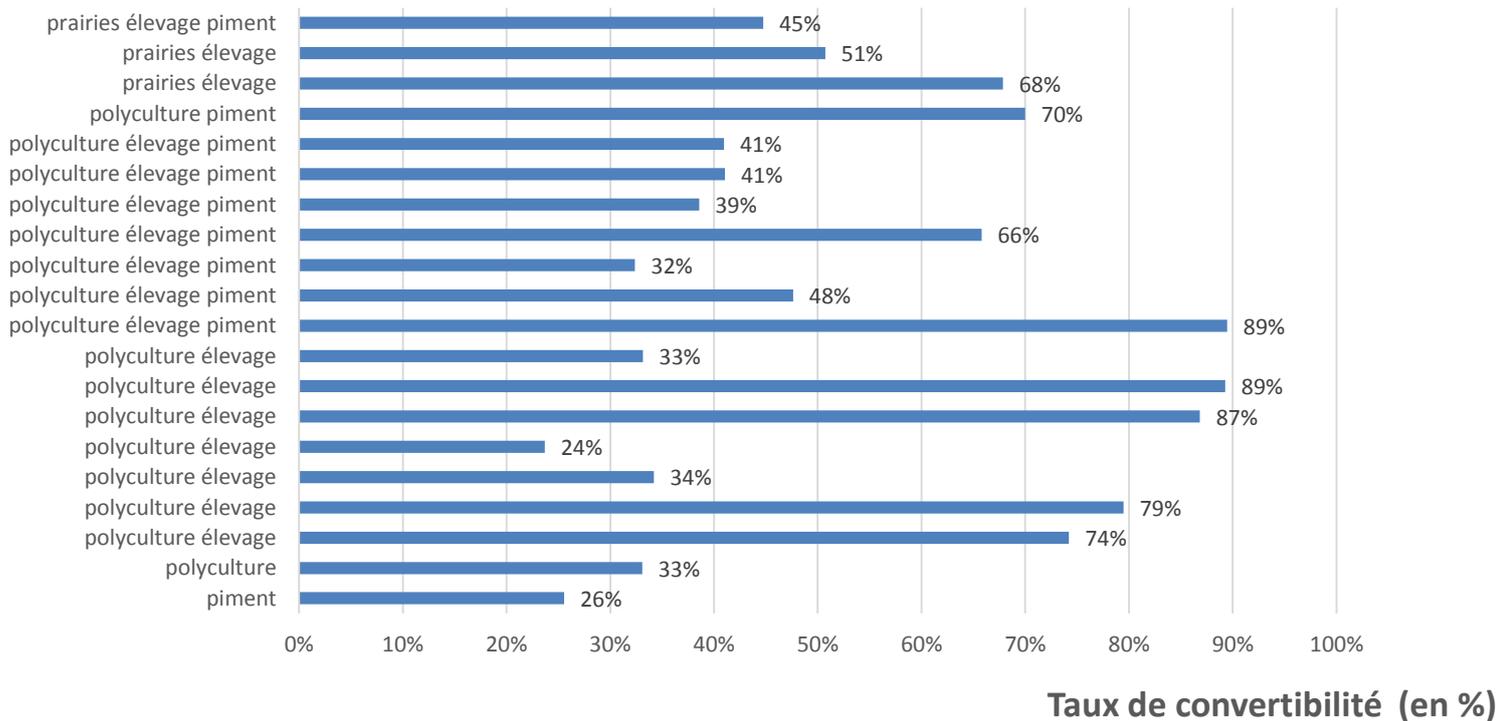


Figure 9 : Représentation de la convertibilité par exploitation (Réalisation : M. Champailier, 2014)

3. Résultats

3.1. La transition des exploitations vers l'AB : potentiels techniques et choix des agriculteurs

3.1.1. Typologie des agriculteurs rencontrés

Description sommaire des exploitations visitées

Parmi les 20 agriculteurs rencontrés, l'atelier élevage ovin lait était présent dans 9 EA pour la production sous AOC Ossau Iraty, l'atelier ovin viande (noté OV) ne concerne qu'une seule exploitation même si toutes les exploitations en ovin lait (noté OL) font de la vente d'agneaux. Les ateliers vaches allaitantes concernent 8 exploitations et 2 EA font des bovins laits. D'autres ateliers animaux ont été rencontrés comme l'élevage de porcs plein air en race porc basque ou non sur 4 EA, l'atelier volailles (pondeuses et chair) sur 1 EA. Les productions cultivées sont en majorités les productions fourragères présentes dans toutes les exploitations exceptée une. Cette dernière étant en monoculture de piment d'Espelette AOC. En fonction de la surface le piment est un atelier majoritaire ou complémentaire bien organisé en production. Les cerises d'Itxassou sont une production complémentaire présente chez 2 agriculteurs. Le maïs est une production fréquente pour le grain ou le fourrage. Les cultures céréalières sont peu fréquentes. Les méteils (mélange céréales protéines) sont utilisés en fourrage ensilé (Cf. Annexe 8).

La convertibilité des exploitations

La convertibilité des exploitations est exprimée à l'aide des indicateurs présentés précédemment (Cf. Partie 2.2). Par exemple, pour l'agriculteur X en polyculture élevage et piment, il présente une bonne convertibilité globale à 89%. Seuls les indicateurs d'élevage et de gestion globale de cultures sur l'exploitation ne sont pas au maximum (Cf. Figure 7). En effet l'exploitation est certifiée en bio sur l'assolement mais pas en élevage. Des difficultés dans les cultures face à la pression des adventices sont exprimées. Sur l'atelier de vaches allaitantes, les soins et l'alimentation du troupeau ne respectent pas le cahier des charges et l'EA n'est pas autonome pour l'alimentation du troupeau. Comparativement à d'autres exploitations, par exemple l'exploitation Y ce système semble plus facile à convertir (Cf. Figure 8).

Les convertibilités des EA peuvent être confrontées entre elles (Cf. Figure 9). Le détail des indicateurs pour chaque exploitation est disponible dans un tableau en annexe (Cf. Annexe 9). Au vue de la convertibilité, trois groupes se distinguent :

- 8 exploitations agricoles dont la convertibilité est supérieure à 65% : 5 agriculteurs de ce groupe sont en AB sur toute l'exploitation ou pour un atelier en moins. Dans ce groupe, tous les agriculteurs présentent des indicateurs élevés sauf 2 agriculteurs dont l'indicateur élevage est faible. En effet le chargement de ces 2 exploitations est élevé et il n'y a pas d'autonomie sur ces fermes.
- 6 exploitations dont la convertibilité est comprise entre 35 et 65% : C'est un groupe assez hétérogène. Certains présentent un indicateur en élevage faible à moyen et des indicateurs en production végétale plus élevés et d'autres révèlent des situations inverses.
- 6 exploitations dont la convertibilité est inférieure à 35% : ces exploitations présentent une certaine distance avec l'exploitation en AB. Par exemple, nous retrouvons dans ce groupe une EA en monoculture de piment, une EA sans rotation en maïs et prairie, et une autre en élevage en vache laitière sans sortie des animaux hors du bâtiment.

3.1.2. La perception de l'AB et les positions des agriculteurs

Les agriculteurs expriment un besoin de se positionner sur un mode de production où une polémique leur apparaît:

« Je ne suis pas contre » ; « Je n'ai rien contre » ; « Je ne suis pas bio-sceptique » ; « Je ne suis pas opposé au bio » ; « Je ne suis pas en bio mais j'essaie de m'en approcher »

Certains voient l'AB comme une manière de tirer une leçon d'une ère révolue, de retrouver des logiques ou des fonctionnements paysans sur l'autonomie et l'économie de fertilisation ou d'alimentation. La protection des consommateurs et des ressources pour les générations futures sont également évoquées par les agriculteurs rencontrés.

« C'est appréhender différemment l'agriculture en étant en rupture avec l'agriculture « Lur Berri » »

« C'est un mode de culture utilisé par nos anciens avant les engrais chimiques. C'est un peu un retour en arrière par rapport à ces industries chimiques où on est allé un peu trop loin. L'AB, c'est laisser des sols propres aux générations d'après. [...] Du point de vue de l'idéologie j'en étais très loin avant car je n'étais pas convaincu, je voyais les agriculteurs bio un peu poètes, ma vision était peut-être erronée »

« C'est mettre en musique les ressources des écosystèmes pour une production de qualité. Mettre au point un agrosystème optimisant l'écosystème dans lequel on se trouve »

« C'est le minimum normal »

« C'est le vrai métier de l'agriculteur, on apprend à vivre avec sa terre à la respecter, il faudrait que tout le monde soit en bio. [...] Pour le consommateur ça garanti une production de qualité. »

« L'AB c'est plutôt être indépendant ce qui a toujours été le cas chez nous. »

« Il y aurait beaucoup de choses à dire dessus, le fait est qu'on ne peut pas se permettre de maltraiter la terre, c'est un outil de travail, elle a ses limites »

« Le vrai bio, c'est respecter l'environnement, les gens qui mangent le produits [...] En produit alimentaire c'est très dangereux. »

« L'AB s'est protéger la terre pour les enfants, les parents ont fait n'importe quoi, je répare pour les suivants »

« L'AB, je ne vois rien du tout, je vois que je suis assez loin placé par rapport à l'AB. Je pense que cela représente beaucoup de frais. [...] Le bio c'est peut-être la qualité mais j'ai des doutes sur la quantité. »

Pour certains cela se traduit par l'ajustement des techniques et de la manière de travailler :

« L'AB, au niveau du boulot, il faut maîtriser car il y a beaucoup de poètes qui rentrent dans le bio »

« Peu de pesticides, pas d'engrais chimiques, les rotations sont importantes et c'est même le premier facteur »

« C'est beaucoup d'interventions manuelles »

Des distinctions sont faites entre le bio et le « vrai bio », le bio et le « faux bio », le bio et le « bio indus' » (ou industriel). Des acteurs parlent d'une médiatisation qui ne favorise pas la diffusion de l'information objective, et les expériences malheureuses marquent les esprits.

« C'est un grand effet de mode, je ne suis pas opposé mais je ne suis pas persuadé que tout soit aussi bio [...] après que ce soit mieux pour la terre et l'eau, certes ! »

« Je fais la distinction entre AB certifiée et techniques biologiques. Les techniques biologiques sont ouvertes à tous et c'est ma réflexion de base. [...] Avec la certification en Europe et tout ce qui vient de loin, ce n'est pas une solution »

« Je ne suis pas contre [...] le bio c'est du vent » en racontant une expérience d'un beau-frère non agriculteur qui souhaite s'installer en bio, une manière d'illustrer son argument d'absence de rigueur.

« Le bio, c'est l'avenir ! Au niveau économique mais surtout pour la protection de la planète. »

Cela amène des interrogations et des craintes qui s'expriment : le prix du lait, des « peurs » sur la conduite du troupeau et des prairies, du scepticisme vis-à-vis des possibilités de produire du maïs en AB, et l'honnêteté de reconnaître qu'on ne connaît pas assez.

« C'est un bien grand mot... je ne peux pas y accéder mais je suis partisan du respect de l'environnement ...je me demande comment une ferme peut-être en bio avec des ferme en conventionnelle autour, c'est ça que je n'arrive pas à comprendre »

L'agriculture biologique amène une polémique : Est-ce que l'agriculture bio est vraiment meilleure ? Si oui par rapport à quoi ? Et à quel niveau ? Elle sous-entend de se positionner lorsque l'on demande simplement de la définir ou ce qu'elle représente pour la personne rencontrée. Les agriculteurs rencontrés évoquent leur position ou celle de leur système qui peut être différente. Pour éviter un quelconque jugement de leur système, certains remettent en cause la crédibilité de l'AB. D'après eux, elle reste à prouver vis-à-vis d'un cahier des charges européen laxiste et d'une médiatisation mal conduite provoquant un effet de mode. Certains affirment que leur agriculture correspond déjà aux enjeux environnementaux. On peut s'interroger si les pratiques en bio et le cahier des charges sont connus par ces agriculteurs et les acteurs.

Pour certains cela fait écho aux pratiques avant l'introduction et la généralisation des pesticides et des engrais chimiques de synthèses d'après-guerre. Ils évoquent également la mission de léguer un patrimoine agricole aux générations futures notamment au niveau de la qualité des ressources. Le produit de leur travail est évoqué et la qualité d'une agriculture bio locale est partagée autour des attentes des consommateurs, la santé, l'économie locale, l'environnement et les eaux. Cela les amène à s'interroger sur des aspects techniques et commerciaux : la valorisation des produits, les conduites des troupeaux, la gestion des adventices et des ravageurs, la fertilisation. Ses interrogations expriment des craintes vis-à-vis du changement et les risques potentiels.

Tableau 4 : Les projets de conversion face à la convertibilité (Réalisation : M. Champailier, 2014)

		Projet de conversion ?					
		Non	+/-	LT	CT	Atelier	EA entière
Convertibilité	Faible	3	2	0	1	0	0
	Moyenne	4	0	2	0	0	0
	Elevée	0	1	1	1	3	2

Note :

‘+/-‘ représente les agriculteurs ayant évoqué une réflexion sur l’AB et une conversion sans échéances ni projet particulier, sans réponse définitive (positive ou négative) sur le sujet mais marquant une ouverture sur ce mode de production.

‘LT’ : Exploitation avec un projet de conversion à long terme (supérieur à 2 / 3 ans)

‘CT’ : Exploitation avec un projet de conversion à long terme (inférieur à 2 / 3 ans)

‘Atelier’ : un seul atelier est en bio sur l’exploitation

‘EA entière’ : l’ensemble de l’exploitation est en bio

Pour croiser la représentation de l'AB avec les groupes de convertibilité, nous observons que le premier groupe (convertibilité élevée) possède globalement une vision assez complète et positive de l'AB. Le deuxième groupe rassemble plusieurs visions de la remise en cause partielle de l'AB à un objectif long terme. Et pour le troisième groupe (convertibilité faible), certains voient l'AB comme une simplification du système et d'autres comme une gestion complexe sans jugement de valeurs particuliers. Ceci met en évidence la relation entre les perceptions de l'AB et les pratiques réalisées sur l'exploitation compatibles à une conversion.

3.1.3. Des conversions : envisagées, exprimés

Les entretiens sont conduits jusqu'à aborder les questions de l'AB et de l'existence du projet de conversion sur l'EA. Nous croisons cela face à la convertibilité des exploitations (Cf. Tableau 4). Les exploitations ayant une convertibilité élevée s'inscrivent dans des projets de conversion réalisés, en cours ou en perspectives (le cas '+/-' est un agriculteur retraité). Les EA avec une convertibilité moyenne sont des exploitations où les conversions sont envisagées à long terme dans deux cas seulement sur les six exploitations agricoles. Et les exploitations avec une convertibilité faible présentent peu de projet de conversion, elle n'est envisagée que dans 1 cas sur 6.

Que disent-ils à propos de leurs conversions potentielles ?

Le discours des agriculteurs varie en fonction des situations et de l'aboutissement ou non du projet de conversion si la conversion s'est faite dès l'installation, plus tardivement, est en projet ou n'est pas envisagée.

Les installations en bio...

« Depuis toujours dans la famille le rapport au bio était assez naturel, cette proximité éthique à la bio... Mon frère a commencé la conversion. [...] Le passage à la bio s'est fait naturellement à la reprise de mon frère et à notre installation. Nous, on a grandi comme ça »

Les conversions réalisées ou en cours...

« Ma conversion est prévue en septembre. J'ai réalisé un pré-diagnostic avec Ekaitz et j'ai été surpris du cahier des charges. Je croyais que c'était très contraignant par manque d'information dessus. Au final je n'avais rien à changer sur l'atelier ovin. [...] La conversion arrive comme la reconnaissance de notre système »

« Cette volonté de reconnaissance des pratiques commencées depuis les années 70 sur la ferme par mon père »

« On est en 2^{ème} année de conversion. C'est venu avec le temps, on n'utilisait pas de glyphosates. Tout s'est fait petit à petit. On était 'proche de' [l'AB] »

« C'est le syndicalisme qui m'a amené au bio »

Les conversions partielles...

« Je suis passé en bio en 2008 et je finis ma conversion cette année pour le piment. [...] La conversion pour toute l'exploitation ce n'est pas pour maintenant, je n'ai pas le temps et je n'ai pas envie »

« Aujourd'hui en bio c'est très compliqué. [...] le passage en bio était l'objectif nous voulions nous installer en bio. »

Les conversions envisagées...

« Le bio, j'y pense de temps en temps. Je ne passerai pas en AB pour m'afficher mais pour simplifier au maximum le système. Pour moi, le bio n'est pas une fin. [...] En fait je ne me suis pas installé totalement comme je le voulais »

« Un passage en bio est en discussion... on n'a pas vraiment d'échéance encore... peut être d'ici 2 ans »

« La conversion, j'y pense constamment, mais je ne sais pas si je passerai à l'acte, je ne me sens pas tout à fait prêt. »

« La conversion j'y ai déjà pensé mais je n'en ai jamais parlé avec mon fils »

« A plus ou moins long terme... la conversion est envisagée mais il faudrait raisonner différemment »

« C'est mon fils qui verra, moi je serai content. J'y avais pensé lorsque j'étais sur l'EA avant que mon fils n'arrive sur la ferme mais j'étais proche de la retraite »

...Et abandonnées

« Oui, j'y étais presque mais j'ai fait le calcul financier et il s'agissait de 3000 à 5000 € de charges supplémentaires. [...] Je me suis posé la question face aux pressions ressenties mais finalement le passage au bio n'est pas ma priorité »

Les conversions non envisagées

« L'AB n'est pas un objectif. [...] j'ai des réticences sur les possibilités de réussir, d'aboutir. La conversion n'est pas une priorité »

« Mon EA en bio, c'est impossible, ça ne correspond pas »

« Je n'ai pas de projet de conversion »

« Je n'ai pas de projet de conversion, non ? Je me demande quel sera mon revenu car je ne consomme pas la production sur la ferme mais c'est pour vendre et je ne voudrais pas mettre un prix plus parce que c'est en bio »

« On n'envisage pas de conversion mais un 'entre les 2' [peut-être car la conversion] ça ne nous intéresse pas et actuellement ce n'est pas possible »

« La conversion ? Non, non quand même pas, on est trop exposés aux ravageurs. »

Ces dernières citations viennent appuyer le fait que toutes les exploitations n'ont pas de projet en AB pourtant les résultats sur l'intérêt d'un pré-diagnostic de conversion sont différents.

Tableau 5 : Intérêt pour un pré diagnostic de conversion face à la convertibilité (Réalisation : M. Champaillet, 2014)

		Pré diagnostic de conversion ?			
		Non	Sans avis	Oui	Déjà en bio
Convertibilité	Faible	2	1	3	0
	Moyenne	1	0	5	0
	Elevée	2	1	0	5

Note : Les réponses à cette question ont été traitées : Par exemple, « oui » représente les réponses positives ainsi que des réponses jugées favorables telles que « pourquoi pas », « je suis ouvert ». De même, « non » représente les réponses négatives et celles jugées défavorables telles que « pas vraiment », « intérêt moins ». La catégorie de réponse « sans avis » représente : un agriculteur proche de la retraite et un agriculteur n'ayant pas de projet de conversion.

Pré-diagnostic de conversion : intérêts et mise en œuvre

Le pré diagnostic de conversion est un outil d'aide à la réflexion / décision afin d'analyser les points critiques pour améliorer le système, l'ajuster en vue d'une conversion généralement. Au cours des entretiens, nous évoquons l'intérêt de faire un diagnostic sur l'exploitation. Les réponses sont représentées au regard des groupes de convertibilité (Cf. Tableau 5). Le groupe d'agriculteurs présentant une convertibilité moyenne semble le groupe le plus intéressé au pré diagnostic de conversion avec 5 réponses positives sur 6. La majorité des personnes en agriculture conventionnelle (notée AC) ont un intérêt pour un pré-diagnostic de conversion. Nous retrouvons les personnes qui ont déjà envisagé la conversion, mais également ceux qui n'ont pas de projet de conversion. Cet intérêt peut apparaître comme l'ouverture possible au sein de l'exploitation sur le mode production en AB et ses techniques pour l'amélioration des pratiques. Dans les personnes qui ne sont pas intéressées par le diagnostic de pré-conversion nous retrouvons des agriculteurs qui envisagent la conversion à court terme ou à long terme et ceux qui n'envisagent pas de conversion et des '+/-' (Cf. Tableau 4, partie 3.1.3.). Pour les premiers, le diagnostic a déjà été travaillé ou ne leur apparaît pas urgent. Au final, ceux qui n'envisagent pas de conversion et ne s'intéressent pas au pré-diagnostic ne représentent que deux personnes.

3.1.4. Des freins et des atouts identifiés à la conversion

Au cours des entretiens, les freins et les atouts à la conversion sur l'exploitation sont évoqués. Les freins sont les contraintes du système vu par l'agriculteur pour une conversion. Ils sont regroupés en fonction des domaines techniques, économiques, structurels. Les atouts sont présentés de la même manière. Ce sont les avantages des exploitations pour une éventuelle conversion vus par les agriculteurs. Ils ne représentent pas forcément des solutions pour lever des freins, mais bien des éléments mentionnés dans les entretiens. Certains sont observés par plusieurs agriculteurs d'autres seulement par un agriculteur, mais la fréquence n'est pas étudiée ici. Des agriculteurs réfèrent à leur propre exploitation dans la majeure partie des situations et parfois à l'exploitation lambda, celle des voisins, de la famille. Notamment ceux qui ont franchi une étape importante, des pratiques sur l'exploitation. Par exemple celui qui a lui-même des sols couverts en hiver identifie l'absence de couverts hivernaux chez les autres comme un frein : « *ça ne vous rend pas malade de voir des sols nus l'hiver ?* » LH. Celui qui gère la pression des adventices par désherbage mécanique et thermique reprochera l'utilisation de désherbant dans les cultures et sur les bords de champs. Il en est de même pour les atouts. Certains témoignent de leurs propres atouts et complètent par les avantages de certains : « *il est tout seul et ça marche* » MA. Cet agriculteur présente la facilité de conversion en AB lorsque le pouvoir de décision est porté par une seule personne et la difficulté dans son propre cas avec la divergence d'opinion avec son associé.

Tableau 6 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur l'atelier élevage (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Freins sur l'atelier d'élevage	
Alimentation	<p>Ne pas pouvoir acheter des aliments non biologiques pour le troupeau</p> <p>Etre très dépendant des achats d'aliments / concentrés</p>
Soin troupeau	<p>Ne pas pouvoir des traitements antiparasitaires et antibiotiques pour soigner les mammites</p> <p>Ne pas pouvoir gérer la reproduction du troupeau par insémination artificielle et traitement hormonaux en ovins lait</p> <p>Avoir des problèmes sanitaires du troupeau interdisant l'estive</p> <p>Sentir son troupeau fragile pour passer en bio</p> <p>Douter de l'efficacité des traitements en bio</p>
Système	<p>Ne pas pouvoir avoir un système en VL en bâtiment sans pâturage</p> <p>Avoir des effectifs de troupeaux ovins incompatible avec l'autonomie du système par rapport au foncier et ressources alimentaires de l'EA.</p> <p>Devoir réduire le troupeau pour dimensionner à l'exploitation</p> <p>Craindre la baisse de production</p>

Atouts sur l'atelier d'élevage	
Alimentation	<p>Être autonome au niveau des fourrages</p>
Soin troupeau	<p>Utiliser certains produits autorisés en AB</p> <p>Limiter le recours aux antibiotiques</p> <p>Utiliser peu d'antiparasitaires</p> <p>Soigner au cas par cas</p>
Système	<p>Gérer de manière extensive le troupeau</p> <p>Réduire le troupeau pour gagner en autonomie</p> <p>Anticiper la conduire les brebis en respectant le cahier des charges</p>

Freins et atouts techniques

En production animale

La conversion évoque des freins et des atouts concernant la production animale ; l'alimentation, les soins du troupeau et la gestion globale du système d'élevage (Cf. Tableau 6). L'alimentation animale représente pour certains systèmes des charges très importantes lorsque l'exploitation n'est pas autonome. En VL la quantité de concentré acheté dans les fermes visitées peut atteindre 250t pour 90VL. Un passage en bio dans un système équivalent est risqué par rapport au coût des aliments. Les systèmes autonomes en fourrage et / ou en aliments (méteils, protéagineux...) présentent un atout fort pour une conversion.

« Je veux une qualité des fourrages [...] et c'est précis ! Grâce à l'outil 'planning de pâture', j'ai la visibilité de la gestion de l'herbe avec la gestion par pâturages tournant pour atteindre une qualité de fourrage avec un maximum de pâture, avec un passage tous les 40 – 45 jours »

Sur cette ferme, l'agriculteur est autonome en fourrage avec un troupeau de 200 brebis et 50 [agnelles] de renouvellement avec 32ha de prairies et parcours. Les charges liées à l'achat d'aliment représentent 3500€/an.

L'accompagnement technico-économique est un point clé d'une conversion. De nombreux éleveurs sont au contrôle laitier pour le suivi de la production et l'insémination du troupeau en ovin lait. La conversion implique la fin de la reproduction par insémination, ce qui interroge l'éleveur sur la réussite de la reproduction par la lutte naturelle, la synchronisation des chaleurs sans traitements hormonaux mais par flushing et présence du bélier.

En AC, les soins aux troupeaux utilisent traitements hormonaux, antibiotiques, vaccins et antiparasitaires de manières plus ou moins systématiques.

« Les frais vétérinaires représentent 3000€. Je me garde le droit d'appeler le vétérinaire en cas de soucis. Pour les soins, il y a des traitements annuels, des vaccins annuels et les antibiotiques. Lorsqu'une bête est malade, j'ai deux options, si elle est jeune je l'emmène au véto, si elle est âgée, 2 doses d'antibio et si ça ne va pas mieux je ne l'emmènerai pas au véto, si elle à 5 ou 6 ans. »

« Il n'y a pas de frais véto sur l'exploitation à part pour les chiens cette année», ces agriculteurs ajoutent que les huiles essentielles et préparation en phytothérapie et aromathérapie représentent autours de 200€ pour plusieurs années.

Ils apparaissent comme la conséquence d'un fonctionnement ancré et des conseils de vétérinaires et des technico-commerciaux. Plusieurs éleveurs évoquent la crainte de ne pas pouvoir faire autrement :

« Les véto sont payés pour vendre des antibio »

« Je me pose des questions [...] dans la conduite du troupeau avec la gestion des mammites car je sais que mes animaux souffrent dans ces cas-là»

Tableau 7 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur l'atelier production végétale

(Réalisation : M. Champailler, 2014)

Freins sur l'atelier des productions végétales	
Gestion adventices et ravageurs	<p>Etre exposé à la pression des adventices estivaux</p> <p>Ne pas pouvoir utiliser des désherbants chimiques et autres pesticides (maïs et prairie)</p> <p>Ne pas utiliser de l'azote minéral pour le maïs</p> <p>Douter de l'efficacité du binage pour maïs</p> <p>Refuser le désherbage 100% manuel sur piment</p>
Fertilisation	Gérer les bords de champs avec utilisation de désherbants chimiques
Productions fourragères	<p>Avoir des difficultés de séchage des fourrages (exemple : la luzerne)</p> <p>Manquer d'infrastructure de séchage (exemple : le séchage en grange)</p>
Productions Maraichères	Devoir gérer la diversification en maraichage et la maîtrise de toutes les cultures
Rotation	<p>Manquer de foncier pour faire des rotations</p> <p>Faire des monocultures</p>

Atouts sur l'atelier des productions végétales	
Gestion adventices et ravageurs	<p>Etre faiblement exposé à la pression des adventices et des ravageurs</p> <p>Gérer la pression des adventices et des ravageurs sans utilisation de pesticides de synthèse</p> <p>Surveiller les ravageurs des prairies par piégeage</p> <p>Eviter les traitements, ressemer plutôt que traiter</p> <p>Désherber manuellement ou mécaniquement sur piment</p> <p>Utiliser des pratiques de lutte biologique sur ravageurs</p>
Fertilisation	<p>Gérer la fertilisation sans engrais minérale azotée</p> <p>Fertiliser par du fumier composté,</p> <p>Arrêter la fertilisation par lisier</p> <p>Limiter la fertilisation</p> <p>Semer des couverts hivernaux et des engrais verts</p> <p>Etre autonome en fertilisation</p>
Productions fourragères	<p>Atteindre l'autonomie fourragère</p> <p>Conduire les prairies en respectant le cahier des charges</p>
Rotation / Succession culturale	<p>Faire une culture en dérobée après le maïs</p> <p>Avoir suffisamment de surface rendant possible les rotations pluriannuelles</p> <p>Travailler le sol pour améliorer les conditions (implantation, production)</p>
Sol	Utiliser certains intrants autorisés an AB (carbonate de calcium...)

En AB, les soins passent d'abord par la mise en place de mesures préventives. Néanmoins l'usage de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques est autorisé mais la fréquence d'utilisation est limitée et le délai avant commercialisation est doublé. Certains éleveurs dont l'atelier animal n'est pas en bio s'intéressent, se forment et appliquent des méthodes biologiques comme la méthode Obsalim® qui allie l'observation à la bonne utilisation de l'alimentation animale.

« L'an dernier j'ai voulu essayer avec la méthode Obsalim® avec Ekaitz et mes parents. Mes parents n'auraient jamais fait la démarche eux même. Quand Ekaitz a basculé la brebis. Dia ! Mon père ne disait rien. Il avait des doutes. On a changé des petites choses. Ekaitz a rebasculé la brebis plusieurs jours après et mon père a vu les résultats de ses propres yeux. C'est important de montrer et d'observer les choses »

Des agriculteurs semblent sceptiques, vis-à-vis de certaines techniques alternatives :

« Sur les techniques alternatives de soin, les huiles essentielles, je ne suis pas intéressé et je ne m'informerai pas là-dessus. »

La curiosité de certains les pousse à s'informer ou du moins, à rester réceptif vis-à-vis de certaines techniques :

« C'est bon à savoir des trucs qui marchent, si ça marchent en bio il faut faire marcher ça en conventionnelle. »

En production végétale

La question de la conversion amène les agriculteurs à évoquer les itinéraires techniques de la production végétale. Ils font référence à la gestion des adventices et des ravageurs, au travail du sol et à la gestion des rotations culturales (Cf. Tableau 7).

Dans les exploitations rencontrées les productions fourragères sont au cœur des problématiques d'élevages afin d'être indépendants pour limiter les charges. Le manque de foncier ou les surfaces restreintes apparaissent comme un frein à la mise en place des rotations dans plusieurs fermes rencontrées. Au contraire, les agriculteurs jugeant leur parcellaire « suffisant » seront plus facilement tourner vers des cultures avec rotations comprenant un méteil (mélange céréales protéines) en couvert hivernal pour « faire de la protéine » et l'utiliser en pâturage, en grains ou en ensilage.

La pression des adventices et des ravageurs varie d'une EA à une autre : c'est la résultante des caractéristiques du sol et des pratiques, des précédents de cultures et des conditions climatologiques principalement. Les méthodes de lutte sont différentes d'une EA à une autre et parfois d'un atelier à un autre. Par exemple, le cahier des charges de l'AOP Piment d'Espelette interdit les traitements systématiques et incite les producteurs à se tourner vers d'autres techniques : utilisation de paillage plastique pour la limiter la pousse des adventices, désherbage manuels autour des pieds. Il est possible de rencontrer sur une même exploitation une production de maïs conduit avec un ou 2 traitements herbicides et une production de piment en désherbage semi-chimique semi-manuel afin de répondre au cahier des charges de l'AOP.

Les modes d'intervention changent ainsi que la perception du risque liée aux adventices et aux ravageurs. Entre la parcelle à '0 ravageurs – 0 adventices' et l'invasion sans issues de secours, il y a des situations intermédiaires. Les seuils de tolérance / d'intervention ne sont pas forcément les mêmes entre les agriculteurs. Ces proportions ou stade des populations d'adventices et ravageurs vont être des indicateurs pour mettre en place des techniques de lutte chimiques / biologiques / mécaniques. Parfois ses seuils d'intervention sont différents des seuils de nuisibilité pour optimiser la production

et les interventions (préventives et curatives). La nuisibilité est évalué sur des aspects esthétiques, économiques, sanitaires et environnementaux.

« Je m'accommode des Rumex [...] c'est embêtant surtout pour les yeux du voisins »

« Je suis contents de voir des terres entretenues et des terres propres avec l'entretien des bords. Je suis loin d'être maniaque mais je préfère voir ça quitte à le faire à la débrouailleuse. »

Des changements de pratiques difficiles à concevoir « Le maïs en bio sans désherbage et sans azote, je ne pense pas que ça soit possible, et l'aspect sale des parcelles me préoccupe. [...] je suis d'accord si j'ai la certitude des résultats »

Des techniques de binage et de désherbage sont utilisées :

« En faisant le passage en bio, je ne voulais pas pour autant qu'il y ait de l'herbe dans les champs comme certains qui ont de l'herbe de partout et qui disent que c'est pour les auxiliaires. Je suis plutôt carré sur ces choses-là»

Le travail du sol par les rotations et des techniques de travail superficielles sont évoquées : car elles sont pratiquées par certains ou parce qu'elles sont jugés impossibles par d'autres. Dans certains cas, notamment en piment, les objectifs de productions et les surfaces limitées sont jugés incompatibles avec la mise en place de rotations :

« Quand on fait 1 ou 2 ha de piment, il en faut 6 ou 8 pour faire des rotations »

Sur des productions bien valorisée tel que le Piment d'Espelette, la logique semble être d'exploiter au maximum les surfaces cultivable en piment. Ainsi on peut s'interroger sur l'argument des surfaces restreintes : est-ce que des surfaces supplémentaires permettraient d'établir des rotations ? Ou seraient-elles cultivées en piment également ? Cette problématique est assez spécifique du piment. Les piments peuvent être récoltés jusqu'au mois de décembre, cette culture rend difficile la rotation avec un couvert hivernal de type engrais verts, néanmoins les agriculteurs en bio la pratiquent. La valorisation du label AB sur le piment est nulle ou très faible par contre elle permet d'accéder à de nouveaux marchés d'après les agriculteurs rencontrés. La mise en place de rotations permet néanmoins d'obtenir des meilleurs résultats sur la résistance des plants :

« Tous ceux qui pratiques des rotations sont plus satisfaits par rapport au verticilium et au sclérotium »

L'intérêt agronomique des rotations, des techniques de travail des sols, des couverts végétaux hivernaux peuvent être des points de leviers pour l'amélioration de la structure du sol et de l'activité biologique du sol. Ces techniques et considérations se rapprochent des pratiques nécessaires en AB. De plus elles valent aussi bien pour le piment que pour le maïs ou pour d'autres productions. La prise de conscience n'est pas effective dans toutes les productions.

Les freins techniques en productions animales ou végétales perçus par les agriculteurs peuvent en partie être levés par rapport aux expériences de chacun mais également par des moyens d'accompagnement et de soutien qui seront développés dans la partie 3.2. Des freins et des avantages à la conversion sur la commercialisation et la dimension économique de l'exploitation apparaissent aux yeux des agriculteurs.

Tableau 8 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur la commercialisation et l'économie de l'exploitation
(Réalisation : M. Champailier, 2014)

Freins commerciaux et économiques	
Clientèle	Avoir une clientèle qui n'accepte ou n'accepterait pas l'augmentation du prix du produit
Certification	Devoir payer les frais de certification
Approvisionnement	Voir les charges augmenter liées prix intrants en AB (alimentation, engrais)
Mécanisation	Devoir investir dans du matériel comme les semoirs pour sur-semis

Atouts commerciaux et économiques	
Clientèle	Faire de la vente directe permettant de multiplier les débouchés
	Etre en circuits long pour limiter le temps de commercialisation
	Diversifier sa gamme de production
Approvisionnement	Répondre à la demande de la clientèle en AB
	Limiter les intrants

Freins et atouts commerciaux et économiques

La vente directe est très développée localement avec les passages touristiques. L'agriculture biologique permet d'ouvrir de nouveaux débouchés et de se démarquer localement.

Sur un produit de niche tel que le piment, une meilleure valorisation du produit fini peut être atteinte même en circuits long. Si la conversion apparaît comme un atout commercial pour se démarquer dans les circuits courts ou les circuits long, les agriculteurs identifient aussi des difficultés économiques (Cf. Tableau 8).

« La certification était aussi le moyen d'accéder à de nouveaux marchés [en piment] comme les Biocoop »

Ces difficultés concernent l'approvisionnement et les achats, les réseaux de commercialisation et la capacité de faire évoluer ces prix de vente, les frais de mécanisation ou de certification. La certification et son coût est mentionné comme un frein, cependant il faut noter que la région Aquitaine propose une aide à la certification de 500€ par an pour les deux premières années de conversion. La communication autour de cette aide n'est peut-être ciblée que sur les agriculteurs déjà engagés car seuls les initiés semblent la connaître.

Les changements vers l'AB évoquent des freins et des atouts d'un point de vue techniques mais également sur l'aspect structurel de l'exploitation ou dans les rapports à l'environnement social, à l'éducation et les références aux modèles de productions, à la capacité de changement.

Tableau 9 : Freins et atouts mentionnés par les agriculteurs sur la structure des EA et la dimension sociale

(Réalisation : M. Champailler, 2014)

Freins structurels et sociaux	
Administratif	Avoir une mixité des ateliers AB/AC et craindre l'interdiction de la future PAC
Changement	<p>Craindre les contraintes techniques et les impasses face aux situations</p> <p>Redouter des nombreux changements à effectuer et à maîtriser (Plan fumure, vente, maîtriser les techniques de binage)</p> <p>Devoir portée plus d'attention, de présence, une vigilance nécessaire</p> <p>Devoir remettre en cause un système qui fonctionne économiquement</p> <p>Re- trouver l'équilibre sur l'EA</p> <p>Devoir apprendre de nouvelles techniques et les maîtriser</p> <p>Devoir faire des démarches administratives jugées contraignantes</p> <p>Manque de temps pour se former (EA avec IUTH)</p>
Communication	<p>Etre dans une situation de communication conflictuelle ou non constructive avec son associé du point de vue sur pratiques (gestion de fertilisation), sur l'AB.</p> <p>Ne pas avoir de discussion sur l'AB avec l'entourage</p>
Entourage	<p>Etre entouré d'agriculteurs utilisant herbicides et pesticides</p> <p>Avoir un entourage n'encourageant / ne cautionnant pas à l'AB</p>
Modèle et représentation	<p>Ne pas concevoir la mixité des ateliers AB/AC sur EA</p> <p>Etre dépendance aux solutions immédiates</p> <p>Ne pas être en contacts avec des agriculteurs ou des techniciens en AB</p> <p>Devoir remettre en cause ou prendre du recul sur éducation ou passé</p>
Organisation	Manquer d'une organisation collective sur les achats en AB entre céréaliers et éleveurs
Perception système	Craindre de ne pas réussir des pratiques autrefois en place
Projet	Devoir concilier des changements nécessaires (départ en retraite d'un associé) et projet souhaité (conversion en bio)

Atouts structurels et sociaux	
Administratif	Avoir la possibilité de mixité AB et AC sur l'exploitation
Changement	<p>Etre motivé par le changement</p> <p>Effectuer la transition progressivement</p>
Entourage	Avoir un entourage favorable à la conversion qui soutient la démarche
Modèle et représentation	<p>Avoir une sensibilité à la bio (famille, mode de vie, relation à la nature, ...)</p> <p>Avoir une sensibilité sur gestion des bords cours d'eau</p> <p>Ne pas être 'bio-sceptique'</p> <p>Avoir des expériences des différents modes de production</p> <p>Profiter de l'effet de mode</p>
Organisation	<p>S'organiser collectivement</p> <p>Adhérer à BLE</p> <p>S'impliquer dans les démarches collectives</p>
Perception système	<p>Construire un système à petite échelle</p> <p>Avoir une exploitation compatible à la conversion</p>

Freins et atouts structurels et sociaux

Appréhender le changement, convertir son EA sur le plan structurel, avoir la capacité de modifier son système sont des points abordés par les agriculteurs rencontrés (Cf. Tableau 9). Des inquiétudes vis-à-vis des projets à court ou moyen terme sont évoquées. Par exemple le départ à la retraite d'un associé et des projets de poursuite. Les visions à court terme et les actions sur les ressources peuvent être liées à l'absence de projet de transmission familiale. Ceci amène la question de la gestion des projets court terme et des projets longs terme comme la transition vers l'AB. Plusieurs agriculteurs en bio témoignent d'une transition de manière progressive, d'une ou deux générations, en se reportant à des exemples connus pour « faire les choses petit à petit » et de ne pas changer le système du tout au tout. Les modèles enseignés et le modèle familial sont des références auxquelles se rapportent les agriculteurs pour leur système en place sur l'EA dans les changements envisagés en bio. Les comportements par rupture avec les modèles sont peu fréquents. L'attitude face aux changements est d'ailleurs un facteur qui facilite ou non la transition. La résilience des EA, cette capacité à s'adapter aux changements, est facilitée dans une gestion préventive. Par opposition, les systèmes avec une gestion curative obligent la prise de décision et les réactions dans l'urgence.

« Ce que je constate c'est la dépendance psychologique au solution immédiates »

« Pour ne pas faire de langue de bois, en [agriculture] conventionnelle, tu prends le téléphone, tu sors le chéquier et tu as ta solution »

L'effort pour rechercher l'équilibre économique de l'exploitation est constant et difficile surtout depuis la hausse des intrants de 2007. Pour certains, la remise en cause d'un système à l'équilibre économique mais peu performant au niveau environnemental apparaît trop contraignante et inutile. Pour faire face aux contraintes d'une exploitation individuelle non autonome, les possibilités de travailler collectivement sont des éléments essentiels dans l'organisation d'une exploitation sur des chantiers ponctuels, dans la commercialisation ou l'approvisionnement. Par exemple, des systèmes d'échanges céréaliers/éleveurs dans les départements 64/40 fonctionnent avec des exemples portés par BLE et le Syndicat Ossau Iraty. Ils garantissent une certaine stabilité des prix et la valorisation locale de la production. L'entourage proche et leur vision positive du bio est aussi un élément favorable d'après les agriculteurs rencontrés. En effet, les situations de conflits ou de divergences de point de vue entre les générations sur des sujets comme l'AB ou les techniques biologiques ont été évoquées lors des entretiens. Les cas d'absence de communication sur ces sujets sont reportés dans les entretiens.

Les aspects structurels ou sociaux représentent des facteurs importants dans l'idée de conversion de l'EA. S'ils représentent des contraintes trop fortes la conversion n'est pas envisageable, au même titre que les freins techniques ou économiques. Cependant l'ouverture des agriculteurs aux entretiens et la réponse favorables à certaines questions laisse apercevoir un intérêt pour les techniques alternatives (binage mécanique ou thermique, lutte biologique, aromathérapie, etc.).

3.1.5. Une sensibilité aux techniques alternatives biologiques

Sur la question des techniques alternatives en bio et leur utilisation, certains les utilisent, d'autres sont favorables et d'autres sceptiques quant à leur efficacité, les possibilités de les utiliser sur leurs parcelles, leur résultats, ou l'accès pratique. Les citations sont issues des entretiens avec 12 agriculteurs. Elles présentent un panel des différentes positions rencontrées et leurs spécificités propres de l'EA.

« Sur les techniques alternatives de soin, les huiles essentielles, je ne suis pas intéressé et je ne m'informerai pas là-dessus. »

« C'est bon à savoir des trucs qui marchent, si ça marche en bio il faut faire marcher ça en conventionnel. »

« Les techniques biologiques sont ouvertes à tous et c'est ma réflexion de base. Avant on appelait ça 'naturel'. Ma démarche est proche du 'naturel'. Dans le milieu, des systèmes classiques regardent en s'étonnant sur les techniques bio 'ça marche ça ?' »

« Je m'y pencherai mais par exemple la herse étrille c'est valable sur les terrains plats, moi mes terrains sont accidentés »

« Oui, je cherche toujours à trouver des solutions alternatives aux traitements »

« Je ne connais pas d'agriculteurs qui utilisent ces techniques et je sais pas si je passerai le cap. J'utilise la pompe à dos et le pendillard. Et sur le sorgho d'Alep je ne pense pas qu'un binage peut venir à bout de cette plante. Le désherbage mécanique, je ne sais pas, c'est peut être une solution mais je n'ai pas le temps de me former »

« Les techniques alternatives en bio, qu'est-ce qu'on entend par là ? Je n'ai pas d'opposition sur les engrais verts, le binage... »

« Si des techniques alternatives existent, je les utiliserais tout à fait. Si je peux éviter les produits chimique, je le ferais »

« Les techniques alternatives comme le Bt sur l'efficacité je ne sais pas ce que ça donne. »

« On a quelques techniques et on utilise quelques produits autorisés en bio, pour le chaulage par exemple »

« Tous ceux qui pratiquent des rotations [en piment] sont plus satisfaits par rapport au verticillium et au sclerotium. [...] Les techniques utilisées en bio sont de plus en plus observées et adoptées. »

« Sur les techniques alternatives en bio, c'est un débat qu'il y a eu lors du certiphyto pour discuter comment travailler sans désherbant. Je me demande si c'est efficace, car si on ne fait pas de bon désherbage ...il faut que le maïs prenne le dessus, c'est comme un enfant, si on ne l'éduque pas bien dès le début, c'est difficile après. J'en connais bien un qui fait du binage sur maïs mais ce n'est pas joli à voir »

Sur les 20 agriculteurs 18 seraient intéressés pour utiliser des techniques alternatives biologiques si elles ne sont pas déjà appliquées sur l'EA. La diffusion des techniques est importante sous toutes ses dimensions : pratiques, économiques, et de résultats. Les journées de démonstrations et d'échanges sur les parcelles sont des bons supports pour travailler ils sont mentionnés par 13 agriculteurs sur les 20 rencontrés.

Les agriculteurs ont des sensibilités différentes par rapport à l'AB mais globalement favorables à ce mode de production et à ses techniques. Dans les systèmes rencontrés certains se distinguent par une convertibilité forte (>65%), d'autres par une convertibilité moyenne (35 et 65%) et un dernier groupe par une valeur faible (<35%). Les projets de conversion sont aboutis ou plus fréquents pour les agriculteurs du 1^{er} groupe, et moins fréquents dans le dernier. Les agriculteurs ne partent pas avec les mêmes contraintes ou les choix de système.

Des freins sont identifiés du point de vue technique, économique et structurel. Si certains agriculteurs ont des solutions ou des leviers pour contourner ses freins (techniques de désherbage mécanique, gestion des pâturages, diminution du chargement du troupeau...), ils sont mal connus par d'autres. Leur mise en place serait peut-être plus rapide dans certaines exploitations lorsqu'ils n'impliquent pas des investissements trop lourds ou des modifications trop profondes.

L'amélioration des pratiques sur les EA apparaît abordable par les pré-diagnostic de conversion qui suscitent l'intérêt de la majorité des agriculteurs en AC. La diffusion sur les techniques alternatives semble une piste car elles suscitent l'intérêt des agriculteurs. Les exploitations des 2 groupes aux convertibilités élevées permettent d'envisager la transition des systèmes vers l'AB. Néanmoins des systèmes avec des convertibilités faibles représentent des systèmes où les changements structurels et dans les pratiques seraient plus importants ou plus nombreux. La transition peut être imaginée sur une période plus longue.

Tableau 10 : Freins à la conversion des exploitations relayés par les acteurs et exemple d'actions leviers (Réalisation : M. Champailler, 2014)

	Freins à la conversion des EA relayés par les acteurs	Exemple d'action pour la production en AB
Techniques	Techniques Ex : Systèmes avec soins aux animaux et gestion de la reproduction incompatibles avec le cahier des charges de l'AB (notamment en ovins)	Des formations sur les techniques alternatives Ex : la méthode Obsalim (technique de réglage alimentaire et de soins aux animaux)
Economiques	Coûts des intrants	Des partenariats entre éleveurs et céréaliers bio possibles : Ex : référencement d'offre demande en approvisionnement fourrages/céréales avec l'indication des modes de production pratiqués
Commerciaux	Débouchés faibles ou peu connus Valorisation de la production non incitative	Les circuits courts en place et les circuits longs s'organisent Ex : Biozkaria, une organisation collective de producteurs de bovins viande pour répondre à des appels d'offre des collectivités
Structurels	Systèmes sans autonomie fourragère, protéiques Manque de foncier pour les rotations culturales Absence de production de légumineuses	Gain en autonomie Ex : Calcul de dimensionnement des effectifs animaux en fonction des surfaces Ex : formation sur le calendrier des pâturages tournant, un outil de de gestion pâturages par BLE
Psychologiques	Perception de l'absence de solution Pas de conversion possible sans transition par l'adoption technique Méconnaissance des cahiers des charges, mauvaises presses d'exemple infructueux	Les ressources dans des réseaux et structures pour relever les difficultés de transition : Ex : réseaux Arrapitz, influence de BLE Approche technique permet une diffusion non réservée au bio Ex : Journée sur connaissance des sols et la fertilisation pour producteurs bio et non bio

3.2. Des acteurs porteurs de démarches favorables à l'AB pour lever les freins de la transition

3.2.1. Le potentiel de production : Des freins sur les EA relayés par les acteurs, des propositions d'actions

Au cours des rencontres, les acteurs évoquent les freins rencontrés par les agriculteurs sur les exploitations pour envisager la conversion. Ces freins touchent à la technique, l'économie de l'exploitation, le plan structurel ou encore la dimension sociale ou psychologique. Des exemples sont évoqués dans le tableau (Cf. Tableau 10). Pour lever ces contraintes, les acteurs annoncent des leviers proposés par leurs structures ou d'autres partenaires. La facilité de passage en AB pour les agriculteurs dépend ainsi des structures permettant de répondre aux besoins d'accompagnement des agriculteurs.

« Tout est en place, l'appui technique, les expériences techniques, chaque EA est différente je n'ai aucune inquiétude là-dessus. Les éleveurs qui franchissent le pas feront partie du réseau car en général les éleveurs bios sont assez participatifs. Toutes les conversions des opportunistes, ça ne fonctionne pas, le prix du lait ne sera pas suffisant s'ils ne savent pas travailler [modulation et coût aliment]. L'aspect psychologique ne doit pas être négligé, c'est une terre d'élevage, il existe un carcan traditionnel fort dans lequel il existe les 'vrais bergers' et 'pas les vrais' où les bio sont peut être assimilés à ce second groupe. Le fait de sortir d'un système, ça en bloque pas mal... L'aspect de moindre volume car il y a ce critère de comparaison entre les volumes. [En ovin] La transition vers un système sans la synchronisation des chaleurs et donc sans insémination artificielle [cela] fait poser question. [...] Le principal frein est psychologique par rapport au manque d'expérience : 'que vont devenir les brebis ?' [se demandent les éleveurs] mais BLE a levé ce frein par ses compétences. » Fromagerie St Michel SARL Garazi

Leurs possibilités d'accompagnement sont réelles mais limitées au niveau des moyens humains. Les conseillers techniques et les accompagnateurs de projet en AB existent spécifiquement au sein de BLE dans le réseau Arrapitz ainsi qu'à la chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques (notée CA64). Ils possèdent les compétences en AB. En effet BLE rassemble 5 UTH et la chambre d'agriculture 0,9UTH spécifiquement à l'AB. Par ailleurs d'autres structures ou techniciens gravitent autour, ils peuvent en fonction des demande apporter des conseils en productions ou se référer directement à BLE, « référents naturels », ou à la CA64.

D'autre part pour les futurs agriculteurs, les établissements d'enseignement agricoles présents sur le territoire peuvent être vecteurs d'informations mais ceux-ci sont pour l'instant peu sollicités. D'après un enseignant, les possibilités de transmettre sur les techniques durables sont restreintes car dépendantes d'un planning scolaire très limité, ceci ajouté à l'absence de ferme rattachée au lycée ou de ferme de démonstration en AB. L'apprentissage des élèves par l'application sur le terrain n'est ainsi pas possible. Il est vrai que les écoles affichant leurs techniques en AB au Pays Basque sont rares. Une est reconnue en maraichage, le CFPPA d'Hasparren. Ce centre de formation est associé étroitement avec la SCIC Garro, une société coopérative de production maraîchère, elle-même soutenue par BLE lors de sa création. Les structures évoquées ci-dessus sont portées initialement par des agriculteurs, car leur implication permet d'impulser des dynamiques. Elles permettent de s'organiser autour de l'AB et/ou d'utiliser le moyen de l'AB pour arriver à des objectifs de valorisation de production, d'accès à de nouveaux marchés, d'amélioration des pratiques pour s'inscrire dans un cahier des charges.

Par exemple, dans le conseil d'administration de l'association des producteurs fermiers du Pays Basque, six agriculteurs sur quinze dans le conseil d'administration sont des agriculteurs bio. L'affichage de leur certification dans leur annuaire des producteurs est systématique. Cela permet de diffuser sur le « cercle vertueux » de l'AB en plus de la charte IDOKI. Le syndicat de l'AOP piment d'Espelette s'inscrit de plus en plus dans des démarches de diffusion de pratiques bio. Par conséquence, 20% des producteurs de piment sont en AB. Les acteurs rencontrés reconnaissent que les exploitations agricoles ayant le meilleur potentiel pour la conversion sont les systèmes autonomes et sous signes de qualités. En effet les prix des produits sous signe de qualité sont les plus stables dans un contexte économique difficile. Alors que les prix des intrants augmentent (engrais, alimentation pour les animaux, frais vétérinaires...), les charges opérationnelles représentent des points importants dans les comptes des EA.

En ce qui concerne les productions fourragères, ce sont des systèmes peu consommateurs de produits phytosanitaires avec une certaine proximité technique : « *Dans les systèmes prairies, ils sont plutôt proches du bio* » CA64. Elles représentent un vrai enjeu pour la recherche d'autonomie des exploitations en vue d'une conversion en bio. A côté de celles-ci, les productions complémentaires de céréales et de légumineuses apparaissent nécessaires.

« Les possibilités d'augmenter le nombre d'éleveurs en bio ne se fera pas sans l'augmentation de la production de céréales et l'augmentation des productions végétales. Le Pays Basque a une capacité de production de céréales. On oublie qu'il avait une agriculture avant la PAC. Il y avait une production de céréales. » InterAMAP

« Si une solution à l'autonomie est trouvée le bio serait mieux abordé et partagé, avec de la commande en gros volume et une diminution du coût de l'aliment, des initiatives collectives locales de partenariat ou de séchage. Il y a un boulot monstre en collectif. » Fromagerie St Michel SARL Garazi

Des productions non traditionnelles comme le maraîchage diversifié et l'arboriculture représentent un réel potentiel avec l'opportunité de la présence des bassins de consommation de proximité. Aussi, dans cette recherche d'autonomie et de transition vers l'AB ces productions ont toutes leur place.

3.2.2. Le potentiel d'organisation de la filière : Des démarches collectives afin de valoriser des productions

Un bassin de consommation proche et demandeur

Une opportunité de débouchés existe avec le bassin de consommation représenté par l'agglomération de l'ACBA et ses 120 000 habitants ainsi qu'un bassin versant de 97 000 habitants. Si l'agriculture basque est exportatrice de certaines productions (piment, fromages de brebis, etc.), elle est déficitaire sur les productions maraîchères, les fruits, les céréales d'après l'InterAMAP et la SCIC Garro. Le potentiel de consommation est pourtant présent avec une volonté des consommateurs de tourner vers une agriculture locale et bio.

« Les habitudes de consommation ont été étudiées par la CCI [Chambre de commerce et d'industrie] et chaque année la CCI réalise un portrait de territoire. Le résultat est qu'il y a une évasion commerciale et notamment au niveau alimentaire. Les solutions ne sont pas vraiment trouvées. J'avais pensé à un annuaire de producteurs faisant de la vente directe. » Chargée de mission pôle économique, CC Errobi

La bio en quelques chiffres sur les filières et initiatives locales...

170 agriculteurs en bio dans le pays Basque dont 20% font du piment d'Espelette

1 association de 9 éleveurs pour les bovins viandes, Biozkaria

1 CUMA maraichers en AB, la CUMA Baratzte

1 association, BLE, pour le développement, diffusion des techniques et des filières AB

SARL Agur collectant 3 éleveurs en AB / 130 (+135€/kL entre AC et AB)

SARL St Michel et 10 producteurs en AB/ 40, (prix 1430€/kL, +200€ entre AC et AB)

Coopérative Caoso : 8 producteurs en AB / 480, +20%/prix au kg

Coopérative / Groupe Lur berri : 5 éleveurs en AB /240, +12%/prix au kg

Syndicat AOC Piment d'Espelette : environ 35 producteurs en AB / 174

Syndicat AOP Ossau Iraty : 1500 éleveurs en Pyrénées Atlantique, dont certains en AB

3 abattoirs agréés en AB : St Jean Pied de Port, Mauléon et Anglet

IDOKI : 29 producteurs en AB sur 110 adhérents, et 6 agriculteurs AB sur 15 dans le conseil d'administration

Figure 10 : Un aperçu synthétique des initiatives dans les filières locales (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Les initiatives en circuits courts se multiplient : marchés, ventes à la ferme, paniers. C'est le cas des AMAP qui représentent 28 groupes soit 1300 foyers et témoignent d'un fort potentiel de développement.

*« Aujourd'hui l'InterAMAP représente 1300 foyers. [...] Globalement on peut grossir, il y a encore des paysans qui pourraient livrer d'avantage et des nouveaux installés qui cherchent des AMAP. [...] Les AMAP ont été les premiers à porter le discours du besoin d'autonomie alimentaire et du développement de l'agriculture sans intermédiaire en produisant autre chose que du piment et des brebis. »
InterAMAP*

Les producteurs associés à ce système de commercialisation ne sont pas forcément en bio mais ils s'inscrivent dans des démarches d'amélioration des pratiques via une « fermoscopie » réalisée entre consommateurs et producteurs. De plus la charte de l'InterAMAP fait références aux valeurs de l'AB et des principes fondamentaux de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, l'IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements). Ce mode de consommation engage les consommateurs, ce sont « 100% des militants ». Il représente la particularité d'être ouvert à tous bien que l'accessibilité en termes de budget soit évoquée par les détracteurs.

Des circuits courts et des filières qui s'organisent

Des acteurs et des initiatives concernant les circuits courts et la mise en place des filières en bio sont présents sur le territoire (Cf. Figure 10). En effet une demande locale existe à travers les établissements et collectivités publiques. A l'image d'initiatives individuelles et localisées existantes ; le programme « Manger bio et local, label et terroir » porté par le conseil général et des partenaires représentants de la production et des différentes filières vise à introduire des produits de qualité issus du terroir dans la restauration collective. Un référencement rend visible l'offre de productions pour les établissements intéressés. Un engagement des deux partis, producteurs/fournisseurs et chefs restaurateurs, permet de concrétiser les partenariats. L'exemple d'une organisation de producteurs en viande bovine bio, Biozaria, permet de témoigner des possibilités de répondre à des appels d'offres des collectivités. Cependant, la viande d'agneau de lait ou le fromage de brebis semblent plus difficile à introduire dans la restauration collective via ces circuits courts.

« Des adhérents [producteurs d'agneaux de lait] qui se sont convertis [à l'AB] ont sollicité la coopérative [alors] la coopérative [CAOSO] n'a pas démarché plus que ça. On se contente de nos 8 éleveurs pour l'instant. Le conseil d'administration a décidé une valorisation de 20% supplémentaire après la période de conversion. Il n'y a pas de valorisation prévue pendant la période de conversion. [...] Il n'y a pas grosse évolution en perspective, l'agneau de lait est un sous-produit de la production laitière. [...] La clé du développement de l'AB est dans la vente du lait en bio et je ne sais pas comment va évoluer la laiterie St Michel mais cela dépend de leur capacité à valoriser le lait bio car les agneaux représentent 25% du produit brut d'exploitation. » CAOSO

Les circuits long apparaissent plus faciles pour la commercialisation de ces produits, une offre en bio représente alors un marché de niche. Certains acteurs dans la filière lait de brebis - production élémentaire dans l'économie agricole locale - et la filière agneau de lait (« sous-produit » de la production), mènent des actions attractive pour le développement de la production et des débouchés en bio. Par exemple, la fromagerie St Michel distingue le lait bio du lait conventionnel autour de 20% pour couvrir en parti les contraintes de productions (citation St Michel). Malgré cette volonté de répondre à la demande en bio, cette fromagerie se heurte à des limites techniques. L'aire de collecte par rapport au nombre de chauffeurs et au trajet envisageable pour les tournées restreint les possibilités de répondre à favorablement à tous les éleveurs. La dispersion des producteurs limite les possibilités de centraliser la production. Des coopératives comme la CAOSO et Lur Berri achètent les agneaux bios aux éleveurs mais la valorisation en AB n'est pas toujours assurée. Ces produits représentent un coût important ou ne correspondent pas aux habitudes alimentaires.

« La structuration commerciale est fondamentale quelle que soit la production [agneau de lait, brebis, lait de vache...]. Les agriculteurs ont trop tardé et les filières s'en sont accaparées. A terme, il faudrait une action publique. Concrètement par exemple il pourrait s'agir [de la mise en place] d'atelier de transformation subventionné. Ce qui est fondamental ! Car à l'échelle d'une exploitation, il est rare de pouvoir faire ce type d'investissement. Pour une commune il serait possible de faire un séchage en grange. [...] Bientôt il y aura cette nécessité pour les communes de garder leurs derniers paysans. Je suis aussi maire de village et je pense que ces démarches sont possibles. Il y a un bassin de vie présent ici, il y a des possibilités commerciales. » Biozcaria

Conforter les débouchés ou la transformation de la production apparaît essentiel. D'après certains acteurs rencontrés, les collectivités ont leur rôle à jouer. La création d'infrastructures avec l'aide des collectivités représentent une solution pour la transformation locale des produits. Elle est envisagée par différents acteurs et notamment des consommateurs via l'InterAMAP.

« Il y a un manque sur l'accès à la transformation et le stockage des produits notamment en légumes [...] d'où l'idée de création d'une légumerie ambulante ou de silos [en bio] avec le soutien des syndicats ou des communautés de communes » InterAMAP

Ces exemples d'initiatives soutenues par les consommateurs et les acteurs permettraient de s'engager dans des productions de qualité .

Des démarches pour des produits de qualité et la sensibilité de l'environnement

Sur les territoires, les démarches de production sous signe de qualité sont très dynamiques. Nous pouvons nous interroger sur la relation entre les démarches en AB et les autres modes de production dans l'engagement des agriculteurs et la valorisation commerciale de leurs productions.

L'engagement et valorisation de la qualité en circuits longs

Des exemples concrets de démarches sont présents dans la filière lait : Les valorisations de lait cru en AC et lait en AB semblent concurrentielles en fonction des prix accordés. En effet le lait AOP Ossau Iraty en lait cru en AC est valorisé et encadré par un cahier de charges interdisant l'ensilage par exemple. Les différences entre ce cahier des charges et celui de la bio sont très importantes. Celui de l'AB est plus exigeant et la différence de prix ne couvre pas ces changements. Dans certaines fromageries, l'écart est de 135€/kL :

« On rémunère plus le lait bio mais ce n'est jamais assez [d'après ceux qui sont tentés par la conversion]. Il faudrait inciter plus [par une politique tarifaire] » Fromagerie Agur

Une fromagerie a observé ce frein financier. Elle a « creusé » l'écart entre les deux modes de production de 200€/kL en faveur de l'AB. Un quart de leurs producteurs collectés sont désormais en bio.

« Ce prix attractif doit les faire vivre et faire bouger ceux qui hésitent » Fromagerie St Michel

Un aspect concurrentiel des filières de qualité apparaît. En effet la valorisation en bio doit rémunérer le coût de production mais également compenser les efforts et coûts de changement de techniques et de mode de production de l'éleveur qui s'engage à répondre à de nouvelles contraintes en AB.

L'éthique et les exigences de ces démarches qualités sont complémentaires

Des démarches émergent localement dans différentes structures vers des modes de productions qui se distinguent d'une agriculture conventionnelle industrielle. Elles s'inscrivent dans le soutien à l'agriculture paysanne avec EHLG, l'agriculture paysanne, fermière et citoyenne avec IDOKI ainsi qu'à l'agriculture biologique avec BLE. Ces structures s'impliquent dans le réseau Arrapitz, porteur d'initiatives pour l'agriculture du Pays Basque.

« [Les structures relatives à ces démarches] ont des dénominateurs communs ensemble, [...] il ne faut pas que les différences soient destructrices » InterAmap

Et si la vision de l'agriculture n'est pas strictement la même, les points de vue semblent se compléter d'après les acteurs suivants :

« [IDOKI et l'AB,] Ils ne vont pas l'un à l'encontre de l'autre » APFPB IDOKI

« L'agriculture paysanne, c'est l'aspect social et économique. L'AB, c'est l'environnement » Lurzaindia

Des agriculteurs font le lien entre les démarches de qualité et de production en s'inscrivant dans ces démarches complémentaires : En effet une trentaine d'agriculteurs IDOKI sont aussi en AB sur les 110 adhérents. En AOP Piment d'Espelette 20% des producteurs sont en AB. Conforter la valorisation, les débouchés ou la transformation de la production apparaît essentiel d'après certains acteurs rencontrés, et les collectivités ont leur rôle à jouer dans ces problématiques

3.2.3. Le développement territorial de l'AB : soutien et implication des citoyens et des élus

Les politiques locales jouent un rôle prépondérant pour l'agriculture et l'AB. Celle-ci s'inscrit petit à petit dans les projets locaux du territoire.

Le SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du sud des Landes a été élaboré sur une quinzaine d'années à partir de différent diagnostic dont un diagnostic agricole. A cette occasion les différents acteurs du milieu ont été consultés (CA64, EHLG, syndicats, etc.). Si les projets politiques de ces structures sont différents, ils ont pointés ensemble l'enjeu de la perte de terres agricoles et du mitage. L'enjeu eau n'a cependant pas été mentionné au cours du diagnostic, l'AB n'est pas présente dans le document du SCoT. D'après le syndicat technique du Scot, l'AB est « imprononçable » auprès de certains élus ainsi que d'autres termes en lien avec « l'environnement ». Néanmoins, sur des projets récents tels que le Plan Climat Energie du Pays Basque porté par le Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB) ou le futur Contrat de Bassin du SMBVN, l'AB a toute sa place dans les actions à mener pour retrouver une agriculture économe, autonome et respectueuse des ressources.

Les élus sont impliqués par leur devoir d'appliquer les projets territoriaux et par les engagements moraux formulés à leurs électeurs. Bizi, une association altermondialiste, a lancé une initiative citoyenne de grande ampleur au moment des élections municipales : la signature d'un pacte de transition énergétique sur différentes thématiques dont l'agriculture. Leur proposition de « Boîte à outils » présente l'AB comme une solution envisageable à développer sur les communes. D'autres initiatives citoyennes comme la veille foncière, effectuée par Lurzaindia autrefois GFA (Groupement foncier agricole), réunis des citoyens pour maintenir une agriculture de proximité et de qualité face à la pression foncière et l'urbanisation.

L'intérêt des collectivités de maintenir une agriculture de qualité pour la protection des ressources a été entendu et porté par les élus et cela est appliqué dans des initiatives comme le programme d'animation agricole du SMBVN. D'autres exemples sont présents sur le territoire comme la mise en ferme des Barthes de la Nive par la Ville de Bayonne à des agriculteurs en AB ou la mise en place de la SCIC GARRO (coopérative maraîchère bio) dans un domaine communal sur la commune de Mendionde.

*« Ce territoire porte une culture de l'initiative, ils ne manquent pas d'idée et ils vont au bout. Il y a beaucoup d'associations volontaristes et traditionnelles. »
Syndicat technique du SCoT*

Le lien entre eau et agriculture biologique fait son chemin. Le SMUN a témoigné de sa volonté d'agir localement sur les aires de captages et les périmètres rapprochés pour accompagner les agriculteurs vers l'AB. Cette posture serait complémentaire des décrets préfectoraux en vigueur interdisant certaines pratiques en fonction de la proximité au captage.

La sensibilisation et l'engagement des élus se poursuit depuis le colloque « Eau et Agriculture: quelles solutions pour le futur ? », BLE poursuit son travail de vulgarisation auprès des professionnels agricoles et des élus sur l'amélioration des pratiques agricoles d'après le travail de cartographie des sols. Ce travail à une échelle locale semble déterminant alors que la continuité des aides à la conversion et au maintien de l'AB est remise en cause.

Les entretiens avec les acteurs ont permis d'identifier leurs rôles et les initiatives pour la valorisation d'une agriculture de qualité vers une démarche de l'AB. Les sensibilités des acteurs sont variées et les démarches de qualités existent et se complètent. L'AB est démystifiée mais des a priori demeurent chez certains concernant le public porteurs de projets, les rendements, etc. Des démarches semblent compatibles avec le développement de l'AB et d'autres concurrentiels. Des moyens pour l'AB mis en place par les acteurs ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions. Les politiques des structures et les actions vers l'AB sont parfois distinctes. S'ils permettent ainsi de lever certains freins de la conversion des EA, des limites apparaissent : L'implication des acteurs, des élus, les limites techniques à l'organisation de la filière, etc. Pourtant des initiatives ponctuelles, collectives ou individuelles ont des répercussions et permettent cette transition progressive pour le développement de l'AB.

La capacité de ce territoire à développer l'AB est réel : au sein des exploitations avec l'intérêt technique et économiques, la sensibilité et les démarches des acteurs socio-économiques ainsi que celles des agriculteurs. Les acteurs du conseil et du développement agricole en bio jouent un rôle charnière et les gestionnaires de l'eau apportent une nouvelle entrée pour le développement de l'AB.

4. Discussion

4.1. Discussion sur la confrontation des visions des agriculteurs et des acteurs

4.1.1. Perception de l'AB : Une vision démystifiée mais qui souffre de préjugés

Les entretiens révèlent une distinction entre une agriculture biologique locale adaptée au territoire mais complexe à mettre en place et des situations extrêmes: le 'bio industriel' à la recherche du seul intérêt économique et 'le bio des poètes' dans sa dimension dogmatique. L'AB est démystifiée et légitimée chez les agriculteurs comme chez les acteurs mais elle souffre des préjugés, de la méconnaissance du cahier des charges et des visions parfois partielles reportées dans les entretiens. Si les clichés des réfractaires de la bio n'ont pas été rencontrés ; un acteur évoque le fait que l'AB n'est pas « prononçable » devant certains élus ou représentants. Ces derniers n'ont peut-être pas une vision technique et précise de l'AB. Face à leur devoir de représentation, à leur 'place' dans la société, ils adoptent une posture (Beaud et Weber, 2003), celle du retranchement.

La tendance à l'amélioration des pratiques agronomique est rapportée par les agriculteurs comme les acteurs du fait de la sensibilisation, du verdissement de la Politique Agricole Commune et de l'évolution des contraintes réglementaires. Cette amélioration revendiquée pousse parfois à l'amalgame entre les modes de production : le bio et le « proche du bio », le « presque bio » : Ceci a très rarement été entendu en entretien avec les agriculteurs. Pourtant, les acteurs socio-économiques font la confusion ou reportent cet amalgame. Avec ces expressions, ils estiment que leurs conceptions de l'agronomie ou leurs qualités de produits sont identiques et que peu de chose sépare l'agriculteur « presque bio » de l'agriculteur en AB à l'exception de la certification. Or des acteurs comme BLE, la Fromagerie St Michel ou la CA64 répondent à ces confusions. Sans respect du cahier des charges, ils se situent en dehors du « cercle vertueux » car l'AB oblige une rigueur du fait qu'il n'y ait pas de « parachutes ». En effet, les solutions curatives sont minces. L'importance de chaque élément du système est prépondérant, leur traçabilité ainsi que le respect scrupuleux du cahier des charges. L'AB est une démarche, « une approche ouverte et évolutive » (Caplat, 2014).

Certaines organisations rencontrées ont une vision complète du terrain et de ses réalités du fait de la représentation des agriculteurs AB dans leur organisation (Conseil d'administration, cellule décisionnelle, etc.). Cette vision globale inclue la connaissance des techniques bio, la prise de conscience de l'importance de la certification pour organiser les filières locales ainsi que la compréhension des atouts de l'AB pour la qualité des ressources telles que l'eau. Ces connaissances peuvent désamorcer les freins psychologiques et les postures défavorables en encourageant un développement de l'AB (Lamine & Bellon, 2009 ; Gratecap et al, 2013).

4.1.2. Amélioration des pratiques et signes de qualité : des outils pour la transition vers l'AB?

L'amélioration des pratiques est une manière d'opérer la transition des systèmes vers l'AB sans pour autant nier les éléments qui séparent les différents modes de production.

Par exemple, le compostage du fumier est une manière d'optimiser la fertilisation et d'assainir la matière organique. Cette pratique s'est répandue largement et a été adoptée par de nombreux agriculteurs. Aujourd'hui la CUMA compte 500 adhérents et un entrepreneur privé a investi dans du matériel. Comme le précise la bibliographie, l'orientation des exploitations vers des techniques plus autonomes et économes en intrants en accords avec les principes de l'AB permettent de favoriser « l'appropriation du bio par les nouveau entrants » (Lamine & Bellon, 2009). L'adoption d'alternatives aux traitements chimiques ou à la fertilisation azotée minérale permet de lever progressivement les réticences ou les résistances vis-à-vis de la bio (Sautereau in Lamine & Bellon, 2009).

Parallèlement, différentes démarches de qualité permettent la valorisation de la production locale. L'existence de communauté d'acteurs regroupés autour de pratiques ou de productions de signe de qualité peut influencer l'orientation en AB. En effet, les territoires marqués par la présence et la dynamique des CUMA semblent présenter un terrain favorable à l'AB (Allaire et al., 2013). Les CUMA comme Agri Compost (compostage des fumiers) ou la CUMA Baratze (CUMA maraichère bio) viennent renforcer l'argument du potentiel de l'AB. Par ailleurs, si l'effet IDOKI sur le développement de l'AB n'est pas mentionné dans la bibliographie, les effets des SIQO sont étudiés. D'après Allaire et al. (2013), les aires de vins AOC sont favorables à la présence d'AB, les aires de fromages AOC sont neutres et la présence de Label Rouge influe négativement sur les contractualisations « conversion AB ». Ces réticences de « valeurs » sont mises en évidence par Sautereau (in Lamine et Bellon, 2009), le positionnement de l'AB est délicat dans des régions où les techniciens et conseillers ont travaillé à la construction d'une AOP et d'un cahier des charges. L'exemple du Piment d'Espelette montre cependant que l'adhésion à l'AOP et aux valeurs de l'AB ne sont pas incompatibles avec 20% des producteurs en AB.

4.1.3. Convergence des points de vue et des actions

La vision de la conversion et des craintes liées à celle-ci exprimées par les agriculteurs et les acteurs socio-économiques se complètent et se font écho sur les difficultés et les enjeux à relever. Des actions sont d'ores et déjà en place comme nous l'avons évoqué précédemment mais des limites apparaissent et des questions se posent à la croisée des points de vue. Ainsi entre l'inquiétude de l'agriculteur sur la valorisation de son lait en bio et des structures qui ne peuvent que répondre à des demande d'agriculteurs nombreux et organisés ; qui doit s'engager en premier? Quelles sont les solutions ?

Des opérateurs locaux et des expériences extérieures valorisent la démarche de conversion, par exemple en distinguant le lait en conversion de celui produit en conventionnel et en bio. Ainsi la prise de risque de l'agriculteur et la perte économique transitoire sont partagées. Certains enjeux et notamment la gestion environnementale du territoire « ne peuvent justifier d'un mode d'action limité aux exploitations prises individuellement, mais imposent une action concertée des exploitants, ayant une conscience partagée de l'importance de ces enjeux » (Sautereau in Lamine et Bellon, 2009).

La constitution de groupes mixtes bio et conventionnels en dépassant « le conflit d'intérêt et de concurrence pour aller vers l'émergence de dynamiques collectives » semble essentielle avec la dimension collective notamment avec le rôle des structures de collecte et de commercialisation. Si l'orientation vers l'AB est décidée et s'il y a valorisation du produit pour le producteur, « ce n'est pas une par une que les exploitations passeront en bio mais par groupe ».

Ainsi les actions à envisager doivent comprendre deux dimensions : la dimension d'échelle (individuelle et collective), et la dimension du changement expérimental et approuvé.

4.1.4. Postures à affirmer, partenariat à travailler

Les acteurs rencontrés connaissent BLE et leur champ de compétences. Lorsqu'un projet d'installation agricole ou une demande technique émerge en bio, les structures rencontrées conseillent pour la plupart d'entre elles de se tourner vers BLE. En effet, l'association BLE composée de son équipe de salariés et des paysans ont la légitimité et les compétences, ils sont reconnus comme les « ambassadeurs », « les référents naturels ». BLE est fort de cette notoriété mais a néanmoins ses limites au niveau de l'effectif de l'équipe salariée et au niveau de son financement. Dans un contexte financier peu favorable, les autres structures ont également un développement limité et elles se satisfont de cette expertise extérieure. Malgré l'augmentation des besoins en bio et l'intérêt que ce mode de production suscite, ces structures ne développent par leurs propres compétences.



Figure 11 : Résumé synthétique des propositions d'actions pour la poursuite du projet «Eau & Bio » (Réalisation : M. Champailler, 2014)

Toutefois, les conseillers et élus non spécialisés en AB auraient tout intérêt à être formés à ce mode de production puisque en tant que professionnel ou représentant, une vision claire sur ce mode de production et ces techniques est nécessaire.

Le discours et l'expertise technique en AB doit être diffusé pour toucher plus largement les agriculteurs en conventionnelle afin de développer l'AB. C'est pourquoi BLE rassemble des agriculteurs bio et non bio, ce qui leur a valu d'être «montrer du doigt comme le vilain petit canard de la bio ». Pourtant ceci est un atout considérable, l'association présente cette force ; permettre à des agriculteurs de s'intéresser à des techniques biologiques même sans être (encore) en bio. Cet espace de discussion est fondamental pour envisager les changements et évoquer des pratiques entre agriculteurs sur des formations collectives autour d'une technique, d'un outil, d'une espèce cultivée (Lamine et Bellon, 2009).

4.2. Poursuite de l'étude « eau et bio » : Pérennité du développement et travail autour d'un plan d'action

La participation au premier comité de pilotage a réuni une quinzaine d'acteurs montrant un intérêt pour l'étude et pour l'engagement du SMBVN (Cf. Annexe 10). La réunion de ces partenaires a permis d'échanger sur l'intérêt de l'accompagnement, de la formation et du conseil permettant de limiter la prise de risques pour la conversion. La transition vers l'AB peut être amené dans un espace de discussion en interaction avec les acteurs ou être imposé par des réglementations. La tendance à « l'écologisation » des politiques agricoles nécessitent d'anticiper les changements.

Afin d'engager les partenaires dans une action collective, le postulat de l'efficacité de l'AB pour la qualité de l'eau doit être partagé par tous autour des connaissances globales de la thématique mais aussi sur les expériences des territoires. La sensibilisation des partenaires potentiels, et notamment des élus, ne peut pas être négligée et doit s'inscrire en premier lieu.

4.2.1. Un comité de pilotage à mobiliser autour d'action plan d'action

La constitution et la convocation tardive du comité de pilotage ont tout de même permis une première rencontre et une présentation autour de l'étude conduite et des possibilités de continuation. Mais les préoccupations causées suite aux inondations récentes de la Nive (juillet 2014) ont pris le pas sur la problématique de l'étude dans cet espace d'échange ; compte tenu du traumatisme et des dégâts considérables causés par cette catastrophe naturelle. Une seconde rencontre se déroulera mi-septembre autour des résultats de l'étude et des ateliers de travail sur les leviers d'action (Cf. Annexe 6). Ces ateliers permettront de susciter la participation des acteurs autour des propositions du d'action (Cf. Figure 11).

4.2.2. Les compétences des acteurs à solliciter

Les acteurs membres du comité de pilotage sont intéressés par l'émergence d'une dynamique collective autour de l'eau et de l'AB. Ils ont des compétences différentes qui ne sont pas forcément liées à l'eau et l'agriculture à la fois. Par exemple, la Communauté de Commune d'Errobi possède des compétences sur le plan économique et sur l'aménagement de l'espace. Ces compétences peuvent être appliquées dans des actions de création d'infrastructures (les silos collectifs à grain, séchage en grange), mais aussi dans le soutien à la conversion et le maintien de l'AB sur les périmètres rapprochés, au encore dans la création de réserves foncières (portage foncier). A côté de cette collectivité territoriale, le SMUN a la compétence de gestion de l'aire d'alimentation de captage (AAC) mais pas de compétences agricoles. Par conséquent, la complémentarité des compétences rendront possible l'application d'un plan d'action plus large.

4.2.3. A l'image de la transition : le plan d'action, une démarche progressive

Le plan d'action doit apparaître ambitieux tout en restant dans le domaine du possible. Il doit inclure des actions faciles à mettre en place et d'autres plus expérimentales. Ainsi l'aspect progressif et adaptable est recommandé. La faisabilité des démarches et cet aspect progressif devra être étudié par le comité de pilotage.

4.2.4. Echelle individuelle et collective

Avec les spécificités du territoire et des exploitations, le développement de l'AB doit être pensé simultanément dans une démarche tant au niveau de l'individu qu'au niveau du collectif. Certaines problématiques sont communes (ex : local de stockage de fourrage, transition vers des techniques de désherbage mécanique) tandis que d'autres nécessitent l'action individuelle (accompagnement au dimensionnement du troupeau, planification du changement sur l'exploitation). De plus comme nous l'avons vu avec la convertibilité et les perceptions des agriculteurs, les exploitations ne situent pas au même stade de réflexion concernant l'AB ou de l'adoption des techniques bio. L'échelle collective permet l'échange d'informations sur les pratiques, mais aussi sur les résultats entre agriculteurs afin d'adapter au mieux son propre système. Toutes les solutions ne sont pas applicables sur une exploitation, la transition doit être opérée avec lucidité.

Ainsi l'accompagnement individuel et l'accompagnement collectif sont nécessaires permettant de répondre aux différents besoins.

4.2.5. Territoire(s) d'action

Le développement de l'agriculture biologique pour l'amélioration de la qualité de l'eau peut être pensé à une échelle réduite comme un périmètre de protection d'AAC avec une action concentrée ou bien à une échelle supérieure de collectivité territoriale ou de bassin versant où l'action serait plus ponctuelle et diluée sur le territoire. L'échelle restreinte permet de concentrer les activités, les productions, de jouer la carte de l'économie d'échelle. La pertinence et l'efficacité de cette échelle restreinte sont étudiées et discutées dans la bibliographie (Petit, 2013). Les possibilités d'organisation de l'AB et sa diffusion de proche en proche se réalisent à une échelle plus large. Cette diffusion par effet de voisinage correspond à l'effet « tâche d'huile » (Fleury & Vincent, 2009 ; Petit 2013). Il est étudié à des échelles plus importantes (bassin versant, région, etc.). Peu d'études s'attachent à la territorialisation de l'AB, nous pouvons estimer que ces différentes échelles sont complémentaires comme le montre les actions des territoires pilotes.

Les actions doivent être portées de manière renforcée au sein de l'AAC ainsi que dans les périmètres rapprochés mais également sur l'ensemble de la communauté de commune voir du bassin versant.

4.3. Limites de l'étude : La méthode et le déroulement

Pour cette étude de terrain, nous avons travaillé sur des composantes identifiées avec la grille d'analyse des territoires en trame de fond. La création du système d'indicateurs a permis de rendre compte de la convertibilité des EA. Bien que son élaboration soit basée sur l'étude du cahier des charges avec une phase exploratoire et de concertation avec BLE, des limites apparaissent. En effet un nombre restreint d'indicateurs a dû être choisi par rapport aux contraintes de temps des entretiens. Leur pondération est arbitraire et pourrait être modifiée. Ces limites sont propres à cette méthode d'analyse des données, elles sont discutées dans la bibliographie sur les choix de références, d'agrégation, de pondération (Josien, 2008 ; Girardin et al, 2005). Afin de compléter les résultats issus de cette approche normée, la parole des agriculteurs et des acteurs via les entretiens semi-

directifs est retranscrite afin de mettre à jour la complexité de la transition à l'AB et de ces perceptions (Kaufmann, 2011). L'étendue du champ d'observation, de la production à la consommation, a permis une vision globale. Cependant l'ensemble des personnes rencontrées ne représente pas un échantillon exhaustif et sa composition peut être discutée. Une approche statistique permettrait de compléter l'information sur certains points de l'étude. Tandis qu'une analyse technico-économique des exploitations permettrait quant à elle de compléter l'étude de la convertibilité par une approche chiffrée.

Le stage s'est déroulé en parallèle du renouvellement des instances décisionnelles des syndicats et des collectivités avec les élections municipales d'avril 2014. Ceci a représenté une difficulté pour la réunion du comité de pilotage réunissant entre autres des élus et des délégués. De plus les acteurs et agriculteurs ont été particulièrement touchés par les inondations de la Nive du 04 juillet. L'intérêt des acteurs porté à un sujet d'étude sur l'action préventive par l'AB a donc été atténué dans ces conditions puisque la gestion des cas d'urgence nécessite beaucoup d'énergie. La gestion des actions post-inondation se poursuit encore aujourd'hui. Enfin les contraintes liées au calendrier d'étude sur six mois n'ont pas permis de rencontrer la totalité des interlocuteurs potentiels identifiés initialement.

Conclusion

Cette étude initiée par le SMBVN en partenariat avec BLE, association porteuse d'initiative sur l'AB et l'eau, permet de dresser un tableau du potentiel de développement de l'AB, du milieu agricole local jusqu'à l'organisation des filières en passant par les politiques locales et les consommateurs.

Avec le système d'indicateurs créé au cours de cette étude, trois classes de convertibilité des exploitations ont été identifiées selon un gradient (faible / moyen / fort). Ces exploitations ne présentent pas toutes les mêmes contraintes structurelles ou pratiques. Si les agriculteurs rencontrés ne prévoient pas tous une conversion en AB actuellement, la majorité porte un intérêt sur les techniques alternatives biologiques et d'un diagnostic de pré-conversion. Ceci renforce l'idée que le Syndicat de la Nive peut envisager de nouvelles actions dans son programme d'animation agricole sur la thématique de l'agriculture biologique en associant BLE comme partenaire. Les entretiens avec les acteurs socio-économiques permettent de révéler des initiatives et des actions favorables au développement de l'AB. Mais des freins au développement de l'AB et de la conversion des exploitations dépassent les limites de l'EA, les compétences du Syndicat et de l'expertise de BLE.

La création du comité de pilotage, rassemblé autour de l'étude, permet pour la première fois sur le bassin versant d'ouvrir un espace de discussion et de proposition autour de l'AB et de son développement, envisagé comme une solution pour la qualité de l'eau. Des actions peuvent être proposées sur la production ou l'organisation de la filière, par des partenaires publics ou privés, dans un but de sensibilisation, de diffusion techniques, de représentation ou d'investissement opérationnel. Des partenariats peuvent être imaginés avec les complémentarités des rôles et des compétences de chacun des acteurs. La proposition d'actions à l'issue du stage ainsi que les ateliers de travail sont des moyens permettant de donner une impulsion au projet commun de BLE et du Syndicat. Ceci permettra de pérenniser cette initiative avec les acteurs et agriculteurs du territoire pour répondre à l'enjeu eau.

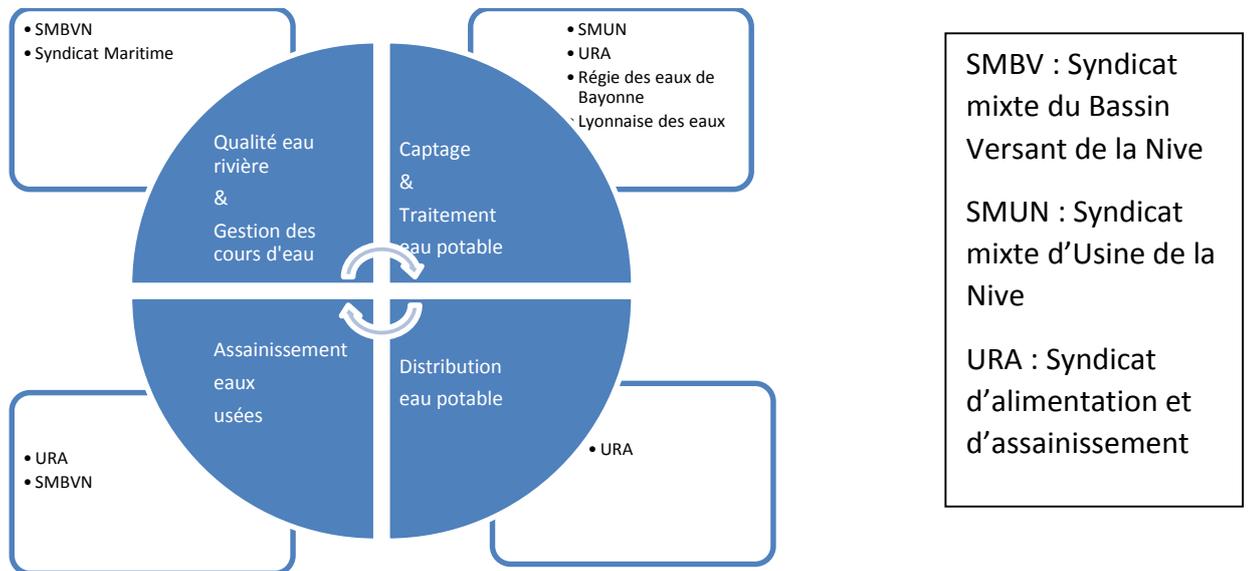
Bibliographie

- Agence Bio, 2013. La réglementation en agriculture biologique : principes et spécificités. [En ligne] Mis en ligne le 15 octobre 2013, consulté le 16 juillet 2014. URL : http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/3_Espace_Pro/synthese_reglementation.pdf
- Agence Bio, 2014, La Bio dans les territoires, Fiches régionales 2014. [En ligne] Mis en ligne le 25 aout 2014, 26 aout 2014. URL : http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/4_Chiffres/BrochureCC/Regions/cc2014_fiches_regionales_hd.pdf
- Allaire, G., Cahuzac, E., Maigné, E., Poméon, T., Simioni, M., 2013. Réflexion à partir d'une analyse spatiale sur les politiques de soutien et la diffusion de l'agriculture biologique. *Innovations Agronomiques* n°32, p. 227–241.
- Barataud, F., Aubry, C., Wesel, A., Mundler, P., Fleury, P., 2013. L'Agriculture Biologique pour préserver la qualité de l'eau ? Comparaison de trois cas emblématiques en France et en Allemagne. *Innovations Agronomiques* n°32, p. 481–495.
- Beaud, S., Weber, F., 2003. Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques. Editions la Découverte, Paris, 356 p.
- Bourdieu, P., 1993. La misère du monde. Editions du Seuil, p. 1392 -1393.
- Caplat, J., 2012, L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité. Actes Sud. 496 p.
- Caplat, J., 2014, Changeons d'agriculture : Réussir la transition. Actes Sud. 151 p.
- DRAAF Aquitaine, 2012, Analyse et résultats, Agreste Aquitaine n°53. [En ligne] Mis en ligne le 26 juin 2012, consulté le 23 août 2014. URL : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7212A21.pdf>
- DRAAF Aquitaine, 2014, La filière ovins lait en Pyrénées Atlantiques. [En ligne] Mis en ligne le 25 février 2014, consulté le 16 juillet 2014. URL: http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Ovins_lait_PA_F9_Synthese_cle0c7d16.pdf
- El-Hage Scialabba, N., Hattam, C., 2002. Organic agriculture, environment and food security (No. 4), Environment and natural and resources series. FAO. 258 p.
- Fleury, P., Vincent, A., 2010. La contribution de l'Agriculture Biologique à la préservation et à la valorisation de l'environnement et des écosystèmes. Réseau Mixte Technologique : Développement de l'Agriculture Biologique. Réseau Mixte Technologique : Développement de l'Agriculture Biologique : AB et environnement, 150 p.
- FNAB, 2010. Grille d'analyse des territoires : comment qualifier des territoires a enjeu eau en fonction de leurs opportunités de développement de l'agriculture biologique. [En ligne] Mis en ligne le 07 janvier 2011, consulté le 3 avril 2014. URL : http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Agriculteur/Images/Page_documents/AB_FNAB_grille_analyse.pdf
- FNAB, 2013. Recueil d'expériences 12 Territoires Pilotes : Des leviers d'actions cohérents pour préserver la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique. 52 p.

- FNAB, 2014, Fiches règlementations 2014. [En ligne] Mis en ligne le 22 mai 2014, consulté le 23 août 2014. URL: <http://www.fnab.org/index.php/component/content/article/705-fiches-reglementation-2014>
- Girardin, P., Sardet, E., 2003, Évaluation de l'impact sur les eaux des prescriptions du cahier des charges de l'agriculture biologique, INRA de Colmar. 16p. [En ligne] Mis en ligne le 9 octobre 2009, consulté le 23 août 2014. URL: <http://www.bio-normandie.org/wp-content/uploads/2009/10/Etude-INRA-P-GIRARDIN-et-E-SARDET-2003.pdf>
- Girardin P., Guichard L., Bockstaller C., 2005. Indicateurs et tableaux de bord. Guide pratique pour l'évaluation. Lavoisier, 39 p.
- Gratecap, J.-B., Wezel, A., Casagrande, M., Martin, P., 2013. Une typologie d'agriculteurs pour étudier les proximités techniques à l'agriculture biologique à l'échelle d'une zone à enjeu eau. Innovations Agronomiques n°32, p. 509–524.
- Josien, E., 2008. Difficultés et limites liées aux indicateurs environnementaux. Note d'exposé du 29 janvier 2008. Cemagref UMR 1273 Métafort, Agro Paris tech, 2 p.
- Kaufmann J.-C., 2011. L'entretien compréhensif - L'enquête et ses méthodes (3e édition). Armand Colin, Paris, 128 p.
- Lamine, C., Bellon, S., 2009. Transitions vers l'agriculture biologique: Pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants, Educagri Editions. Editions Quae., Paris, France. 315 p.
- Petit, C., 2013. Transitions des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique dans un territoire: approche par les interactions entre systèmes techniques et de commercialisation. Application aux aires d'alimentation de captages en Île-de-France. Thèse de Doctorat. AgroParisTech, Paris. 412p.
- Vincent, A., Fleury, P., 2013. Le développement territorialisé de l'AB pour protéger la qualité de l'eau : Un nouvel enjeu. Innovations Agronomiques n°32, p. 497–508.

Annexes

Annexe 1 : Les acteurs de l'eau sur le bassin versant et leurs compétences



Les acteurs de l'eau et leurs compétences (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Annexe 2 : Etude bibliographique sur l'efficacité de l'AB pour la qualité de l'eau au sein des territoires pilotes (p. 1 / 3)

Des contextes territoriaux variés : différentes échelles d'actions pour relever les enjeux eaux

Les territoires pilote « Eau & Bio » sont des projets à des échelles variables répondant à des enjeux eaux. Ces 12 territoires devaient faire face à des problématiques environnementales sur la question des pesticides et des nitrates pour onze d'entre eux et uniquement pesticides pour un des territoires. Les questions bactériologiques de la qualité de l'eau ne sont pas évoquées dans le document de recueil des expériences (FNAB, 2013). Dans les 12 cas, les captages sont classés 'Captage Prioritaire' et/ou 'Captage Grenelle'.

Ces programmes sur la qualité de l'eau et l'AB se développent à des échelles restreintes comme l'aire d'alimentation de captage (AAC), ou plus larges telles que les vallées (Plaines et vallées de Niort, la vallée de la Vanne), des bassins versants (Bassin versant du Rupt de Mad), des parcs naturels régionaux (Parc Naturel Régional de l'Avesnois), des communautés de communes (Communauté de Communes du Plateau Picard) (Cf. Tableau ci-dessous). Ces espaces sont des territoires géographiques administratifs mais aussi des territoires d'action avec des acteurs élus qui les représentent.

Tableau : Fréquences des échelles de territoires d'action (Réalisation : M. Champailleur, 2014)

Echelle d'action	AAC	Vallées et BV	PNR	Mixte (PNR et BV)	ComCom	Total
Nombre de cas	6	2	1	1	2	12

Des acteurs au cœur de la concertation et de l'action : compétences complémentaires et rôles dans les projets

Les acteurs se rassemblent dans des partenariats et la gouvernance de ces projets. Ils réunissent des acteurs du monde agricole, des collectivités, des experts et organismes publics, des partenaires privés et des associations représentant la population. L'effectif et la composition des comités de pilotage varient d'un territoire à l'autre, d'une histoire à l'autre. Si la cause des projets est un problème de qualité de l'eau, l'initiation de ces projets est issue des volontés des acteurs ancrés dans le paysage agricole, politique et de la gestion de l'eau. La thématique est pluridisciplinaire, les partenariats sont réalisés avec d'autres structures indirectement liées à l'agriculture ou l'eau.

La diversité des compétences et l'implication des acteurs engagés est un atout considérable dans les projets à mener. La multiplicité et le manque d'implication de certaines structures ou acteurs peuvent rendre difficile la coordination des actions d'après l'expérience de plusieurs territoire (exemple : Communauté de communes de la Région de Château-Thierry).

Annexe 2 : Etude bibliographique sur l'efficacité de l'AB pour la qualité de l'eau au sein des territoires pilotes (p. 2 / 3)

Déroulement des projets de territoire : L'étude, la continuité, l'expérimentation et l'évaluation

L'expérience de chaque territoire est unique par son contexte et les acteurs rassemblés. Ces territoires se sont engagés dans des démarches innovantes et des changements de pratiques agricoles en plusieurs étapes. Cela commence par une étude du contexte territoriale afin d'identifier les acteurs, les actions existantes et les enjeux. Un temps d'engagement des structures intervient ensuite où des espaces de discussions et des échanges sont créés. La construction du plan d'action vient ensuite rassemblant les forces de proposition et la concertation entre les acteurs. La mise en place des actions et leurs suivis sont développés puis une phase d'évaluation des actions en cours et des résultats obtenus.

Pour les 12 territoires étudiés, les résultats présentés concernent le développement de l'AB en termes de surface convertie et de l'effectif d'agriculteurs en bio sur le territoire concerné. Ils ne mettent pas en avant les résultats sur la qualité de l'eau. Les processus d'amélioration de la qualité de l'eau sont lents à cause de la rémanence des produits, le changement des pratiques, l'adoption de l'AB comme solution. Les territoires ayant entrepris une action depuis plusieurs années témoignent de résultats favorables. Depuis 30 ans, la commune de Lons le Saunier s'est engagée et aujourd'hui les taux de nitrates sont stabilisés à 20mg/L. De plus, l'eau ne présente plus de problématiques de pesticides. Sur d'autres territoires, à Munich par exemple, l'objectif de distribuer une eau avec un taux de nitrate inférieur à 10mg/L a été atteint sans traitement de dé-nitrification (Barataud et al., 2013).

Des moyens financiers, techniques et politiques pour obtenir des résultats

Afin d'arriver à ces résultats, les actions envisagées touchent la production, l'organisation de la filière, la commercialisation, les politiques locales, la gestion du foncier. Elles se traduisent par des moyens politiques, techniques ou financiers (Cf. Tableau, page suivante).

Annexe 2 : Etude bibliographique sur l'efficacité de l'AB pour la qualité de l'eau au sein des territoires pilotes (p. 3 / 3)

Tableau: Moyens d'actions et exemples d'expériences sur les territoires pilotes (Réalisation : M. Champailier, 2014)

Types de moyens	Exemples de moyens
Moyens Politiques	-Charte de PNR avec objectifs de 30% SAU en AB, 90% sur périmètre de protection de captage. <i>Parc Naturel Régional de l'Avesnois (59)</i> -Voyage d'étude (Munich, Poitou Charentes) pour élu. <i>Parc Naturel Régional de l'Avesnois (59)</i> -SDAGE : 33% d'AB sur les zones de captage. <i>Bassin versant du Rupt de Mad (54, 55)</i> -Déclaration d'utilité publique et restrictions des pratiques agricoles à risques. <i>Aire d'alimentation de captage de la ville de Lons-Le-Saunier (39)</i>
Moyens Techniques ou Structuraux	-Construction d'un silo AB par une coopérative. <i>Aire d'alimentation des Sources de la Vallée de la Vanne d'Eau de Paris (10, 89)</i> -Accompagnement individuel: Performances et protection de l'eau. <i>Parc Naturel Régional de l'Avesnois (59)</i> GIE des farines bio-comtoise et organisation de la commercialisation. <i>Aire d'alimentation de captage de la ville de Lons-Le-Saunier (39)</i>
Moyens Financiers	Revalorisation des MAE Conversion et Maintien de l'AB. <i>Aire d'alimentation des Sources de la Vallée de la Vanne d'Eau de Paris (10, 89)</i> Achat 220ha foncier par Eau de Paris (EPCI). <i>Aire d'alimentation des Sources de la Vallée de la Vanne d'Eau de Paris (10, 89)</i>

Les exemples d'actions ne manquent pas pour ces 12 territoires. Ces moyens s'inscrivent dans la durée. En effet les résultats de la Ville de Munich ont été obtenus en 30ans. Le nombre d'agriculteur en AB est passé de 23 à 150 (86% de la surface) avec contractualisation de plusieurs années de (15 à 18 ans).

Bilan analyse : La gestion de la problématique bactériologique par l'AB n'est pas présente dans les publications. Néanmoins la gestion préventive par la question de l'AB est partagée par ces territoires pilotes et évaluée en termes qualitatif sur les analyses d'eau et sur le plan du développement de l'agriculture biologique par le nombre d'actions entreprises, les surfaces converties et le nombre d'agriculteurs en bio. Les acteurs moteurs de ces initiatives ont des compétences complémentaires à valoriser dans le cadre des partenariats. Si les résultats sur le développement de l'AB sont visibles rapidement, les résultats sur la qualité de l'eau sont réels mais se révèlent après un certain délai. Pour parvenir à leurs objectifs, les acteurs ont développé une démarche progressive, un plan d'action coproduit en engageant des moyens suffisants et sur long terme.

Annexe 3 : Grille d'analyse des territoires – FNAB (1/4)

Critères		Indicateurs		
		Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
1. Potentiel de production	1a	Facilité de passage en AB liée aux caractères propres des systèmes de production		
	1b	Sensibilité des agriculteurs aux modes de productions biologiques et, plus généralement, aux systèmes de productions performants d'un point de vue environnementale	Existence de projets de développement territorial antérieurs, incluant une animation spécifique sur les relation agriculture et environnement (développement AB, opération agrono-environnementale, opérations Fertimieux ou Phytomieux, mise en place de labellisation en protection intégrée...)	Nb d'opérations, d'animation conduites Nb ou à d'agriculteurs impliqués dans ces opérations Nb d'agriculteurs engagés dans des démarches MAET, AOC,...
	1c	Existence de vecteurs d'innovation sur le territoire (agriculteurs biologiques dans un systèmes de production proche, enseignement agricole intéressé par l'AB)	Présence significative d'agriculteurs biologiques sur le territoire Enseignement agricole tourné vers l'AB	Nb d'agriculteurs biologiques Nb de fermes de démonstrations références conduites en agriculture biologiques Nb de fermes d'enseignement agricole converties à l'AB Nb de modules autour de l'AB
	1d	Possibilité pour les agriculteurs de bénéficier d'un encadrement technique spécialisé en AB	Encadrement disponible spécifiquement sur l'AB dans le département (CA, GAB...)	Nb d'ETP par département
	1e	Implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des dynamiques collectives	Présence de structures collectives (Coopératives CUMA...) motivées par l'AB	Nb de structures collectives Listes de ces structures
	1f	Nature des systèmes de production ayant un potentiel de développement notable sur le territoire		
	Conclusion sur le potentiel de production AB (+/-)			

Annexe 3 : Grille d'analyse des territoires – FNAB (2/4)

2, Potentiel local de consommation de produits AB	2a	Importance du bassin de consommation proche	Importance de la population du bassin	Nb habitants dans un rayon de 30 km
	2b	Accessibilité au bassin de consommation	Distance entre zones de production et (bary-) centre de consommation Dispersion du bassin de consommation	Km
	2c	Existence d'une démarche collective pour créer une demande locale de produits AB	Existence d'opération ou de projets de restauration collective biologique sur le territoire Potentiel de la restauration collective (notamment la RC Etat)	Nb d'opérations RC biologique en cours ou envisagées sur le territoire Nb de repas en RC/an dans un rayon de 30km
	Conclusion sur le potentiel local de consommation de produits AB (+/-)			

Annexe 3 : Grille d'analyse des territoires – FNAB (3/4)

3, Etat et possibilités de structuration des filières Organisation de la commercialisation des produits biologiques	3a	Présence de filières biologiques permettant de valoriser les productions locales	Existence de structures ou de projets "filières courtes" (AMAP, points de vente directe, marchés...) sur le territoire	Nb
			Existences de grossistes et de structures ("plate-forme d'approvisionnement") ou organisations collectives (coopératives biologiques) permettant de collecter ou centraliser l'offre de produits biologiques	Nb
			Existences de magasins spécialisés AB sur le territoire ou en sa proximité	Nb
			Présence de GMS ayant un rayon produits AB ou en sa proximité	Nb
			Présence d'entreprise de transformation spécialisées AB ou ayant des ateliers AB, artisanales ou industrielles, s'approvisionnant ou souhaitant s'approvisionner auprès des producteurs locaux, sur le territoire ou en sa proximité.	Nb
	3b	Facilité de la centralisation de la production AB	Dispersion des producteurs (AB) sur le territoire	Nb agriculteurs / km carré
Conclusion sur la structuration des filières et l'organisation de la commercialisation de produits biologiques (+/-)				

Annexe 3 : Grille d'analyse des territoires – FNAB (4/4)

4. Politique locale	4a	Position des collectivités territoriales, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat par rapport au développement de l'AB sur le territoire concerné	Existence de politiques spécifiques de soutien à l'AB (programme RC biologiques)	
			Existence d'un projet de territoire (Charte PNR, Contrat de Pays ...) encourageant le développement de l'AB	
	4b	Position des collectivités vis à vis de la stratégie de distribution de l'eau potable	Stratégie préventive ou curative (dilution, nouveau captage, etc.)	
	4c	Position des acteurs de l'eau publics ou privés (syndicats de production – distribution AEP) vis à vis de la stratégie de distribution de l'eau potable		
	4d	Existence d'une sensibilité de la population locale par rapport aux problèmes de qualité de l'eau et aux problèmes environnementaux plus globalement	Présence d'association environnementaliste, d'association de consommateur dynamique	Nb
	4e	Existence d'entreprises dépendantes de la fourniture d'une eau de qualité	Listes des entreprises concernés	
	4f	Pression foncière et accès au terre agricole	Position des structures et projets validés Potentiel de disponibilité foncière à moyen terme	
4g	Position des organisations professionnelles agricoles locales vis à vis du développement de l'AB et de la protection de la ressource en eau			
Conclusion sur le contexte épolitique local vis-à-vis de l'agriculture biologique (+/-)				
5. Pression réglementaire sur le territoire	5a	Position de la DDART et de la DDT cisi à vis du captage concerné		
	5b	Application d'une réglementation de portée nationale (Directive nitrates...)	Inscription du territoire en zone vulnérables	
	5c	Existence de mesures d'application territoriale, susceptibles de devenir obligatoires	Existence de projet d'action ZSCE Complémentarité entre les axes prioritaires du programme d'action ZSCE et les caractéristiques des systèmes de production ayant un potentiel notable de développement de l'AB	
	Conclusion sur l'indice de la pression réglementaire			

Annexe 4 : Grille d'entretien 'agriculteurs'

Thème	Questions à l'agriculteur	Critères de proximité AB	Eléments
Présentation de l'EA	Est-ce que vous pouvez me décrire brièvement votre EA ? Qu'est-ce qui vous a poussé à vous installer?		SAU âge OTEX ICF / IHCF Formation / Expérience agricole Troupeaux Races Cultures et assolement Bâtiments Motivations
	Qui travaille sur l'exploitation et qui participe à la prise de décision sur l'EA?		UTH âge Décision et autorité sur l'exploitation
	Est-ce que vous avez d'autres activités à côté de votre activité agricole?		Diversification: chambre d'hôte / gîte / travail à façon / activités extérieur / transformation Statut MSA: ATP / ATS / CS / pluriactif
Pratiques d'élevage	Pouvez-vous me présenter votre troupeau? (bâtiment/pâturage, reproduction, alimentation) ? Pourquoi avoir choisi cette race?	Bâtiment caillebotis : oui / non densité : surface / animaux (>1,5m2/tête adulte)	Effluents: Type: fumier - lisier (solide, liquide) - compost / Matériel Quantité effluent produits (calcul) Compostage du fumier: oui / non Séchage en grange: oui/non/projet/intérêt Abreuvement: abreuvoir gravitaire / abreuvoir sans alimentation / pompe à museau / rivière
	Qu'est-ce que vous achetez à l'extérieur pour l'alimentation du troupeau (adultes, jeunes)? Et dans quelles quantités? (fourrages, légumineuse, concentrés, céréales, minéraux...)	Autonomie Alimentaire: oui / >50% / non Autonomie alimentaire fourrage: oui/presque/non Autonomie alimentaire concentré: oui/presque/non Autonomie alimentaire protéine: oui/presque/non	Paille: achat / production / quantité
	Quels sont les objectifs de production? Quelle est la production réelle des différents ateliers? Quels sont les objectifs plus globalement?	Chargement animal UGB / ha SAU (<1,5)	Densité de production laitière ? / ha SAU à définir ou qnt L/ UGB Production: niveau de production rendement souhaités ou objectifs / rendements atteints Absence d'autonomie: origine produits
Pratiques Cultures	Comment s'organise votre parcellaire? Quels sont les atouts et les contraintes de votre parcellaire?		

	<p>Quel est l'assolement sur vos parcelles?</p> <p>Quel est le nombre de variétés sur l'EA (céréales, légumineuses, prairies, légumes, fruitiers?)</p> <p>Pouvez-vous me parler de l'ITK sur les cultures?</p> <p>Qu'est-ce que vous achetez à l'extérieur en terme d'amendement, de fumure?</p>	<p>Diversité assolement, nb espèces: GC / Mar / Pim (5cultures ou 3 familles différentes) Arbo (4 ou 5) GC / Mar / Piment : Rotation ? oui/non C / Mar / Piment : Durée rotation? GC: légumineuse : oui / non GC / Mar /Pim: Autonomie fertilisation/amendement: oui / non Achat : organique / minérale</p>	<p>Fertilisation: organique / minérale achat / produit quantité date épandage?</p>
	<p>Avez-vous des difficultés liées à la présence de ravageurs ou d'adventices?</p> <p>Quels sont pour vous les cultures avec ces problèmes?</p> <p>Quels sont les moyens de lutte que vous utilisez?</p> <p>Comment à évoluer l'utilisation des produits phytosanitaires ces dernières années?</p> <p>S'il existait des techniques alternatives biologiques les utiliseriez-vous?</p>	<p>Arbo / Piment / Marai: gestion inter-rang: désérherb chim/ méca / couvert rang: désérherb chim/ méca / couvert</p> <p>protection culture: pb: oui / non moyen: Lutte Ch. / Lutte bio Evolution: Augm / Maintien / Dimi</p> <p><i>techniques alter: oui / non (sensibilité AB)</i></p>	<p>Cultures à problème: ...</p> <p>Moyen de lutte herbicide: fongicide insecticide coûts:</p> <p><i>Si existerai techniq. Altern. Bio. : oui / non / ...</i></p>
<p>Travail du sol</p>	<p>Est-ce que vous connaissez les caractéristiques principales de vos sols (avantages / inconvénients) ?</p> <p>Comment pouvez-vous décrire vos connaissances sur le sol de vos parcelles et ses caractéristiques?(de 1 à 10)</p> <p>Avez-vous des envies/besoins en termes de connaissances, d'évolution de pratiques de matériel?</p> <p>Avez-vous déjà suivi une formation sur ces sujets?</p>		<p>Connaissance sols et caractéristiques: oui / non avantages: inconvénients</p> <p>Autoévaluation connaissance sol: ...</p> <p>Envies / besoins: connaissance évolution pratiques matériel</p> <p>Formation: oui / non</p>
<p>Commercialisation Valorisation</p>	<p>Est-ce que vous transformez votre production?</p> <p>Est-ce que vous produisez sous un cahier des charges Un label ou une marque?</p> <p>Comment commercialisez-vous votre production?</p> <p>A quelle distance?</p> <p>Avez-vous entendu parler de circuits courts localement? sur Errobi?</p>		<p>Transformation: oui/non/NR</p> <p>SIQO: oui / non / lequel:...</p> <p>Marque: oui / non / laquelle</p> <p>Commercialisation: Grossiste / coopérative / GMS / Epicerie /VD: Marché, AMAP, vente à la ferme, magasin de producteur ComCom / hors ComCom Distance</p> <p>Connaissance de CirCouts de proximité hors ComCom ComCom : oui / non / NR</p>
<p>Insertion dans réseaux professionnels</p>	<p>Quels sont vos partenaires techniques sur le territoire? (conseils, approvisionnements, matériels)</p> <p>A quelle distance se trouvent-ils de l'EA?</p> <p>Quelles sont vos sources d'informations pour vos questions techniques?</p> <p>Est-ce que vous faites partie d'une structure associative localement ou d'une organisation</p>		<p>Conseillers ou partenaires techniques</p> <p>Partenaires commerciaux</p> <p>Interlocuteur approvisionnement / fournisseurs:</p> <p>Distance?</p> <p>Nombre d'interlocuteurs?</p> <p>Association Travail collectif</p>

	<p>professionnelle?</p> <p>Pour la production? Pour la transformation? La vente? La valorisation de la production? La gestion? La formation? La représentation syndicale?</p> <p>Avez des responsabilités dans ces structures ou dans d'autres?</p> <p>Est-ce que vous faites appelle au service de remplacement ou à de l'entraide occasionnellement?</p>		<p>Organisations CUMA Responsabilités locales Travail collectif >>Production: Equipement Approvisionnement Travail du sol Semis Récolte Conditionnement soin troupeau >>Transformation >>Vente >>valorisation de la production >>Formation >>Travail administratif, gestion</p> <p>>> Représentation syndicale</p>
Historique et valeurs	<p>Quels sont les évènements marquants dans votre histoire d'agriculteurs? Votre plus grande satisfaction et vos regrets ou ce qui n'a pas (encore) aboutit?</p>		<p>réussite / satisfaction:</p> <p>erreur/échec / moins bon résultat / regret:</p>
Perspectives	<p>Quels sont vos projets pour le futur? Envisagez-vous des changements dans la production?</p>		<p>Projets : agrandissement / maintien / réduction diversification / spécialisation / changement production installation / arrêt / reprise interrogations ? / Craintes ?</p>
Rapport à AB	<p>Que signifie pour vous "agriculture biologique", en tant que : agriculteurs, consommateurs, citoyens, élus / coopératives</p>	<p>AB? Agriculteur: Consommateur: Citoyen: Elu /Membre de coopérative:</p>	
	<p>Avez-vous déjà envisagé de passer votre ferme en bio et pourquoi? Si oui à quelle échéance?</p> <p>Qu'est-ce qui vous a poussé à la conversion? Quels étaient vos interlocuteurs</p>	<p>Conversion: oui / non Pourquoi: Échéance: Élément moteur de la conversion:</p>	
	<p>Aimeriez-vous avoir des informations sur l'AB : technique, commercialisation, partenaires, aides...? Sous quelles formes préférentiellement ? a) Journées portes ouvertes dans des fermes bio b) Formations sur des thèmes spécifiques c) Fiches techniques ou Bulletins d'information d) Autre:</p>	<p>Envie information: oui/non Thème: Format: a) Journées portes ouvertes dans des fermes bio b) Formations sur des thèmes spécifiques c) Fiches techniques ou Bulletins d'information d) Autre:</p>	

	Le cas échéant, quelles autres questions vous posez vous sur l'AB ?	Questions sur l'AB: a) Par rapport aux filières b) Par rapport à l'éthique c) Par rapport à l'environnement d) Par rapport à d'autres aspects	
	Pour votre ferme, quels seraient (étaient) selon vous les principaux freins et/ou atouts pour un passage vers l'AB ?	Conversion EA à l'agriculture biologique Atouts: Freins:	
	Connaissez-vous personnellement un ou plusieurs producteurs bio ou organismes qui travaille sur l'agriculture biologique? Avez-vous l'occasion de discuter des pratiques avec eux?	Connaissances contacts: oui / non Discussions pratiques: oui / non	
	Seriez-vous intéressé par un pré-diagnostic de conversion? Avez-vous réalisé un diagnostic de pré conversion?	Intérêt pour pré diagnostic conversion: oui / non	
	Sur une échelle de 1 à 10 comment vous situez vous par rapport à l'agriculture biologique? Au niveau des pratiques et dans le système de valeurs	Autoévaluation proximité AB (1 à 10): ... Pratiques: Valeurs:	
	Si vous travailler avec des associés, un parent ou avec un conjoint qui vous aide : Pensez-vous que leur opinion sur l'AB soit plutôt positive ou négative ? Selon vous, quelle serait la réaction de votre à entourage si vous passiez à l'AB ?	Si travail avec associés opinion de l'AB: + / - / neutre Réaction entourage:	
Intérêt pour l'étude et résultats	Afin de traiter les résultats de l'entretien il me faudrait juste des informations supplémentaires sur votre âge et les études que vous avez suivies Souhaiteriez-vous être informé de la suite de l'étude? (rapport, brochures, réunion avec autres acteurs)...		age: étude suivies: profession conjoint: email adresse postale téléphone restitution brochure rapport

Annexe 5 : Indicateurs créés, critères et pondérations

(1/2)

Indicateur	Critères	Explications	Code / Pondération
indicateur élevage	Le chargement	Le chargement constitue une caractéristique de l'exploitation. En AB il est limité à 2 UGB/ha. Dans le contexte du Pays Basque afin de faciliter l'autonomie alimentaire et de préserver les ressources pastorales, un chargement favorable se situe en dessous de 1,5UGB/ha.	chargement_code x: abs animaux 1 : <1,5 UGB/ha 0 : >1,5 UGB
	Type de Bâtiment	Les caillebotis sont interdits en AB pour la totalité d'un bâtiment (max. 50%), la mixité est autorisée. La transformation d'un bâtiment avec caillebotis en bâtiment aire paillée est possible mais coûteux.	batiment_code caillebotis : 0 aire paillée : 1 mixte : 0,5
	Autonomie fourragère	L'alimentation du troupeau doit provenir à plus de 50% de la ferme. L'autonomie fourragère sur l'exploitation garanti une meilleure stabilité.	autonomie_fourragere_code oui : 1 non : 0
	Autonomie protéine	L'alimentation du troupeau doit provenir à plus de 50% de la ferme. L'autonomie protéique sur l'exploitation garantit une meilleure stabilité. Elle provient généralement de la culture de légumineuse dans les prairies mais peut également être issu de culture de luzerne, de soja, etc.	autonomie_proteine_code oui : 1 non : 0
	Autonomie concentré	L'alimentation du troupeau doit provenir à plus de 50% de la ferme. L'autonomie en concentrée sur l'exploitation garanti une meilleure stabilité.	autonomie_concentre_code oui : 1 non : 0
	Soins du troupeau	Les soins du troupeau sont règlementés par le cahier des charges de l'AB. L'usage d'antibiotiques et de traitements allopathiques est restreint en fonction des cas. La transition entre le recours systématique aux antibiotiques et d'autres formes de traitement est un changement conséquent pour l'agriculteur en termes de gestion des maladies et des problèmes sanitaires	autonomie_concentre_code allopathie systématique : 0 mixte : 0,5 norme AB, homeopathie aromathérapie: 1
	TOTAL		

Annexe 5 : Indicateurs créés, critères et pondérations

(2/2)

Indicateurs	Critères	Explications	Code / Pondération
Indicateur EA production végétale	Présence d'adventice sur l'EA	La présence de ravageurs et d'adventices représentant un problème pour l'exploitation est un frein au passage au bio. Le risque de salissure des parcelles et de la récolte est ressenti par l'agriculteur comme trop important.	culture_adventice_code oui: 0 non : 0,5
	Présence ravageur sur l'EA	La biodiversité cultivée sur l'exploitation est obligatoire d'après le cahier des charges de l'AB.	culture_ravageur_code oui: 0 non : 0,5
	Diversité des espèces sur l'EA	Les bordures de champs sont des espaces non productifs dont l'entretien revient au propriétaire ou fermier de la parcelle. En AB, la gestion par utilisation de désherbant est interdite.	espèce_diversité_code >ou = 3 : 1 < 3 = 0
	Gestion des bords de champs	La production d'effluents d'élevage est utilisée sur les cultures pour sa valeur fertilisante. Si l'autonomie est atteinte, le coût de la fertilisation ne représente pas un frein.	gestion_bordure_code Chimie systématique : 0 Mixte : 0,5 Sans chimie : 1
	Autonomie de fertilisation	Le cahier des charges de l'AB interdit l'utilisation d'engrais minéral.	fertilisation_autonomie_code oui: 1 non: 0
	Utilisation de fertilisation organique exclusivement	La consommation de produits phytosanitaires est un indicateur permettant de voir cette dépendance de recours aux produits. Le cahier des charges interdit l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse chimique.	fertilisation_organique_exclusivement-code oui: 1 non: 0
	Evolution consommation phyto_code	La rotation de culture pluriannuelle est obligatoire en AB.	Evolution consommation phyto_code abs: 1 diminution: 0,6 maintien : 0,3 augmentation : 0
	Rotation pluriannuelle	La durée supérieure à 4 ans est recommandée pour la gestion des cultures.	rotation_pluriannuelle_code oui:1 non: 0 x : absence de culture hors fourrage
	Durée des rotations	L'intégration de légumineuses dans la rotation permet une fertilisation azotée et l'utilisation de légumineuses dans la ration animale.	rotation_pluriannuelle_code > ou = 4 ans : 1 <4 ans : 0
	Présence de légumineuse dans la rotation		rotation_legumineuse_code oui = 1 non = 0
	TOTAL :		
Indicateur Grande culture	Moyen de lutte des ravageurs sur culture	Le moyen de lutte sur les cultures ne peut pas utiliser les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique	Chimie systématique : 0 Mixte : 0,5 Sans chimie : 1
	Moyen de lutte des adventices sur culture		Chimie systématique : 0 Mixte : 0,5 Sans chimie : 1
	TOTAL		
indicateur production fourragère	Moyen de lutte des ravageurs sur fourrage	Le moyen de lutte sur les cultures ne peut pas utiliser les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique	fourrage_moyen_lutte_fourrage Chimie systématique : 0 Mixte : 0,5 Sans chimie : 1
	Moyen de lutte des adventices sur fourrage		fourrage_moyen_lutte_fourrage Chimie systématique : 0 Mixte : 0,5 Sans chimie : 1
	TOTAL		
indicateur piment	Moyen de lutte des ravageurs sur piment	Le moyen de lutte sur les cultures ne peut pas utiliser les produits phytosanitaires issus de synthèse chimique	piment_moyen_lutte_ravageurs Chimie systématique : 0 Mixte : 0,5 Sans chimie : 1
	Moyen de lutte des adventices sur piment		piment_moyen_lutte_adventices Chimie systématique : 0 Mixte : 0,5 Sans chimie : 1
	TOTAL		

Annexe 6 : Animation des ateliers de travail du 15 septembre 2014

(1/5)

Objectifs

Susciter la participation des membres du COPIL

Permettre de mieux connaître le rôle de chacun et la volonté de s'impliquer

Aboutir à la présentation des 3 besoins ainsi que les actions avec les résultats attendus

Présentation des 3 ateliers : thèmes, objectif, organisation

Durée 15 min

Réalisation des ateliers de travail

Durée : 45min

Thème : Les moyens de prévention de la qualité de l'eau par le développement de l'AB

Sujets ateliers :

- atelier A : L'agronomie et les moyens techniques alternatifs biologiques pour l'amélioration de la qualité de l'eau

- atelier B : L'organisation et le développement des filières bio dans les zones à enjeu eau

- atelier C : Les politiques de développement territoriales et les moyens financiers pour l'AB

Objectifs	Descriptifs	Questions animateur	matériel	Durée
Mise en route	Présentation par l'animateur	Explications sur sujet		15 min
1. Faire émerger 3 besoins au sein du groupe	Chaque participant écrit 3 besoins qu'il identifie sur chaque post-it	Quels sont les besoins identifiés ? Qui ? Quoi ?	3 post-it / participants 10 feutres	7 min
	Les participants lisent leur post-it et l'animateur les classe au fur et à mesure selon des pôles qu'il identifie. Ils sont hiérarchisés par le groupe. (! Distinguer les besoins des actions !)	Est-ce que certains apparaissent prioritaires ?	Paper board / groupe feutre	15 min
2. Identifier la méthode pour y parvenir, les actions envisageables	Les participants identifient à voix haute des méthodes, des actions afin de répondre à ces besoins.	Quelle méthode mettre en place ? Quelles actions pour répondre à ces besoins ? Où ? Echelles ou aire d'action ? Quand ? durée de l'action ? fréquence ? Pour qui ? cible	Paper board Feutre Fiche synthèse animateur	12 min
3. Présenter les résultats attendus des actions envisagées	Les participants identifient à voix haute les résultats souhaités pour les actions	Quels résultats sont espérés à l'issue de ces actions développées ?	Feutre Fiche synthèse animateur	11 min

Restitution des ateliers de travail par les animateurs

Objectifs

Envisager un champ d'action large
Faire connaître des moyens d'action

Les animateurs de l'atelier restituent les 3 besoins identifiés et les actions envisagées par groupe ainsi que les résultats attendus devant l'assemblée. Durée 30 min

Atelier A : Les moyens techniques en AB pour l'amélioration de la qualité de l'eau

Présentation du sujet : D'après les expériences des territoires pilotes, les techniques de l'AB sont favorables à l'AB. En effet le cahier des charges de ce mode de production est le plus pertinent pour la qualité de l'eau. Le développement de l'AB passe par le développement des surfaces en AB et la diffusion des techniques (exemple ci-dessous). Quels sont les besoins réels sur le territoire?

Exemples de besoins :

Développer les surfaces en bio
Diffuser les techniques

Exemples d'actions :

- **Des journées « transferts de techniques »** sont mises en place chaque année où les agriculteurs biologiques accueillent les conventionnels sur leurs fermes (3 en 2012). L'animation est complétée par un accompagnement individuel des producteurs conventionnels pour envisager une conversion à l'agriculture biologique.
Territoire : Les Plaines et Vallées de Niort
- **Acquisition de foncier et accès** par la communauté de commune du Pays des Herbiers et fermage avec baux environnementaux à des agriculteurs bio
Territoire : Le bassin versant de La Bultière
- **Mise à disposition du foncier** de la commune et du syndicat des eaux du Vivier pour les agriculteurs bio dans les périmètres de protection rapprochés des aires de captages avec clauses / obligations pour la mise à disposition ou bail rural environnementale
Territoire : Les Plaines et Vallées de Niort

Exemples locaux :

- EHLG / SMBVN : Programme d'animation agricole du syndicat avec la mise en place de pompe à museaux et démarche de compostage
- BLE : Formation et animation sur les techniques alternatives biologiques
- Projet de séchoir en grange collectif pour le stockage de luzerne à Mendionde

Atelier B : L'organisation et le développement des filières bio dans les zones à enjeu eau

Présentation du sujet : D'après les expériences des territoires pilotes, les techniques de l'AB sont favorables à l'AB. En effet le cahier des charges de ce mode de production est le plus pertinent pour la qualité de l'eau. L'organisation des filières, de la commercialisation présente un atout considérable pour le développement de l'AB. Il peut s'agir de l'organisation de la filière en aval de la production ou en amont par l'action collective ou l'ouverture de débouchés en créant des partenariats (exemples ci-dessous). Quels sont les besoins réels sur le territoire ?

Exemples de besoins :

Valoriser la production bio à la hauteur des contraintes du cahier des charges
Centraliser la production

Exemples d'actions :

- **Mise en place d'une station de la semence en AB** : 2 coopératives (Cocebi et Biocer) qui se rassemblent pour acheter des infrastructures.
Territoire : aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne d'Eau de Paris
- **Création d'une filière « pain bio comtois »** : cette initiative a commencé par le biais d'un accord passé entre un groupement de producteurs, un minotier, le syndicat des boulangers et le restaurant municipal, en partenariat avec le GIE des farines bio-comtoises. Elle permet de stocker le blé biologique nouvellement produit et de l'acheminer vers le meunier.
Territoire : Lons-le saunier
- **Moyens de création du GIE Biolo PAM 17** : Le réseau bio permet d'identifier et de mettre en relation des transformateurs et des producteurs de plantes aromatiques en aboutissant à la création d'un GIE et à son accompagnement
Territoire : La Rochelle
- **Synergie de coopératives céréalières pour la création d'un silo bio.**
Territoire : La Rochelle
- **le bio dans les cantines** : 20% de produits AB dans le restaurant scolaire
Territoire : Lons le Saunier
- **Engagement de la commune dans un atelier de transformation** / distribution légumes à la manière des abattoirs géré par des syndicats
Territoire : Lons le Saunier

Exemples locaux :

- Organisation collective de producteur de viande bovine en AB Biozkaria
- Repas bio au Lycée de Navarre à St Jean pied de Port
- Mise en place de la production de légumes bio par la SCIC Garro de Mendionde à destination des cantines

Atelier C : Les politiques de développement territorial et les moyens financiers pour l'AB

Présentation du sujet : D'après les expériences des territoires pilotes, les techniques de l'AB sont favorables à l'AB. En effet le cahier des charges de ce mode de production est le plus pertinent pour la qualité de l'eau. La dimension politique et financière par les moyens de la planification, des subventions, de la revalorisation, d'investissement, d'épargne sont des réels leviers pour le développement de la bio (exemples ci-dessous). Quels sont les besoins réels sur le territoire ?

Exemples de besoins :

Sensibiliser les acteurs à l'AB et à son développement

Engager les acteurs dans l'AB

Exemples d'actions :

- **Des voyages d'études (Munich, Poitou-Charentes) et des conférences-débats** ont été organisés afin de sensibiliser les élus locaux et les acteurs de l'eau, des outils de communication (plaquettes d'informations) ont également été diffusés.

Territoire : Parc Naturel de l'Avesnois

Discussion sur revalorisation de MAE Conversion et Maintien de l'AB par le CR et l'agence de l'eau

- **Initiation d'un programme de développement du mode de production de l'AB** réunissant des partenaires et acteurs territoriaux : sensibilisation, communication, prise en charge de pré-diagnostic de conversion, structuration débouchés.

Exemple : Possibilité d'activer des MAET à enjeu eau avec l'engagement unitaire 'BioConv' [conversion en bio] en remplacement de l'engagement 'réduction de phytosanitaires'

Territoire : Parc naturel régional de Lorraine

- **Inscription de l'AB dans les documents de planification** (Agenda 21, Scot, SDAGE, Contrat de Bassin)

- **Déclaration d'utilité publique autour de captage** avec obligation préfectorale de pratique en AB sur le périmètre de protection rapproché

Territoire : Lons le Saunier

- **l'engagement des collectivités pour le bio dans les cantines** : 20% de produits AB dans le restaurant scolaire

Territoire : Lons le Saunier

- **Engagement de la commune dans un atelier de transformation** / distribution légumes à la manière des abattoirs géré par des syndicats

Territoire : Lons le Saunier

- **Mise en place ou Revalorisation des MAET conversion et maintien de l'AB** couplage avec bonification limitation de fertilisation

Territoire : 10 sur les 12 territoires pilotes

- **aide régionale à la conversion en AB**, CR Ile de France projet « ATABLE », en plus des MAET Conversion, engagement sur 5 avec aides en fonction de la production et des surface : 60€ grande culture, 310€/ha en arboriculture.
- **aides FEADER** pour certification, acquisition de matériel collectif (semoirs semis direct, débrousailluse), diversification des débouchés
- **Mise à disposition / fermage** par les communautés de communes, commune, GFA, terre de liens avec clauses environnementales en lien à l'AB
- **Cagnotte solidaire** portée par des associations pour des projets en AB ou prévenir les risques face aux changements de techniques ou aléas climatiques.

Exemples locaux :

- Vulgarisation de BLE envers les professionnels et les élus locaux pour la cartographie
- Inscription de l'AB dans Contrat de Bassin du SMBVN
- Inscription de l'AB dans Plan Climat Energie du CDPB
- Aide à la certification de la région Aquitaine

Annexe 8 : Echantillon d'agriculteurs rencontrés

Agri	Commune	Proximité cours d'eau	Production animale	Production végétale	AB	Conv.	AC
Agriculteur 1	Souraïde	NR	VA (Pension OL)	Céréales Prairies			✓
Agriculteur 2	Halsou	Pas concerné		Piment Sorgho prairies		✓	
Agriculteur 3	Itxassou	Affluent 200m	OL Porcs	Prairie Maïs Cerise			✓
Agriculteur 4	Larressore	NR - Pas d'affluent	VA	Piment Maïs Prairies Méteil Autres	✓ PV		✓ PA
Agriculteur 5	Larressore	NR	OL VA	Prairie Piment maïs			✓
Agriculteur 6	Itxassou	Affluent 200m	VL	Piment Maïs Prairie Méteil			✓
Agriculteur 7	Itxassou	Affluent 200m	Porc Volaille (chair/œufs)	Piment Maïs Prairies	✓ Piment		✓ PA
Agriculteur 8	Espelette	Affluent 50m	VL	Piment Maïs prairie			✓
Agriculteur 9	Ustaritz	Nive 200m		Piment			✓
Agriculteur 10	Ustaritz	Nive 200m		Maïs Prairie			✓
Agriculteur 11	Cambo-les-bains	Affluent 50m	VA	Piment Prairie			✓
Agriculteur 12	Louhossoa Macaye	Affluent 50m	VL	Maïs prairie			✓
Agriculteur 13	Louhossoa	Affluent 200m	OL	prairie			✓
Agriculteur 14	Itxassou	NR	OL Porcs basques VA	Maïs Prairie Cerise			✓
Agriculteur 15	Louhossoa	Affluent 200m	OL VA	Piment maïs			✓
Agriculteur 16	Ainhice Mongelos	NR	OL VA	Maïs prairie	✓		
Agriculteur 17	Espelette	Affluent 200m	OV	Piment prairies			✓
Agriculteur 18	Hélette	NR	OL Porcs	Prairies nat. Fruitiers	✓		
Agriculteur 19	Louhossoa	Affluent 50m	OL VA	Prairie Maïs			✓
Agriculteur 20	Urepel	NR	OL Porcs basques VA	Prairies			✓

Annexe 9 : Indicateurs de la convertibilité pour chaque exploitation

	Productions de l'EA	indicateur élevage (/6)	indicateur EA production végétale (/9)	indicateur grande culture(/2)	indicateur production fourragère (/2)	indicateur piment (2)	Total EA	Maximum possible	Convertibilité (en %)
Agriculteur 9	piment	x	1,3	x	x	1	2,3	9	26%
Agriculteur 10	polyculture	x	2,8	0,5	1	x	4,3	13	33%
Agriculteur 1	polyculture élevage	6	4,6	1,5	2	x	14,1	19	74%
Agriculteur 3	polyculture élevage	3,5	8,6	1,5	1,5	x	15,1	19	79%
Agriculteur 4	polyculture élevage	4	7	2	2	2	17	19	89%
Agriculteur 6	polyculture élevage	1,5	4,5	0	2	2	10	21	48%
Agriculteur 12	polyculture élevage	3,5	2	0,5	0,5	x	6,5	19	34%
Agriculteur 14	polyculture élevage	1,5	1,5	0	1,5	x	4,5	19	24%
Agriculteur 16	polyculture élevage	4	8,5	2	2	x	16,5	19	87%
Agriculteur 18	polyculture élevage	5	5,5/6	x	2	x	12,5	14	89%
Agriculteur 19	polyculture élevage	2	2,3	1	1	x	6,3	19	33%
Agriculteur 5	polyculture élevage piment	2	4,3	0	0	0,5	6,8	21	32%
Agriculteur 7	polyculture élevage piment	2,5	6	2	x	2	12,5	19	66%
Agriculteur 8	polyculture élevage piment	2	3,6	1	0,5	1	8,1	21	39%
Agriculteur 11	polyculture élevage piment	2,5	2,8	x	1,5	1	7,8	19	41%
Agriculteur 15	polyculture élevage piment	3	2,1	0,5	1,5	1,5	8,6	21	41%
Agriculteur 2	polyculture piment	x	4,5	2	2	2	10,5	15	70%
Agriculteur 20	prairie élevage	1,5	6/6	x	2	x	9,5	14	68%
Agriculteur 13	prairies élevage	3	2,6/6	x	1,5	x	7,1	14	51%
Agriculteur 17	prairies élevage piment	3,5	2	x	2	1	8,5	19	45%

Note : 'x' représente l'absence de l'atelier sur l'EA.

Les cases colorés ont nécessité un traitement particulier du fait de leur systèmes tout à l'herbe sur l'exploitation.

Annexe 10 : Compte rendu du comité de pilotage du 15 juillet 2014 (1/5)



Compte rendu : Première réunion du Comité de pilotage
 « Eau & bio »
 Mardi 15 juillet 2014

Membres du Copil

Personnes présentes :

Florence Lasserre-David (ACBA), Isabel Capdeville (Inter AMAP Pays Basque), Emilie Lay (Chargée de mission Errobi), Ramuntxo Lecunoa (Agriculteur et président du syndicat du piment d'Espelette), Arño Cachenaut (co-gérant bénévole de la société coopérative d'intérêt collectif Garro), Ludivine Mignot (chargée de mission AB de la CA64), Ramuntxo Olhagaray (agriculteur et représentant élu au SMBVN), Jean-Michel Goni, (représentant élu au SMBVN), Jean-Pierre Etchegaray (représentant élu au SMBVN), Jean-Pierre Harriet (élu commune de Louhossoa et représentant CC Errobi), Alain Goutenegre (représentant élu au SMBVN), Jean-Michel Galant (représentant élu au SMBVN), Cathy Giroux (Agence de l'Eau Adour Garonne), Jérémie Coinon (chargé de mission SMBVN), Maite Goienetxe (BLE), Marion Champailier (stagiaire SMBVN).

Personnes excusées :

Thierry Patouille (SMUN), Véronique Barraquet et Michel Bidegain (CG64 Pôle AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE FORÊT), Christophe Urricariet (Fromagerie Garazi St Michel), Syndicat URA.

Déroulement de la réunion

Jean Michel Galant, président du SMBVN accueille les participants au comité de pilotage. Il rappelle le contexte de l'étude en présentant les actions du SMBVN pour l'assainissement mais aussi le volet agricole afin d'améliorer les ressources en eau sur le territoire.

1) Présentation de l'étude sur les potentiels de développement de l'agriculture biologique et état d'avancement

Cf. diaporama

2) Présentation d'un territoire pilote « Eau & bio » : Lons le Saunier, une commune qui agit depuis 25 ans en faveur de la qualité de l'eau via l'agriculture biologique et autres initiatives sur le plan politique, technique et financier

Cf. diaporama

3) Echanges et calendrier

Annexe 10 : Compte rendu du comité de pilotage du 15 juillet 2014 (2/5)**Synthèse des échanges :****Ressource en eau et moyen d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau: l'approche globale et préventive par l'AB**

La question des **problèmes de qualité des eaux** est soulevée « Quels sont les problèmes dans la Nive ? ». Les 8 campagnes d'analyse sur des points fixes effectués par le SMBVN mettent en évidence des pollutions bactériologiques plus importantes par temps de pluies que par temps sec. Ceci a conduit le SMBVN à agir avec les collectivités sur l'assainissement. Afin d'agir sur l'ensemble des sources potentielles de pollution de l'eau sans se restreindre à l'assainissement, le Syndicat a également souhaité travailler avec le monde agricole. C'est pourquoi le programme d'animation agricole a été mis en place suite au diagnostic dans 324 exploitations agricoles sur l'ensemble du bassin. Des actions sur le compostage et le bâchage du fumier ont été mises en place suite aux conclusions du diagnostic. Actuellement les taux de pollution nitrates et pesticides ne sont pas critiques : ceci témoigne d'une bonne qualité de l'eau actuelle mais cela n'implique pas une continuité dans les années à venir (nature des molécules recherchées, délai de diffusion des molécules, rémanence des produits, fréquence des analyses, etc.). La signature du contrat de bassin en 2014-2015 permettra de mettre en place des opérations pour l'amélioration de la qualité des eaux sur les pollutions bactériologiques et d'agir dans une gestion préventive sur les pollutions nitrates et pesticides. Des opérations collectives doivent être envisagées en prenant en compte l'idée de territoire pilote et d'une volonté régionale de travail sur l'agriculture à travers les AREA notamment.

Concernant les **pollutions diffuses**, des membres du COPIL questionnent sur l'impact possible de certaines usines de transformation rejetant en amont sur les petits affluents. Le SMBVN rappelle qu'il n'a pas le rôle de police de l'eau. Sa mission se situe bien dans une démarche préventive sur les pollutions.

Cependant, le souillage de l'eau en amont est une problématique à prendre en compte car les résultats sur les points fixes au cours des 8 campagnes témoignent de ces pollutions diffuses dès les premiers kilomètres.

Concernant les pollutions diffuses M. Goutenegré mentionne que les pratiques des communes et les jardiniers ont aussi un impact avec l'utilisation de pesticides notamment. L'Agence de l'Eau rappelle que des actions d'amélioration des pratiques sont effectuées par le SMBVN et sont nécessaires pour sensibiliser, montrer l'exemple et anticiper l'interdiction des pesticides pour les communes et les particuliers d'ici 2020. BLE précise les chiffres extraits d'une étude au niveau national: 95% des pollutions sont d'origine agricole contre 5% issu des particuliers et des collectivités.

BLE met en garde sur le risque des **pollutions microbiologiques** possibles même en bio par exemple avec une mauvaise gestion de la fertilisation. L'expertise de BLE sur la cartographie de la nature des sols permet d'améliorer la gestion de la fertilisation et d'accompagner vers une agriculture biologique autonome et économe tout en préservant la ressource en eau.

Jean-Michel Goni s'interroge sur le **nombre d'agriculteurs bio** sur le territoire. BLE rappelle que cela représente 2000 agriculteurs en Pays Basque et **170 en Pays Basque nord** soit la moitié des agriculteurs bio des Pyrénées Atlantiques. La typologie des exploitations n'est pas la même entre le Béarn et le Pays Basque, ce dernier est un territoire d'élevage et de

Annexe 10 : Compte rendu du comité de pilotage du 15 juillet 2014 (3/5)

production fourragère, d'autres productions sont présentes avec les vignes, le piment, le porc basque. La conversion en Pays Basque Sud avec les zones céréalières a son importance puisque de nombreuses exploitations d'Iparralde se fournissent en céréales et en luzerne dans cette zone.

Emilie Lay s'interroge sur **les possibilités de ciblage** de l'action sur des zones précises voir critiques au regard de la pollution de l'eau si celles-ci sont connues.

Pour préciser ces questions de ciblage d'action, il convient de présenter le territoire de projet :

- **le choix de la zone d'étude**, la communauté de commune Errobi, a été réalisé sur 2 points : premièrement afin de faciliter la phase d'enquête (agriculteurs sur la CC Errobi et acteurs socio-économiques sur un territoire plus large) et deuxièmement par rapport à la localisation du captage du SMUN à Ustaritz, 1^{er} producteur d'eau potable du Pays basque
- Le suivi de la qualité des eaux rend compte de la problématique de pollution diffuse au niveau bactériologique et ceci dès les premiers kilomètres de rivière. Même si une action ciblée sur des secteurs problématiques est essentielle, il faudra privilégier une gestion préventive sur l'ensemble du territoire.
- Ainsi un territoire plus large comme celui du bassin versant peut être envisagé pour les actions futures.

Des territoires appelés 'territoires pilotes' ont développé des initiatives pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Maite Goienetxe précise que le nombre de **site pilote « Eau et bio »** va augmenter, face aux enjeux eau. Il apparaît nécessaire de se positionner pour avancer sur des partenariats et ainsi anticiper les obligations réglementaires et bénéficier de soutien institutionnel.

Le développement de l'AB, de la production à la consommation

Ramuntxo Lecuona s'interroge sur les résultats d'analyse des eaux et particulièrement sur les taux de pesticides et de nitrates.

Sur le bassin versant de la Nive le problème principale concerne la pollution bactériologique, les analyses de qualité de l'eau n'identifie pas de problème pesticides et nitrate. Cependant la gestion de la qualité de l'eau doit s'envisager de manière préventive et avec une approche globale. De nombreux exemples montrent que le traitement curatif n'est pas une solution (couts de traitement de l'eau). Au contraire le traitement préventif permet de conserver un bon état du milieu pour un coût limité et l'AB permet de travailler de cette manière.

La démarche en AB passe par la **conversion des exploitations**, ce sont les agriculteurs qui ont le dernier mot pour produire en AB. D'après le témoignage de Ramuntxo Olhagaray, agriculteur et représentant élu au SMBVN, la conversion de son atelier piment en AB a été possible parce qu'il avait des résultats économiques satisfaisant avec l'optique de débouchés en aval.

L'Agence de l'Eau présente des exemples d'initiatives pour développer une agriculture non polluante